Nations Unies

# Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session de 2018

## Assemblée générale

**Documents officiels**
**Soixante-treizième session**
**Supplément nº 3**

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-treizième session
Supplément nº 3

A/73/3

# Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session de 2018

**(New York, 27 juillet 2017-26 juillet 2018)**

Nations Unies • New York, 2018

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1284

[15 août 2018]

# Table des matières


| *Chapitre* | | *Page* |
|---|---|---|
| I. | Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention | 6 |
| II. | Réunions spéciales tenues par le Conseil économique et social à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale | 21 |
| III. | Réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale | 25 |
| IV. | Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement | 28 |
| V. | Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable | 30 |
| VI. | Débat de haut niveau | 31 |
| | A. Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social | 32 |
| | B. Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales | 33 |
| | C. Forum pour la coopération en matière de développement | 34 |
| | D. Débat thématique | 38 |
| | E. Débat général | 39 |
| | F. Déclaration ministérielle | 44 |
| VII. | Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social | 61 |
| VIII. | Débat consacré aux activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement | 62 |
| | A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil | 62 |
| | B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial | 66 |
| | C. Coopération Sud-Sud pour le développement | 67 |
| IX. | Débat consacré à l'intégration | 68 |
| X. | Débat consacré aux affaires humanitaires : assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe | 73 |
| XI. | Réunions de coordination et de gestion du Conseil économique et social | 77 |

A. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond . . . 77

B. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies . . . 77

1. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement . . . 79

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 . . . 80

C. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres question . . . 80

1. Rapports des organes de coordination . . . 81

2. Projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021 . . . 82

3. Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies . . . 82

4. Programme à long terme d'aide à Haïti . . . 82

5. Pays africains sortant d'un conflit . . . 83

6. Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles . . . 83

7. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes . . . 84

D. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale . . . 84

E. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies . . . 85

F. Coopération régionale . . . 86

G. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé . . . 88

H. Organisations non gouvernementales . . . 91

I. Questions relatives à l'économie et à l'environnement . . . 97

1. Développement durable . . . 99

2. Science et technique au service du développement . . . 100

3. Statistiques . . . 101

4. Établissements humains . . . 101

5. Environnement . . . 102

6. Population et développement . . . 102

7. Administration publique et développement . . . 103

8. Coopération internationale en matière fiscale . . . 103

9. Information géospatiale . . . 104

10. Les femmes et le développement . . . 106

11. Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . . 106
12. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions. . . . . 107
J. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme . . . . . 107
1. Promotion de la femme . . . . . 108
2. Développement social . . . . . 110
3. Prévention du crime et justice pénale . . . . . 111
4. Stupéfiants. . . . . 112
5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés . . . . . 113
6. Droits de l'homme . . . . . 113
7. Instance permanente sur les questions autochtones . . . . . 114
8. Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban . . . . . 114
XII. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations . . . . . 115
XIII. Questions d'organisation . . . . . 118
A. Élection du Bureau . . . . . 119
B. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation . . . . . 120
C. Programme de travail de base du Conseil . . . . . 121
Annexes
I. Ordre du jour de la session de 2018 du Conseil économique et social . . . . . 123
II. Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil économique et social en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur[1] pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité. . . . . 126
III. Composition du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et apparentés . . 132

[1] L'article 79 du Règlement intérieur intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales » dispose ce qui suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations ».

# Chapitre I

## Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

### Questions relatives à l'économie et à l'environnement : développement durable [Point 18 a)]

#### Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session

1. Dans sa résolution 2018/27, le Conseil :

a) A souscrit à la recommandation du Comité des politiques de développement concernant le retrait du Bhoutan de la liste des pays les moins avancés, noté que le Comité jugeait raisonnable la demande du Bhoutan de faire correspondre la date effective de son reclassement avec la fin de son douzième plan national de développement, en 2023, et préconisé à l'Assemblée générale de prendre note de cette recommandation et de cette constatation ;

b) A souscrit également à la recommandation du Comité concernant le retrait des Îles Salomon de la liste des pays les moins avancés et préconisé à l'Assemblée générale de prendre note de cette recommandation ;

c) A souscrit à la recommandation du Comité concernant le reclassement de Sao Tomé-et-Principe, noté que le Comité jugeait raisonnable la demande de Sao Tomé-et-Principe tendant à ce que la date effective de son reclassement soit reportée à 2024 pour qu'elle puisse procéder aux réformes internes nécessaires et aligner sa stratégie de transition sur son plan national de développement, et préconisé à l'Assemblée générale de prendre note de cette recommandation et de cette constatation.

### Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme [Point 19 a)]

#### Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

2. Dans sa résolution 2018/9, le Conseil :

a) A décidé de recommander à l'Assemblée générale, afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'accélérer les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, de tenir en marge du débat général de sa soixante-quinzième session une réunion de haut niveau d'une journée dont les conclusions seraient présentées sous la forme d'un résumé du Président ;

b) A recommandé que le Président de l'Assemblée générale tienne des consultations afin d'arrêter les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

## Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : prévention du crime et justice pénale [point 19 c)]

### Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

3. Dans sa résolution 2018/15, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

*Le Conseil économique et social*

*Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

*L'Assemblée générale*,

*Réaffirmant* sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

*Rappelant* sa résolution 70/299 du 29 juillet 2016, dans laquelle elle a encouragé la cohérence entre les travaux effectués par elle et ses grandes commissions, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, les institutions spécialisées et les autres instances et organes intergouvernementaux, et ceux effectués par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

*Rappelant également* que l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, sera examiné en profondeur par le Forum politique de haut niveau en 2019,

*Rappelant en outre* les préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tels qu'ils sont décrits dans sa résolution 72/192 du 19 décembre 2017, par laquelle elle a notamment décidé que le thème principal du quatorzième Congrès serait « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 »,

*Soulignant* le rôle que joue la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant que principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale,

*Considérant* que la mise en œuvre de la présente résolution serait sans préjudice des mandats actuels de la Commission et les appuierait,

1. *Souligne* qu'il importe que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale contribue activement au suivi, à l'échelle mondiale, de la réalisation des objectifs de développement durable qui sont

en rapport avec son mandat et à l'examen thématique des progrès accomplis à cet égard ;

2. *Encourage* les États Membres à faire mieux connaître les travaux de la Commission et leur utilité pour la bonne exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030[1] ;

3. *Prend acte* de la nature intégrée et indivisible des objectifs de développement durable, ainsi que des liens qui existent entre eux ;

4. *Se félicite* de la coopération que la Commission entretient, dans le cadre de son mandat actuel, avec les autres commissions techniques du Conseil économique et social, et l'encourage à renforcer encore sa coopération avec tous les organes et instances intergouvernementaux concernés en vue de faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

5. *Encourage* les États Membres à envisager d'inclure des informations sur la réalisation de l'objectif de développement durable nº 16, y compris en rapport avec les travaux de la Commission, dans leurs examens nationaux volontaires dont le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sera saisi à sa réunion de 2019 et de communiquer à la Commission à sa vingt-huitième session, notamment dans le cadre du débat général, les informations pertinentes figurant dans ces examens nationaux volontaires ;

6. *Invite* les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres acteurs concernés à communiquer à la Commission, par l'intermédiaire de son secrétariat et pour qu'elle les examine à sa vingt-huitième session, leurs avis sur la manière dont elle peut contribuer à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif de développement durable nº 16, et prie le Secrétariat de porter aussi ces informations à l'attention du Forum politique de haut niveau à sa réunion de 2019 et du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, au titre des rapports qu'il doit déjà établir.

*42e séance plénière*
*2 juillet 2018*

[1] Résolution70/1 de l'Assemblée générale.

**Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

4. Dans sa résolution 2018/16, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

*Le Conseil économique et social*

*Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

*L'Assemblée générale*,

*Rappelant* sa résolution 56/119 du 19 décembre 2001 sur le rôle, les fonctions, la périodicité et la durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, dans laquelle elle a fixé les principes directeurs suivant lesquels, à partir de 2005, les congrès seraient organisés, conformément aux dispositions des paragraphes 29 et 30 de la déclaration de principes et du programme d'action du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale[1],

*Soulignant* la responsabilité que l'Organisation des Nations Unies assume dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale en vertu de la résolution 155 C (VII) du Conseil économique et social en date du 13 août 1948 et de sa propre résolution 415 (V) du 1er décembre 1950,

*Sachant* que les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui constituent une importante tribune intergouvernementale, influent sur les politiques et pratiques nationales et favorisent la coopération internationale dans ce domaine en facilitant l'échange de vues et de données d'expérience, en mobilisant l'opinion publique et en recommandant différentes politiques possibles aux niveaux national, régional et international,

*Insistant* sur le rôle important que jouent les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour ce qui est de reconnaître que la prévention du crime et la justice pénale, compte dûment tenu des droits de l'homme, apportent une contribution directe au maintien de la paix et de la sécurité,

*Consciente* que les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en rassemblant des États, des organisations intergouvernementales et des experts représentant diverses professions et disciplines, contribuent beaucoup à l'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques et à la mise en évidence des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale,

*Rappelant* sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des

[1] Résolution 46/152 de l'Assemblée générale, annexe.

Nations Unies dans les domaines économique et social, dans laquelle elle a souligné que tous les pays devraient promouvoir des politiques qui s'inscrivent dans la logique des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et que le système des Nations Unies avait l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à ne pas faiblir dans leur volonté de suivre et d'appliquer les accords et les engagements contractés lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et en a invité les organes intergouvernementaux à continuer de promouvoir l'application des textes issus de ces manifestations,

*Rappelant également* sa résolution 62/173 du 18 décembre 2007, dans laquelle elle a fait siennes les recommandations formulées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion qu'il avait tenue à Bangkok du 15 au 18 août 2006[2],

*Rappelant en outre* sa résolution 70/174 du 17 décembre 2015, dans laquelle elle a fait sienne la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et pris note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement japonais d'accueillir, en 2020, le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,

*Rappelant* sa résolution 72/192 du 19 décembre 2017, dans laquelle elle a approuvé les points de l'ordre du jour, arrêté le thème principal et les sujets des ateliers du quatorzième Congrès et décidé que la durée dudit Congrès ne dépasserait pas huit jours,

*Rappelant également* sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015, dans laquelle elle a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

*Considérant* l'importance des contributions de fond que le quatorzième Congrès peut apporter à la mise en œuvre du Programme 2030,

*Encouragée* par le succès du treizième Congrès, qui a offert un cadre international des plus vastes et divers à l'échange de vues et de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration de politiques et de programmes entre États, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines,

*Soulignant* combien il importe de mener toutes les activités préparatoires au quatorzième Congrès dans les délais voulus et en concertation,

[2] Voir E/CN.15/2007/6, chap. IV.

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général[3],

1. *Invite de nouveau* les gouvernements à prendre en compte la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale[4], dans l'élaboration de leur législation et de leurs directives et à mettre tout en œuvre, selon les besoins, pour appliquer les principes qui y sont formulés, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

2. *Se félicite* des travaux entrepris par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Doha ;

3. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés à ce jour dans les préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;

4. *Décide* que le quatorzième Congrès se tiendra à Kyoto (Japon) du 20 au 27 avril 2020, avec des consultations préalables le 19 avril 2020 ;

5. *Décide également* que le débat de haut niveau du quatorzième Congrès aura lieu pendant les deux premiers jours du Congrès pour permettre aux chefs d'État ou de gouvernement et aux ministres de débattre du thème principal du Congrès et favoriser des échanges utiles ;

6. *Décide en outre* que, conformément à sa résolution 56/119, le quatorzième Congrès adoptera une déclaration unique qui sera soumise à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale afin qu'elle l'examine ;

7. *Prend note avec satisfaction* du projet de guide de discussion que le Secrétaire général a établi, en coopération avec les instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, pour les réunions régionales préparatoires et le quatorzième Congrès ;

8. *Prie* le Secrétaire général de parachever le guide de discussion en temps voulu, compte tenu des recommandations de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que des observations et autres réactions des États Membres, pour que les réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès puissent se tenir le plus tôt possible en 2019 ;

9. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de s'occuper de l'organisation des quatre réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès et de dégager les ressources voulues pour permettre aux pays les moins avancés de participer à ces réunions et au Congrès lui-même, suivant la pratique établie, ainsi que de faire un effort particulier en ce qui

[3] E/CN.15/2018/11.

[4] Résolution 70/174 de l'Assemblée générale, annexe.

concerne l'organisation de la réunion régionale préparatoire pour les États d'Europe et autres États, afin que leurs contributions puissent être prises en compte ;

10. *Prie instamment* les gouvernements de prendre une part active aux réunions régionales préparatoires, selon qu'il conviendra, et d'inviter leurs représentants à examiner les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers du quatorzième Congrès et à formuler des recommandations axées sur l'action dont le Congrès sera saisi ;

11. *Invite* les gouvernements à engager très tôt les préparatifs du quatorzième Congrès par tous les moyens appropriés, y compris, au besoin, la création de comités préparatoires nationaux ;

12. *Invite de nouveau* les États Membres à se faire représenter au quatorzième Congrès au plus haut niveau possible, par le chef de l'État ou du gouvernement, le Ministre de la justice ou un autre ministre du gouvernement, par exemple, et à faire des déclarations sur le thème et les sujets du Congrès ;

13. *Invite également de nouveau* les États Membres à jouer un rôle actif au quatorzième Congrès en y détachant des spécialistes des questions juridiques et politiques, y compris des praticiens ayant reçu une formation spécialisée et acquis une expérience pratique en matière de prévention du crime et de justice pénale ;

14. *Prie* le Secrétaire général d'encourager la participation au quatorzième Congrès de représentants des organismes compétents du système des Nations Unies, en ayant à l'esprit le thème principal, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du Congrès ;

15. *Prie également* le Secrétaire général de faciliter, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la participation des pays en développement aux ateliers, et encourage les États, les instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les autres entités intéressées et le Secrétaire général à collaborer pour faire en sorte que les ateliers soient bien organisés et donnent des résultats concrets qui débouchent sur des idées, des projets et des documents de coopération technique visant le renforcement des activités bilatérales et multilatérales d'assistance technique pour la prévention du crime et la justice pénale ;

16. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de faciliter l'organisation, en marge du quatorzième Congrès, de réunions entre les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles qui y participeront, suivant la pratique établie, ainsi que de réunions de groupes de défense d'intérêts professionnels et géographiques, et de prendre les mesures voulues pour favoriser la participation d'universitaires et de chercheurs aux travaux du Congrès, et encourage les États Membres à participer activement aux réunions susmentionnées, car elles sont l'occasion de nouer et d'entretenir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile ;

17. *Prie* le Secrétaire général d'établir un plan pour la documentation du quatorzième Congrès, en consultation avec le bureau élargi de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ;

18. *Encourage de nouveau* les institutions spécialisées et programmes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétents, ainsi que d'autres organisations professionnelles, à coopérer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux préparatifs du quatorzième Congrès ;

19. *Prie* le Secrétaire général de nommer, suivant la pratique établie, un Secrétaire général et un Secrétaire exécutif du quatorzième Congrès, qui exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions du règlement intérieur des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;

20. *Prie également* le Secrétaire général de fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sur les crédits ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et au budget-programme de 2020, les ressources nécessaires aux préparatifs et à la tenue du quatorzième Congrès ;

21. *Prie en outre* le Secrétaire général de mener, en collaboration avec les États Membres, une vaste et efficace campagne d'information sur les préparatifs du quatorzième Congrès, sur le Congrès lui-même et sur le suivi et la mise en œuvre de ses recommandations ;

22. *Prie* la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de consacrer suffisamment de temps, à sa vingt-huitième session, à l'examen des progrès réalisés dans les préparatifs du quatorzième Congrès, de prendre en temps utile toutes les dispositions organisationnelles et techniques qui doivent encore l'être et de lui adresser ses recommandations par l'intermédiaire du Conseil économique et social ;

23. *Prie* le Secrétaire général d'assurer à la présente résolution la suite voulue et de lui en rendre compte par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-huitième session.

*42e séance plénière*
*2 juillet 2018*

**État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable**

5. Dans sa résolution 2018/17, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

*Le Conseil économique et social*

*Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant son attachement* aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, fondements essentiels d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste, et se déclarant de nouveau résolue à en promouvoir le strict respect et à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier,

*Prenant note* des dispositions pertinentes de la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international[1], y compris de l'affirmation que les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie sont interdépendants, se renforcent mutuellement et sont au nombre des valeurs et principes fondamentaux universels et indissociables de l'Organisation des Nations Unies,

*Ayant à l'esprit* sa résolution 72/119 du 7 décembre 2017, intitulée « L'état de droit aux niveaux national et international », ainsi que toutes ses résolutions précédentes sur ce thème,

*Ayant également à l'esprit* sa résolution 72/196 du 19 décembre 2017, intitulée « Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique », ainsi que toutes ses résolutions précédentes sur ce thème,

*Ayant en outre à l'esprit* les résolutions du Conseil économique et social 2004/25 du 21 juillet 2004, 2005/21 du 22 juillet 2005 et 2006/25 du 27 juillet 2006 sur le renforcement de l'état de droit et la réforme des institutions de justice pénale, ainsi que les activités d'assistance technique menées à cet égard dans le cadre du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits,

*Rappelant* sa résolution 67/186 du 20 décembre 2012, intitulée « Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues », et sa résolution 68/188 du 18 décembre 2013, intitulée « L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 »,

*Consciente* de l'importance de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui inclut l'engagement de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, et rappelant à cet égard sa résolution 70/299 du 29 juillet

[1] Résolution 67/1 de l'Assemblée générale.

2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

*Se déclarant gravement préoccupée* par les effets néfastes de toutes les manifestations de la criminalité transnationale organisée sur le développement, la paix, la stabilité et la sécurité et les droits de l'homme,

*Convaincue* que l'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, et qu'il est essentiel de promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international, notamment grâce à des mécanismes de prévention du crime et de justice pénale, pour assurer une croissance économique soutenue et partagée et le développement durable, ainsi que la pleine réalisation de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales,

*Exprimant sa gratitude* pour les efforts actuellement déployés par les États Membres afin de promouvoir l'état de droit et de renforcer la prévention du crime et la justice pénale, y compris en intégrant des programmes de développement dans leurs initiatives à cet égard,

*Convaincue* que la promotion et le respect de l'état de droit aux niveaux national et international, ainsi que la justice et la bonne gouvernance, doivent guider l'action de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres,

*Réaffirmant* son engagement et sa ferme volonté politique d'agir en faveur de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables ainsi que des institutions qui les composent, encourageant la participation et l'association effectives de tous les secteurs de la société, de sorte que soient créées les conditions nécessaires à la poursuite du programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies, et considérant qu'il appartient aux États Membres de défendre la dignité humaine ainsi que l'ensemble des droits de l'homme et libertés fondamentales pour tous, en particulier les personnes touchées par la criminalité et celles qui peuvent avoir affaire au système de justice pénale, y compris les membres vulnérables de la société, indépendamment de leur statut, qui peuvent être victimes de formes multiples et aggravées de discrimination, et de prévenir et combattre la criminalité motivée par l'intolérance ou les discriminations quelles qu'elles soient,

*Encourageant* les États Membres à envisager d'utiliser et d'appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale pour renforcer des systèmes de justice pénale justes et efficaces, en gardant à l'esprit l'importance de l'état de droit et sa pertinence pour la réalisation des objectifs de développement durable,

*Soulignant* l'importance d'un système de justice pénale opérationnel, efficient, équitable, efficace et humain comme fondement d'une stratégie concluante de lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, le terrorisme, la production, la fabrication et le trafic illicites de drogues, la traite des personnes et d'autres formes dangereuses de trafic,

*Sachant* que l'état de droit joue un rôle important dans tous les domaines d'intervention du système des Nations Unies, et notant avec

satisfaction les progrès accomplis pour ce qui est d'assurer la cohérence et la coordination des activités visant à promouvoir l'état de droit, en coopération avec le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, tout en prenant en considération les différents mandats des différents organismes des Nations Unies,

*Considérant* que les activités menées par l'Organisation des Nations Unies afin d'accompagner les gouvernements dans ce qu'ils font pour promouvoir et asseoir l'état de droit le sont conformément à la Charte, et soulignant qu'il faut aider davantage les États Membres qui le demandent à donner effet au plan interne à leurs obligations internationales respectives en développant les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités,

*Soulignant* la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public[2], dans laquelle les États Membres ont reconnu l'importance que revêtent, en tant qu'éléments fondamentaux de l'état de droit, les systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables ainsi que les institutions qui les composent,

*Encourageant* les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre, selon que de besoin, des politiques globales de prévention du crime ainsi que des stratégies et des plans d'action nationaux et locaux fondés sur une bonne connaissance des divers facteurs qui mènent à la criminalité et à combattre ces facteurs d'une manière globale, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile, et, à cet égard, soulignant que le développement social et la promotion de l'état de droit, y compris la promotion d'une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha, devraient faire partie intégrante des stratégies visant à promouvoir la prévention du crime et le développement économique dans tous les États,

*Sachant* qu'à sa réunion de 2019, qui aura pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », le Forum politique de haut niveau pour le développement durable examinera, entre autres, la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 16,

*Rappelant* la résolution 26/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en date du 26 mai 2017, intitulée « Prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de prévention du crime et de justice pénale et dans les efforts déployés pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée »[3],

---

[2] Résolution 70/174 de l'Assemblée générale, annexe.

[3] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, Supplément n° 10* (E/2017/30), chap. I, sect. D.

1. *Réaffirme* l'importance de sa résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été pris l'engagement de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;

2. *Prie instamment* les États Membres de continuer à reconnaître que les questions de l'état de droit, de la prévention du crime et de la justice pénale et du développement se recoupent, et recommande que les liens et relations d'interdépendance entre ces questions soient pris en compte comme il se doit et davantage mis à profit, tout en réaffirmant les engagements pris pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable nº 16 ;

3. *Engage de nouveau* les organismes compétents des Nations Unies à continuer de coopérer et de coordonner leurs activités, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de promouvoir une démarche plus intégrée en ce qui concerne la fourniture d'une assistance au renforcement des capacités en matière d'état de droit et de réforme de la justice pénale, et à continuer de réfléchir à des projets conjoints dans ce domaine ;

4. *Invite de nouveau* les gouvernements à prendre en compte la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale[2], dans l'élaboration de leur législation et de leurs directives et à mettre tout en œuvre, selon les besoins, pour appliquer les principes qui y sont formulés, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

5. *Souligne* l'engagement exprimé dans la Déclaration de Doha de suivre des démarches globales et intégrées pour combattre la criminalité, la violence, la corruption et le terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations et pour faire en sorte que ces interventions soient menées de manière coordonnée et cohérente, parallèlement à la mise en œuvre de programmes ou mesures plus vastes en faveur du développement social et économique, de l'élimination de la pauvreté, du respect de la diversité culturelle, ainsi que de la paix et de l'inclusion sociales ;

6. *Invite instamment* les États Membres à intégrer des stratégies de prévention de la criminalité axées sur les enfants et les jeunes et soucieuses de l'égalité des sexes dans tous les programmes et politiques économiques et sociaux pertinents, notamment en ce qui concerne l'éducation, la santé, la participation à la vie publique, les perspectives socioéconomiques, les technologies de l'information et de la communication et la sûreté et la sécurité publiques, en vue de mettre les enfants et les jeunes à l'abri de la marginalisation et de l'exclusion sociales

et de réduire ainsi le risque qu'ils ne deviennent victimes ou auteurs d'infractions, et, à cette fin, à s'efforcer d'atteindre tous les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 3 à 5, 8 à 11, 16 et 17 ;

7. *Invite de même instamment* les États Membres à adopter face à la violence faite aux femmes des mesures globales et intégrées afin de réduire le risque de meurtre sexiste grâce à une intervention précoce et une évaluation des risques, à faire preuve de la diligence voulue pour prévenir les meurtres sexistes de femmes et de filles, enquêter à leur sujet et en poursuivre et punir les auteurs, à garantir aux femmes l'égalité de protection devant la loi et l'égalité d'accès à la justice, à envisager d'adopter une approche intégrée, multidisciplinaire et tenant compte des différences entre les sexes pour prévenir les meurtres sexistes de femmes et de filles, enquêter à leur sujet et en poursuivre et punir les auteurs de manière à réduire au minimum le risque de victimisation secondaire dans le système de justice pénale, et à mettre en place des mécanismes appropriés et des moyens renforcés pour les enquêtes criminalistiques visant à identifier des restes humains et des personnes disparues et, à cette fin, à s'efforcer d'atteindre tous les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5 et 16 ;

8. *Invite* les États Membres à promouvoir des programmes éducatifs sur la prévention du crime et la justice pénale, en particulier destinés aux jeunes, visant à mieux faire comprendre la justice et l'état de droit, cette approche étant de celles que doivent adopter les gouvernements à l'égard du grand public pour promouvoir la confiance et le respect de la loi et son application et, à ces fins, à s'efforcer d'atteindre tous les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 4 et 16 ;

9. *Invite également* les États Membres, agissant conformément à leur cadre juridique national, à intensifier les efforts qu'ils déploient aux niveaux national et international afin d'éliminer toutes les formes de discrimination, dont le racisme, l'intolérance religieuse, la xénophobie et la discrimination fondée sur le sexe, notamment en menant des actions de sensibilisation, en élaborant des supports et des programmes éducatifs et en envisageant, au besoin, de rédiger et d'appliquer une législation contre la discrimination et, à cette fin, à s'efforcer d'atteindre tous les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 4, 5, 8, 10 et 16 ;

10. *Encourage* les États Membres à promouvoir, avec la participation active du secteur privé, la prévention de la criminalité et les programmes d'inclusion sociale et de préparation à l'emploi s'adressant aux membres vulnérables de la société, y compris aux victimes d'infractions et aux personnes libérées de prison, et, à cette fin, à s'efforcer d'atteindre tous les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 1 à 5, 8, 10, 11 et 16 ;

11. *Encourage également* les États Membres à adopter des mesures efficaces pour prévenir et combattre le grave problème que constituent les infractions qui ont une incidence sur l'environnement, tels le trafic d'espèces sauvages, notamment d'espèces protégées par la Convention sur

le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction[4], et le braconnage, ainsi que le trafic de produits forestiers, y compris le bois d'œuvre, et, à ces fins, à s'efforcer d'atteindre les objectifs de développement durable n$^{os}$ 13 à 16 ;

12. *Salue* les travaux actuellement menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au titre de son mandat, dans le domaine de l'éducation pour la justice, notamment par l'intermédiaire de l'initiative Éducation pour la justice, qui est une composante essentielle du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, et prie l'Office de poursuivre ses efforts pour promouvoir l'éducation à l'état de droit et à la justice en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres acteurs concernés ;

13. *Note* que le thème principal du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto (Japon) en 2020, sera « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 », et attend avec intérêt les discussions fructueuses qui auront lieu sur ce sujet lors des réunions régionales préparatoires et du Congrès ;

14. *Invite* les États Membres qui participent aux réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès à faire des propositions et des recommandations concrètes en rapport avec le thème de celui-ci, concernant la promotion de l'état de droit, pour que le Congrès les examine ;

15. *Se félicite* des efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour aider les États Membres à améliorer les systèmes de collecte et d'analyse de données sur la prévention du crime et la justice pénale à tous les niveaux, en fonction des besoins, notamment des données ventilées par sexe, afin de promouvoir l'état de droit et de parvenir au développement durable, et prend note de l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ;

16. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer de fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande en vue de renforcer l'état de droit, en prenant en compte les travaux menés par d'autres entités des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats ainsi que les actions entreprises à l'échelle régionale ou à titre bilatéral, et de continuer à assurer la coordination et la cohérence de l'action menée, notamment par l'intermédiaire du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit ;

17. *Prie* le Secrétaire général de continuer à doter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de ressources suffisantes pour appuyer efficacement les efforts qu'il déploie pour s'acquitter de ses mandats et, le cas échéant, pour assurer le suivi mondial et l'examen thématique des actions en rapport avec ses mandats existants, qui sont

[4] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 993, n$^{o}$ 14537.

essentiels au renforcement du respect de l'état de droit aux niveaux national et international, notamment en fournissant un appui spécial à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de lui permettre de contribuer activement, selon qu'il conviendra, au suivi mondial et à l'examen thématique des progrès accomplis par les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable comme prévu dans sa résolution 70/299 ;

18. *Engage* les États Membres à prendre les mesures voulues, en fonction de leur situation propre, pour promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, notamment la prise en compte et, s'ils le jugent nécessaire, la diffusion des manuels, guides et supports de renforcement des capacités conçus et publiés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

19. *Salue* les efforts déployés par le Secrétaire général en faveur d'une coordination et d'une intégration plus fortes de l'assistance en matière d'état de droit, par l'intermédiaire des institutions spécialisées et organisations internationales compétentes, afin de renforcer la prévisibilité, la cohérence, la responsabilité et l'efficacité dans la prestation de cette assistance aux niveaux national et international, et encourage l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à continuer de prendre part à ces dispositifs, en particulier pour ce qui touche à la police, à la justice et au système pénitentiaire ;

20. *Invite* les instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à continuer d'inclure dans leur programme de travail la question de l'état de droit et la fourniture d'une assistance aux États qui en font la demande pour relever les défis posés à l'état de droit et au développement, ainsi qu'à redoubler d'efforts pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

21. *Demande* aux États Membres, aux organisations internationales et à toutes les parties prenantes concernées de communiquer à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime leurs vues sur les moyens de faire progresser la prévention de la criminalité et la justice pénale dans le contexte de l'objectif de développement durable n° 16, ainsi que leurs vues sur la contribution que le quatorzième Congrès, compte tenu de son thème principal, pourrait apporter à cette fin, et prie l'Office de rendre compte de la situation au Congrès ;

22. *Invite* les États Membres et les autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins énoncées dans la présente résolution, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

*42e séance plénière*
*2 juillet 2018*

# Chapitre II

## Réunions spéciales tenues par le Conseil économique et social à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale

### Réunion conjointe du Conseil et de la Deuxième Commission consacrée au thème de l'avenir et du développement durable à l'ère de l'accélération du progrès technique

1. Le 11 octobre 2017, le Conseil a tenu sa 3e séance conjointement avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, sur le thème de l'avenir et du développement durable à l'ère de l'accélération du progrès technique. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.2/72/SR.11-E/2018/SR.3).

2. La séance était coprésidée par la Présidente du Conseil économique et social, Marie Chatardová (Tchéquie), et le Président de la Deuxième Commission, Sven Jürgenson (Estonie), qui ont fait des déclarations liminaires.

3. La Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration liminaire, puis a entamé une conversation avec Sophia, « premier robot citoyen au monde », le plus récent et le plus perfectionné des robots mis au point par Hanson Robotics.

4. S'est tenue ensuite une table ronde animée par la journaliste Jennifer Strong, présentatrice du podcast du *Wall Street Journal* intitulé « The Future of Everything » (Nouvelles questions), laquelle a fait une déclaration.

5. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : David Hanson, fondateur et Président-Directeur général de Hanson Robotics ; Stephen Ibaraki, chef d'entreprise aguerri, investisseur et futuriste ; Rita Kimani, cofondatrice de FarmDrive et de l'initiative Jeunes Leaders pour les objectifs de développement durable ; Jeffrey Schnapp, fondateur et directeur de faculté de MetaLAB, à l'Université d'Harvard ; Dickson Despommier, professeur émérite de santé publique et environnementale à l'Université Colombia de New York.

6. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Nigéria, du Brésil et de l'Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs de Maurice, de la Sierra Leone et de la Zambie.

7. Le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement (Chine) a également participé à la discussion.

8. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications a fait une déclaration.

9. Le représentant de l'initiative Global Pulse de l'ONU a également fait une déclaration.

10. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a formulé des observations finales.

11. La Présidente du Conseil a fait une déclaration finale.

12. Le Président de la Deuxième Commission a fait une déclaration et conclu la séance conjointe.

## Réunion spéciale du Conseil sur le thème « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 axé sur la résilience et la prise en compte des risques »

13. À ses 4e et 5e séances, le 24 octobre 2017, le Conseil a tenu une réunion extraordinaire sur le thème « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 axé sur la résilience et la prise en compte des risques ». Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.4 et E/2018/SR.5).

14. À la 4e séance, le 24 octobre, la Présidente du Conseil a ouvert la réunion extraordinaire et fait une déclaration.

15. À la même séance, le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, Miroslav Lajčák (Slovaquie), a fait une déclaration.

16. À la même séance également, la Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration.

17. Également à la 4e séance, le Sous-Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes, Douglas Slater, a fait une déclaration.

18. À la même séance, l'animatrice de la réunion, Lisa Friedman, journaliste au *New York Times*, a formulé des observations et a posé des questions aux intervenants suivants : Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Robert Glasser, Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe ; Jessica Faieta, Sous-Secrétaire générale et Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence ; Francis Ghesquière, Chef du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement du Groupe de la Banque mondiale.

19. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants du Honduras, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Fédération de Russie, de la Colombie et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que par les observateurs d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique, du Panama, du Mexique, du Nicaragua, du Costa Rica, de Cuba, des Bahamas, de la République dominicaine, des Pays-Bas, de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de la Jamaïque.

20. À la 5e séance, le 24 octobre, la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a assuré la présidence de la suite de la réunion extraordinaire et entendu les déclarations des représentants du Japon, du Chili, de la Trinité-et-Tobago, de l'Algérie, du Pakistan, du Guyana, des Émirats arabes unis, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, ainsi que des observateurs de la Suisse, des Maldives, du Népal, de la Thaïlande, de la Barbade, de la Bolivie (État plurinational de), du Belize, du Canada, des Fidji, du Monténégro, des Philippines, d'El Salvador et de la Sierra Leone.

21. À la même séance, le Sous-Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes a fait une déclaration.

22. La Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a fait une déclaration et conclu la réunion extraordinaire du Conseil.

## Réunion spéciale du Conseil sur le thème « Vers des sociétés durables, résilientes et inclusives grâce à la participation de tous »

23. À ses 32e et 33e séances, le 23 mai 2018, le Conseil a tenu une réunion spéciale sur le thème « Vers des sociétés durables, résilientes et inclusives grâce à la participation de tous ». Les débats sont consignés dans les comptes rendu analytiques correspondants (E/2018/SR.32 et E/2018/SR.33).

24. À la 32e séance, le 23 mai, la Présidente du Conseil a ouvert la réunion spéciale et fait une déclaration.

25. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration.

26. À la même séance également, le Vice-Ministre de l'environnement de la Tchéquie, Vladislav Smrž, et le Directeur général de l'Agence présidentielle de coopération de la Colombie, Sergio Londoño Zurek, ont fait des déclarations.

### Dialogue interactif 1
### « Tendances mondiales et questions nouvelles : l'édification de sociétés durables, résilientes et inclusives dans un monde en mutation »

27. À sa 32e séance, le 23 mai, le Conseil a tenu un dialogue interactif animé par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales, qui a fait une déclaration.

28. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : Mahmoud Mohieldin, Premier Vice-Président pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats du Groupe de la Banque mondiale ; Mami Mizutori, Sous-Secrétaire générale et Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe ; Janet Gornick, professeur de science politique et de sociologie à la City University of New York et Directrice du Stone Center on Socio-Economic Inequality.

29. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de l'Andorre, du Canada et de la Colombie, ainsi que l'observateur de la Thaïlande, ont formulé des observations et posé des questions.

30. En outre, le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques a fait une déclaration.

31. L'observatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a également fait une déclaration.

**Dialogue interactif 2**
**« Politiques et technologies novatrices pour encourager la participation de tous »**

32. À sa 32e séance, le 23 mai, le Conseil a tenu un dialogue interactif animé par Michael Shank, Directeur de la communication à la Carbon Neutral Cities Alliance.

33. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : Hedia Belhadj, Présidente du Groupe Tawhida Ben Cheikh et Responsable du projet de budget participatif (États-Unis d'Amérique) ; Aroon Manoharan, professeur et Directeur du Programme d'administration publique mondiale comparée à la University of Massachusetts de Boston ; Petr Marek, représentant de ERCTech (Tchéquie).

34. Au cours du débat qui a suivi, la représentante de la République de Corée a formulé des observations et posé des questions.

35. L'observatrice de l'Union africaine a fait une déclaration.

36. Le représentant de l'Union interparlementaire a également fait une déclaration.

**Dialogue interactif 3**
**« Renforcement de la coopération en vue de bâtir des sociétés résilientes et inclusives »**

37. À sa 33e séance, le Conseil a tenu un dialogue interactif, animé par David Steven, maître de recherche et Directeur adjoint du Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

38. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants ci-après ont fait des exposés : Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire ; Molina Niño, Présidente-Directrice générale de BRAVA Investments et lauréate, en 2018, du prix de la Ville et de l'État de New York pour la responsabilité sociale des entreprises, dans la catégorie diversité, pour le sens de l'initiative exceptionnel dont elle a fait montre au service de l'éducation des femmes chefs d'entreprise ; Tomáš Rákos, Directeur du développement et des projets spéciaux chez D21 (Tchéquie) ; Vitalice Meja, Coordinateur chez Reality of Aid Africa Network (Kenya).

39. Au cours du débat qui a suivi, la représentante de la République de Corée et l'observatrice du Brésil ont formulé des observations et posé des questions.

40. Des déclarations ont également été faites par la représentante de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et par un représentant de la société civile de la République tchèque.

41. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration finale.

42. La Présidente du Conseil a fait une déclaration et conclu la réunion spéciale du Conseil.

# Chapitre III
## Réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale

1. Dans sa résolution 2017/2, le Conseil économique et social a décidé, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale ainsi qu'à la résolution 69/313, dans laquelle l'Assemblée a adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qu'à compter de 2017, une session du Comité se tiendrait à New York au printemps et une session à Genève à l'automne, la session à New York devant se tenir immédiatement après la Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue de resserrer la coopération entre le Comité et le Conseil et d'améliorer encore le traitement des questions fiscales au niveau intergouvernemental.

2. Dans sa décision 2018/1, le Conseil a décidé que la Réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendrait le vendredi 18 mai 2018, après la seizième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

3. À ses 26e et 27e séances, le 18 mai 2018, le Conseil a tenu sa Réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale. Les débats sont consignés dans les comptes rendu analytiques correspondants (E/2018/SR.26 et E/2018/SR.27).

4. À la 26e séance, le 18 mai, le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan) a ouvert la réunion spéciale et fait une déclaration.

5. À la même séance, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et économiste en chef a également fait une déclaration.

6. À la même séance également, le Président exécutif des services fiscaux fédéraux du Nigéria, Babatunde Fowler, a fait un discours liminaire.

7. Également à la 26e séance, les coprésidents du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, le Commissaire assistant auprès de l'Administration fiscale ghanéenne, Eric Nii Yarboi Mensah, et la Responsable des politiques de l'Administration fiscale de la Nouvelle-Zélande, Carmel Peters, ont informé le Conseil de l'évolution des travaux du Comité.

### Dialogue interactif 1
### « La fiscalité et la numérisation de l'économie »

8. À sa 26e séance, le 18 mai, le Conseil a tenu un dialogue interactif sur le thème « La fiscalité et la numérisation de l'économie », présidé par le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan) et animé par Eliza Anyangwe, journaliste indépendante écrivant notamment pour *The Guardian*.

9. L'animatrice a fait une déclaration, puis les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Aart Roelofsen, Cocoordonnateur du Sous-Comité chargé des questions fiscales liées à l'économie numérique du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et Chef adjoint de l'Unité chargée de l'impôt international du Ministère des finances des Pays-Bas ; Brian Jenn, Conseiller adjoint

en fiscalité internationale au Département du trésor des États-Unis d'Amérique ; Grace Perez-Navarro, Directrice adjointe du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; Rajat Bansal, Cosecrétaire du Conseil d'administration des impôts directs du Département des recettes publiques du Ministère des finances de l'Inde ; Aneesa Baig, Directrice des Impôts indirects de l'Unité fiscale légale du Département du Trésor national d'Afrique du Sud.

10. Les orateurs principaux ci-après ont fait des déclarations : Jorge Antonio Deher Rachid, Secrétaire de l'Administration des impôts fédéraux du Brésil ; Carlos Protto, Directeur des relations fiscales internationales du Ministère du Trésor de l'Argentine ; Bill Sample, Président du Comité de la fiscalité de l'United States Council for International Business ; Aleksandr Anatolyevich Smirnov, Directeur adjoint du Département des politiques fiscales et douanières du Ministère des finances de la Fédération de Russie.

11. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de l'Irlande et l'observateur de l'Égypte ont formulé des observations et posé des questions.

12. L'intervenant principal, le Président exécutif des services fiscaux fédéraux du Nigéria, Babatunde Fowler, a également pris part au dialogue interactif.

13. La représentante de Global Alliance for Tax Justice (société civile) a également fait une déclaration.

**Dialogue interactif 2**
**« Taxation des projets financés par l'aide publique au développement »**

14. À sa 27e séance, le 18 mai, le Conseil a tenu un dialogue interactif sur le thème « Taxation des projets financés par l'aide publique au développement », présidé par le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan), et animé par Jacques Sasseville, Conseiller interrégional chargé des questions fiscales internationales au Groupe du renforcement des capacités du Bureau du financement du développement durable (Département des affaires économiques et sociales).

15. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Titia Stolte-Detring, Directrice adjointe de la Section de la fiscalité internationale du Ministère fédéral allemand des finances ; Elfrieda Stewart Tamba, Commissaire générale à l'Administration fiscale du Liberia ; Christophe Waerzeggers, Conseiller principal au Fonds monétaire international.

16. Les orateurs principaux suivants ont également fait des déclarations : Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Dang Ngoc Minh, Directeur général adjoint de la Direction générale des impôts du Ministère vietnamien des finances ; Natalia Aristizabal Mora, Vice-Présidente du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

17. Un débat interactif a suivi, auquel a participé l'observateur de la Zambie.

18. Le représentant d'Overseas Development Institute, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

**Dialogue interactif 3**
**« Renforcement des capacités des pays en développement en matière fiscale »**

19. À sa 27e séance, le 18 mai, le Conseil a tenu un dialogue interactif sur le thème « Renforcement des capacités des pays en développement en matière fiscale », présidé et animé par le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan).

20. Les intervenants ci-après ont fait des déclarations : Alma Kanani, Gestionnaire de la mobilisation des recettes intérieures, de la croissance équitable, de la finance et des institutions du Groupe de la Banque mondiale ; Navid Hanif, Directeur du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales ; Grace Perez-Navarro, Directrice adjointe du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; Christophe Waerzeggers, Conseiller principal au Fonds monétaire international.

21. Un débat interactif a suivi, auquel a participé l'observateur du Panama.

22. Le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan) a fait une déclaration et conclu la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale.

# Chapitre IV
# Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

1. Conformément à l'engagement souscrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 132), le mécanisme de suivi du financement du développement comprendra un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, auquel la participation, au niveau intergouvernemental, sera universelle, les modalités de participation étant les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement. Le forum se réunirait pendant au maximum cinq jours, dont quatre au maximum seront consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et un à la réunion spéciale de haut niveau organisée avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED, ainsi que d'autres acteurs institutionnels et parties prenantes, en fonction des priorités et de la portée de la réunion. Les conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de cette rencontre seront intégrées au suivi et à l'examen généraux de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 auxquels il sera procédé à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil.

2. Dans sa résolution 70/192, l'Assemblée générale a réaffirmé que le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se réunirait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York au printemps et serait présidé par le Président du Conseil économique et social. Dans sa résolution 2018/1, le Conseil a décidé que les réunions du forum se tiendraient du 23 au 26 avril 2018.

3. Dans sa décision 2018/230, le Conseil a pris note du rapport du forum établi en 2018 (E/FFDF/2018/3), ainsi que de la décision du forum de tenir sa prochaine session, qui comprendra une réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, du 15 au 18 avril 2019. Le forum a également décidé de conserver à la session suivante les modalités de sa réunion de 2018, et d'examiner, dans le document final de sa session de 2019, la nécessité de tenir une conférence de suivi.

4. Les débats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement sont consignés dans le rapport du forum (E/FFDF/2018/3).

5. Le résumé, établi par la Présidente du Conseil, des débats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, figure dans le document A/73/86-E/2018/68.

## Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

6. Le 24 avril 2018, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a adopté des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental (voir E/FFDF/2018/3, par. 1) et demandé au Conseil de les transmettre au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue de sa réunion de 2018 organisée sous les auspices du Conseil.

## Mesures prises par le Conseil

7. À sa 34e séance, le 12 juin 2018, sur la proposition du Vice-Président du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a décidé de transmettre au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en vue de la réunion de 2018 organisée sous ses auspices, les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental figurant dans le rapport du forum du Conseil sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2018/3) (voir décision 2018/230).

# Chapitre V

## Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable

1. Conformément aux résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social a convoqué la réunion annuelle de deux jours du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable en vue d'examiner la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation dans des domaines thématiques pour la réalisation des objectifs de développement durable, tous les acteurs y participant activement pour apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a permis de faciliter l'interaction, la mise en relation des parties prenantes et la création de réseaux entre elles et de partenariats multipartites, de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, et aussi de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Les réunions du forum de collaboration multipartite, convoquées par la Présidente du Conseil avant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil, étaient coprésidées par les représentants de deux États Membres. Elles ont donné lieu à un résumé des débats établi par les coprésidents et destiné à alimenter les travaux du Forum politique de haut niveau aux réunions organisées dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les réunions du Forum politique de haut niveau s'inspiraient aussi du résumé des débats du forum de collaboration multipartite. Les thèmes des réunions suivantes du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable ont été examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. Dans sa décision 2018/204, le Conseil économique et social a décidé que le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendrait les 5 et 6 juin 2018. La Présidente du Conseil a nommé le Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, Toshiya Hoshino, et le Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation, Juan Sandoval Mendiolea, pour coprésider le Forum.

4. Le résumé établi par les coprésidents du Forum de collaboration multipartite, qui figure dans le document E/HLPF/2018/6, a été transmis par la Présidente du Conseil au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue de la réunion que celui-ci tiendra sous les auspices du Conseil.

# Chapitre VI
## Débat de haut niveau

1. Conformément aux dispositions des résolutions 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et à la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, le débat de haut niveau (point 5 de l'ordre du jour) de la session de 2018 du Conseil, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil (point 5 a) de l'ordre du jour), s'est tenu de sa 44e à sa 49e séance, du 16 au 19 juillet 2018. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants [E/2018/SR.44, E/2018/SR.45, E/2018/SR.46, E/2018/SR.47, E/2018/SR.48 A et B (séances parallèles) et E/2018/SR.49 A et B (séances parallèles)].

2. Dans sa décision 2017/208, le Conseil a décidé que le thème de sa session de 2018 serait le suivant : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural ».

3. Pour le débat de haut niveau, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2018/55) ;

b) Rapport du Secrétaire général intitulé : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (E/2018/61) ;

c) Rapport du Secrétaire général faisant le point annuel sur les objectifs de développement durable (E/2018/64) ;

d) Rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66) ;

e) Note du Secrétaire général sur les débats de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt et unième session sur le thème de la session de 2018 du Conseil économique et social, intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (E/2018/71) ;

f) Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session (E/2018/33) ;

g) La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable (Aperçu général) (E/2018/50) ;

h) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2018 (E/2018/63) ;

i) Lettres identiques datées du 12 juillet 2018, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/929-E/2018/77) ;

j) Lettre datée du 9 mars 2018, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2018/51) ;

k) Déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2018/NGO/1 à E/2018/NGO/22).

4. À la 45e séance, le 16 juillet, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et économiste en chef a présenté le rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66).

5. À la même séance, le Président du Comité des politiques de développement, José Antonio Ocampo, a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session (E/2018/33).

**Ouverture du débat de haut niveau**

6. À la 44e séance, le 16 juillet, le débat de haut niveau, incluant la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil, a été ouvert par la Présidente du Conseil, qui a fait une déclaration.

7. À la même séance, le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale s'est adressé au Conseil.

8. À la même séance également, la Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse ont fait des déclarations.

9. Toujours à la 44e séance, l'actrice et ambassadrice de bonne volonté du PNUD, Michelle Yeoh, a fait un discours liminaire.

## A. Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

10. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil seraient convoquées tous les ans par la présidence du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seraient consacrés à un débat ministériel.

11. Aux termes de l'alinéa c) du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, la réunion ministérielle de trois jours du Forum (point 5 a) de l'ordre du jour) se tiendrait durant le débat de haut niveau du Conseil. Dans sa décision 2018/204, le Conseil a décidé que le débat de haut niveau de sa session de 2018 se tiendrait du 16 au 19 juillet 2018, et la réunion ministérielle de trois jours du Forum du 16 au 18 juillet 2018.

12. Durant la réunion ministérielle de trois jours du Forum, 46 pays au total ont présenté un examen national volontaire. Les débats sont consignés dans le rapport du Forum publié sous la cote E/HLPF/2018/7.

13. Également au cours de la réunion ministérielle de trois jours du Forum, un débat général s'est tenu sur le thème du débat de haut niveau, « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural », et sur le thème de la réunion ministérielle, « Transformer nos sociétés pour

les rendre viables et résilientes ». Un compte rendu des débats est présenté à la section D ci-dessous.

## B. Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

14. Conformément aux directives régissant la concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales (point 5 b) de l'ordre du jour), le Conseil a tenu deux concertations à sa 48e séance, parallèlement au débat général, le 19 juillet 2018. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.48 A).

15. Après une déclaration de la Présidente du Conseil, le Président de la Chambre des députés tchèque, Radek Vondráček, a fait un discours liminaire.

16. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a également fait une déclaration.

### Concertation 1
### Évolution de l'économie mondiale et des finances et du commerce internationaux

17. La concertation était présidée par la Présidente du Conseil et animée par le Directeur des communications de Carbon Neutral Cities Alliance (Urban Sustainability Directors Network), Michael Shank.

18. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants ci-après ont présenté des exposés et répondu aux questions de l'animateur : le Secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi ; le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Coordinatrice actuelle des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, Alicia Bárcena ; le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Masamichi Kono ; le Représentant spécial du Groupe de la Banque mondiale auprès de l'Organisation des Nations Unies, Bjorn Gillsater ; le Directeur adjoint du Département Afrique du Fonds monétaire international, David Robinson ; le Chef de section à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC, Robert Teh.

### Concertation 2
### Progrès dans le domaine du développement durable : projections et perspectives

19. La concertation était présidée par le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan) et animée par le Directeur des communications de Carbon Neutral Cities Alliance (Urban Sustainability Directors Network), Michael Shank.

20. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants ci-après ont présenté des exposés et répondu aux questions de l'animateur : le Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats de l'Organisation internationale du Travail, Moussa Oumarou ; l'économiste en chef de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Juha Siikamaki ; la cofondatrice de la School of International Futures, Catarina Tully.

**Débat interactif**

21. Un débat interactif a suivi, au cours duquel les participants aux concertations ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Ghana et du Maroc.

22. Le représentant de WaterAid, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également participé au débat.

## C. Forum pour la coopération en matière de développement

23. Conformément à sa décision 2018/204, le Conseil a tenu le Forum pour la coopération en matière de développement (point 5 c) de l'ordre du jour), manifestation biennale, de sa 28e à sa 31e séance, les 21 et 22 mai 2018. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.28, E/2018/SR.29, E/2018/SR.30 et E/2018/SR.31).

24. À la 28e séance, le 21 mai, la Présidente du Conseil a fait une déclaration liminaire.

25. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale s'est exprimée devant le Conseil.

26. À la même séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2018/55)

27. Toujours à la 28e séance, le cofondateur et Administrateur de l'entreprise à vocation sociale Purpose, Jeremy Heimans, a fait un discours liminaire.

28. Au cours du débat qui a suivi, animé par la cofondatrice et conseillère stratégique de l'organisation Development Initiatives, Judith Randel, l'orateur principal et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Inde et de la République de Moldova, ainsi que par les observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bangladesh (au nom du Groupe des pays les moins avancés), du Brésil et de la République islamique d'Iran.

29. Les représentants d'ActionAid et de Reality of Aid Network, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

**Session 1**
**Table ronde sur le thème « Renforcement de la viabilité et de la résilience grâce à la coopération pour le développement »**

30. À sa 28e séance, le 21 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Renforcement de la viabilité et de la résilience grâce à la coopération pour le développement », présidée par la Présidente du Conseil et animée par la cofondatrice et conseillère stratégique de Development Initiatives, Judith Randel.

31. Des exposés ont été présentés par : le Vice-Ministre salvadorien de la coopération au service du développement, Jaime Miranda ; le Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères, Sergiy Kyslytsya ; la Cheffe adjointe de la délégation de

l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Joanne Adamson ; le Directeur du Réseau européen sur la dette et le développement, Jesse Griffiths.

32. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Turquie, de l'Allemagne, de l'Inde et du Ghana, ainsi que par les observateurs de la République dominicaine, de Cuba et de l'Indonésie.

33. Les représentants de l'Union interparlementaire ont participé à la discussion.

34. Les représentants de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS) et d'IBON International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

**Session 2**
**Table ronde sur le thème « Pour des partenariats et des stratégies de coopération au service du développement multipartites et ouverts à tous : cadres politiques et juridiques »**

35. À sa 29e séance, le 21 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Pour des partenariats et des stratégies de coopération au service du développement multipartites et ouverts à tous : cadres politiques et juridiques », présidée par le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et animée par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et économiste en chef.

36. Des exposés ont été présentés par : l'Administratrice adjointe par intérim du Bureau des politiques, de la planification et de l'apprentissage de l'Agence des États-Unis pour le développement international, Susan Fine ; la Directrice principale de l'innovation au service du développement inclusif du Ministère sud-africain de la science et des technologies, Nonhlanhla Mkhize ; un membre du conseil d'administration de Global Entrepreneurship Network et de Unreasonable Group, Jeff Hoffman ; le Directeur général adjoint pour la coopération internationale de l'Italie, Luca Maestripieri ; le Chef de division et responsable du Programme global Eau de la Direction suisse du développement et de la coopération, Johan Gély ; le Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ali Naseer Mohamed ; la cofondatrice d'Impact Hub Geneva et Accelerate2030, Alexandra Boethius.

37. Au cours de l'échange qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Canada, de la République de Corée et du Maroc, ainsi que par l'observateur du Brésil.

38. Le représentant de l'Union interparlementaire a participé à la discussion.

39. Les représentants de Reality of Aid Africa et d'IBON International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

**Session 3**
**Table ronde sur le thème « Obtenir de meilleurs résultats pour un développement durable : le rôle des politiques nationales de coopération pour le développement »**

40. À sa 29e séance, le 21 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Obtenir de meilleurs résultats pour un développement durable : le rôle des politiques nationales de coopération pour le développement », présidée par le Vice-Président du

Conseil (Tadjikistan) et animée par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et économiste en chef.

41. Des exposés ont été présentés par : le Ministre délégué auprès du Chef de gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance du Maroc, Lahcen Daoudi ; le Ministre délégué auprès du Premier Ministre et Secrétaire général du Conseil cambodgien du redressement et du développement, Yanara Chhieng.

**Principaux messages émanant des débats de la première journée et des manifestations parallèles**

42. À sa 30e séance, le 22 mai, le Conseil a entendu une synthèse des principaux messages portés dans le cadre des débats de la première journée du Forum pour la coopération en matière de développement, y compris aux manifestations parallèles.

43. Après une déclaration de la Présidente du Conseil, le professeur d'économie appliquée à l'Université Complutense de Madrid, José Antonio Alonso, et le chercheur indépendant et auteur, Jonathan Glennie, ont fait des déclarations.

**Session 4**
**Table ronde sur le thème « La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement durable : sur la voie de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud »**

44. À sa 30e séance, le 22 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement durable : sur la voie de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », présidée par la Présidente du Conseil et animée par l'Administratrice du South African Institute of International Affairs, Elizabeth Sidiropoulos.

45. Des exposés ont été présentés par : le Vice-Ministre argentin des affaires étrangères et du culte, Daniel Raimondi ; le Ministre adjoint au Ministère chinois du commerce, Li Chenggang ; le Directeur général de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement du Ministère mexicain des affaires étrangères, Agustín García-Lopes ; le Directeur de l'Agence brésilienne de coopération, João Almino ; le Chef de la Division chargée de l'efficacité et de la transparence, des normes de qualité et de la politique de développement international du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Uwe Gehlen ; la Directrice exécutive d'IBON International, Amy Padilla.

46. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Inde, de l'Andorre et du Soudan, ainsi que par les observateurs de Cabo Verde, de la République islamique d'Iran et de Cuba.

47. L'observatrice de l'Union européenne a participé au débat.

48. Les représentantes de l'Union interparlementaire ont également participé à la discussion.

49. Les représentants de l'OIT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont également pris part au débat.

**Session 5**
**Table ronde sur le thème « Combler les lacunes en matière de capacités et faciliter le développement et le transfert de technologies dans des domaines stratégiques »**

50. À sa 30e séance, le 22 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Combler les lacunes en matière de capacités et faciliter le développement et le transfert de technologies dans des domaines stratégiques », présidée par la Présidente du Conseil et animée par le Directeur adjoint de l'Institut pour le développement des capacités du Fonds monétaire international, Mark Lewis.

51. Des exposés ont été présentés par : la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Shamshad Akhtar ; l'analyste principal de l'organisation Development Initiatives, Richard Watts ; le Directeur général du Bureau national des statistiques du Kenya et Président de la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session, Zachary Chege ; le Président-Directeur général de la Grameen Foundation, Steve Hollingworth.

52. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Uruguay, de l'Inde et du Ghana, ainsi que par les observateurs de l'Éthiopie et du Brésil.

53. L'observatrice de l'Union européenne a participé au débat.

54. La représentante de l'Union interparlementaire a également participé à la discussion.

**Session 6**
**Table ronde sur le thème « Amélioration de l'examen à plusieurs niveaux et bilan des activités de coopération pour le développement : ce qui fonctionne »**

55. À sa 31e séance, le 22 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Amélioration de l'examen à plusieurs niveaux et bilan des activités de coopération pour le développement : ce qui fonctionne », présidée par la Présidente du Conseil et animée par le Directeur du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales.

56. Des exposés ont été présentés par : le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, David Mehdi Hamam ; la Directrice générale de la coopération internationale du Ministère argentin des affaires étrangères et du culte et Présidente du Conseil intergouvernemental du Programme ibéro-américain de renforcement de la coopération Sud-Sud, Ana Ciuti ; la Fondatrice et Présidente-Directrice générale de Boundless Impact Investing, Michele Demers ; le Directeur de la Division des examens, des résultats, de l'évaluation et de l'innovation en matière de développement à l'Organisation de coopération et de développement économiques, Rahul Malhotra.

57. Une déclaration a également été faite par la personnalité invitée, Erin Palomares, Coordonnatrice du Secrétariat mondial du Reality of Aid Network.

58. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Canada et de l'Inde, ainsi que par les observateurs de l'Ouganda, du Brésil, de la Guinée et de l'Éthiopie.

59. La représentante de l'Union interparlementaire a également participé à la discussion.

**Session 7**
**Table ronde sur le thème « Le rôle stratégique de la coopération pour le développement dans l'édification de sociétés viables et résilientes »**

60. À sa 31e séance, le 22 mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Le rôle stratégique de la coopération pour le développement dans l'édification de sociétés viables et résilientes », présidée par la Présidente du Conseil et animée par la Directrice de la recherche sur le développement au Bureau des politiques de développement d'Affaires mondiales Canada, Lilly Nicholls.

61. Des exposés ont été présentés par : le Vice-Ministre afghan de l'économie, Mohammad Ismail Rahimi ; la Chef de l'Unité des Nations Unies au Ministère ghanéen des finances et du développement économique, Gladys Ghartey ; une députée du Riksdag (parlement) suédois, Margareta Cederfelt ; la Représentante de la jeunesse du district de Ntungamo en Ouganda, Prima Tukamushaba.

62. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par la représentante de l'Équateur.

63. La représentante de l'Union interparlementaire a également participé à la discussion.

### Conclusion du Forum pour la coopération en matière de développement

64. À la 31e séance, le 22 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration finale.

65. À la même séance, la Présidente du Conseil a également fait une déclaration finale et a clos le Forum pour la coopération en matière de développement de la session de 2018 du Conseil.

## D. Débat thématique

66. Le Conseil a tenu un débat thématique (point 5 d) de l'ordre du jour) sur l'utilisation des nouvelles technologies au service du développement durable à sa 49e séance, parallèlement au débat général, le 19 juillet 2018. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.49 A).

67. Le débat était présidé par la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) et animé par la Cheffe du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres de l'Union internationale des télécommunications, Doreen Bogdan-Martin.

68. L'animatrice a fait une déclaration, puis les intervenants ci-après ont présenté des exposés : la Vice-Ministre ghanéenne de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Patricia Appiagyei ; le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ; l'Associée principale de recherche au Beeck Center for Social Impact and Innovation de l'Université de Georgetown, Cara Lapointe.

69. Des déclarations ont également été faites par les principaux intervenants suivants : le Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coprésident du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable de 2018, Toshiya Hoshino ; le Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coprésident du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable de 2018, Juan Sandoval Mendiolea ; la Directrice des politiques publiques et des relations internationales de Groupe Speciale Mobile Association, Ana Blanco.

70. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Mexique et de la France.

71. Le représentant de la Banque islamique de développement a également participé à la discussion.

## E. Débat général

72. De sa 45e à sa 49e séance, du 16 au 19 juillet 2018, le Conseil a tenu un débat général ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États membres des institutions spécialisées, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, aux grands groupes et à d'autres groupes d'intérêt. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2018/SR.45, E/2018/SR.46, E/2018/SR.47, E/2018/SR.48 B et E/2018/SR.49 B).

73. À la 45e séance, le 16 juillet, le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a présidé le débat général et le Conseil a entendu les déclarations des intervenants suivants : le Président de la République des Palaos, Thomas Esang Remengesau, Jr. (au nom du Groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique) ; la Vice-Présidente du Paraguay, Alicia Beatriz Pucheta de Correa (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral) ; la Ministre de la coopération internationale et des investissements de l'Égypte, Sahar Nasr (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; le Commissaire chargé de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne, Karmenu Vella ; le Ministre de la planification du Bangladesh, Mustafa Kamal (au nom du Groupe des pays les moins avancés) ; la Ministre de la planification et du développement de la Trinité-et-Tobago, Camille Robinson-Regis (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; le Secrétaire principal du Trésor national et de la planification du Kenya, Julius Muia (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rubén Escalante (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; le Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ali Naseer (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) ; le Secrétaire de la planification et de la programmation de la présidence du Guatemala, Miguel Ángel Moir Sandoval (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire) ; le Vice-Ministre mexicain des affaires multilatérales et des droits de l'homme, Miguel Ruiz-Cabañas (au nom du Groupe restreint LGBTI) ; le Représentant permanent de l'Indonésie, Dian Triansyah Djani (au nom de l'Australie, de l'Indonésie, du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie) ; le Représentant permanent du Luxembourg

auprès de l'Organisation des Nations Unies, Christian Braun (au nom du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable) ; le Représentant permanent adjoint du Pérou, Francisco Tenya (au nom du Groupe des Amis de la réduction des risques de catastrophe) ; la Vice-Première Ministre de l'Albanie, Senida Mesi ; la Vice-Première Ministre et Ministre de l'environnement de la Roumanie, Graţiela-Leocadia Gavrilescu ; le Vice-Premier Ministre de la Mongolie, Ulziisaikhan Enkhtuvshin ; le Secrétaire national à la planification et au développement de l'Équateur, José Agusto Briones ; le Ministre de la famille du Canada, des enfants et du développement social, Jean-Yves Duclos ; la Conseillère fédérale et Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de la Suisse, Doris Leuthard ; la Ministre des affaires étrangères, de la justice et de la culture du Liechtenstein, Aurelia Frick.

74. À la 46e séance, le 17 juillet, le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a présidé le débat général et le Conseil a entendu les déclarations des intervenants suivants : le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie de la Lettonie, Arvils Aseradens ; le Ministre de l'environnement de la Finlande, de l'énergie et du logement, Kimmo Tiilikainen ; le Ministre de l'environnement et des ressources en eau de Singapour, Masagos Zulkifli ; la Ministre de l'environnement de l'Afrique du Sud, Bomo Edna Edith Molewa ; le Secrétaire de la planification et de la programmation du Guatemala, Miguel Ángel Moir Sandoval ; le Ministre du tourisme et des transports et Ministre de l'économie maritime de Cabo Verde, José Da Silva Gonçalves ; le Ministre des finances du Bhoutan, Namgay Dorji ; le Ministre de l'environnement de l' Estonie, Siim Kiisler ; le Directeur du Département de la planification nationale de la Colombie, Luis Fernando Mejía Alzate ; la Ministre du développement régional de la Tchéquie, Klára Dostálová ; le Ministre du commerce extérieur et de l'investissement étranger de Cuba, Rodrigo Malmierca Díaz ; le Ministre de la sécurité et du développement sociale du Soudan, Mashair Ahmed Elamin Abdalla ; le Ministre délégué de l'environnement et de l'énergie de la Grèce, Sokratis Famellos ; la Ministre (sans portefeuille) chargée de la politique démographique de la Serbie, Slavica Djukic Dejanovic ; la Ministre de l'environnement de la Suède, Karolina Skog ; la Ministre des affaires étrangères de l'Andorre, Maria Ubach Font ; le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Neville Gertze ; le Ministre de l'intérieur et de la décentralisation de Madagascar, Tianarivelo Razafimahefa ; le Ministre de l'environnement de la Jordanie, Nayef Al-Fayez ; le Ministre de la planification du développement de la Zambie, Alexander Chiteme ; la Ministre de la planification et du développement économique de la Sierra Leone, Nabeela F. Tunis ; la Ministre de l'environnement de la République de Corée, Eun-kyung Kim ; le Ministre de la planification du Ghana, George Gyan-Baffour ; la Ministre de la planification et du développement de la Trinité-et-Tobago, Camille Robinson-Regis ; le Ministre de l'économie et de la planification du développement du Tchad, Issa Doubragne ; la Ministre de la planification et du développement économique de la Guinée, Mama Kanny Diallo ; le Ministre d'État du Ministère de la présidence du Guyana, Joseph Harmon ; le Ministre des affaires gouvernementales de Bahreïn, Mohamed Ebrahim Yousif Almutawa ; le Chef du Bureau de la présidence du Mexique, Francisco Guzmán Ortiz ; le Ministre de l'environnement et du développement durable de la République démocratique du Congo, Amy Ambatobe Nyongolo ; le Ministre de l'environnement et du développement durable de l'Argentine, Sergio Bergman ; la Secrétaire exécutive du Conseil national de coordination des politiques sociales de l'Argentine, Gabriela Agosto ; l'Envoyée spéciale du Ministère des affaires

étrangères de la Thaïlande, Suparat Devakula ; le Vice-Premier Ministre d'Aruba, Otmar Oduber ; la Déléguée à la jeunesse des Pays-Bas, Emma Clemens ; le Directeur du Ministère des affaires étrangères de la Norvège, Stormoen Even.

75. À la 47e séance, le 18 juillet, le Vice-Président du Conseil (Tadjikistan) a présidé le débat général et le Conseil a entendu les déclarations des intervenants suivants : la Ministre (sans portefeuille) chargée du développement, des projets stratégiques et de la cohésion de la Slovénie, Alenka Smerkolj ; le Ministre de la planification du développement du Lesotho, Tlohelang Aumane ; la Ministre de la planification du Niger, Aichatou Boulama Kane ; le Premier Vice-Ministre de l'énergie et de l'eau du Tadjikistan, Sulton Rahimzoda ; le Ministre des communications, de l'action pour le climat et de l'environnement de l'Irlande, Denis Naughten ; le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, Zohrab Mnatsakanyan ; le Ministre de l'économie, de la planification et du développement de la République dominicaine, Isidoro Santana ; l'Assistante spéciale principale du Président du Nigéria pour les objectifs de développement durable, Adejoke Orelope-Adefulire ; la Ministre de la planification, du suivi et de la réforme administrative de l'Égypte, Hala Elsaid ; le Directeur du Bureau de la planification et du budget de l'Uruguay, Álvaro García ; le Vice-Ministre turkmène des affaires étrangères, Serdar Berdimuhamedov ; le Vice-Président de la Commission nationale de planification du Népal, Puspa Raj Kadel ; le Vice-Ministre panaméen de l'environnement, Yamil Danel Sanchez ; la Présidente du Parlement des Fidji, Jiko Fatafehi Luveni ; le Vice-Ministre de la construction, du logement et des services collectifs de distribution de la Fédération de Russie, Andrey Chibis ; le Vice-Ministre de la gestion de l'économie et Ministre des finances et de la planification du développement du Libéria, Augustus J. Flomo ; le Vice-Ministre espagnol de la coopération internationale, des pays ibéro-américains et des Caraïbes, Juan Pablo De Laiglesia ; le Vice-Ministre vietnamien de la planification et de l'investissement, The Phuong Nguyen.

76. À la 48e séance, tenue le 19 juillet parallèlement à la concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales (point 5 b) de l'ordre du jour), le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a présidé le débat général et le Conseil a entendu des déclarations des intervenants suivants : le Ministre d'État du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Pearnel Charles ; le Vice-Ministre hondurien des affaires étrangères, José Isaias Barahona ; la Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, Rita Schwarzeluehr-Sutter ; la Secrétaire d'État responsable du développement durable auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable du Maroc, Nezha El Ouafi ; l'Envoyé spécial pour la durabilité et le changement climatique du Ministère des affaires étrangères d'Israël, Yakov Hadas ; le Secrétaire général permanent du Ministère des affaires étrangères du Mali, Mahamane A. Maiga ; la Cheffe de la Direction générale de la diplomatie multilatérale au Ministère des affaires étrangères du Bélarus, Larysa Belskaya ; le Secrétaire adjoint du Bureau de la présidence et du gouvernement du Zimbabwe, Justin Hugh Mbombo Mupanhanga ; un représentant de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, Sébastien de Vaujany ; le Conseiller à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies New York, Jason N. Lawrence ; le Directeur général du Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer, Francesco La Camera ; l'Ambassadeur et

Président de l'organe intersectoriel de mise en œuvre du Programme 2030 du Ministère algérien des affaires étrangères, Rachid Beladhane ; la Représentante permanente du Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies, Milica Pejanović Đurišić ; le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, Teodoro Locsin ; la Vice-Ministre azerbaïdjanaise de l'économie, Sevinj Hasanova ; le Vice-Ministre indonésien des ressources naturelles et maritimes et membre de l'Agence nationale de planification du développement, Arifin Rudiyanto ; le Sous-Secrétaire général pour l'environnement, l'énergie, la science et la technologie du Ministère brésilien des affaires étrangères, José Antonio Marcondes de Carvalho ; le Directeur général des affaires environnementales internationales et du développement durable du Ministère iranien des affaires étrangères, Seyed Ali Mohammad Mosavi ; le Secrétaire principal au Ministère du Trésor national et de la planification du Kenya, Julius Muia ; l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Riyad Mansour ; la Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gillian Bird ; le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Craig Hawke ; le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies, Khiane Phansourivong ; le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, Milenko Skoknic ; le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kornelios Korneliou ; le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, Max H. Rai ; la Chargée d'affaires de la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, Verónica García ; le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Modest Jonathan Mero ; le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Francisco Duarte Lopes ; la Chargée d'affaires de la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Krassimira Beshkova ; le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, Syed Akbaruddin ; la Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, María Rubiales de Chamorro ; le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tekeda Alemu ; le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rubén Escalante ; le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mahmoud Saikal ; le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mansour Ayyad A. Alotaibi ; le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Bakhtiyor Ibragimov ; le Représentant permanent désigné du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sovann Ke ; le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, Masud Bin Momen ; la Chargée d'affaires de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Başak Yalçin ; le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies Ma Zhaoxu ; le Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ali Naseer ; la Médecin en chef de l'Angleterre et Conseillère médicale principale auprès du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sally Davies ; le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kacou Houadja Léon Adom ; le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kennedy Mayong Onon ; le Secrétaire de la Mission permanente de

l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, Yaarb Al-Tememy ; le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, Samuel Moncada ; la Représentante permanente adjointe de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Verónica Cordova Soria ; la Représentante permanente adjointe de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Elene Agladze ; le Conseiller à la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Oleksiy Ilnytskyi ; le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jan Kickert ; le Représentant permanent adjoint du Vanuatu auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sylvain Kalsakau ; le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marc Pecsteen de Buytswerve ; la Déléguée à la jeunesse du Danemark, Sara Rienning-Baek.

77. À la 49e séance, tenue le 19 juillet parallèlement aux débats thématiques (point 5 d) de l'ordre du jour), le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a présidé le débat général et le Conseil a entendu des déclarations des intervenants suivants : la Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Maleeha Lodhi ; la Représentante permanente du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies, Maria Helena Lopes De Jesus Pires ; la Représentante permanente adjointe du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies, Hmway Hmway Khyne ; la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Lana Nusseibeh ; le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohamed Khaled Khiari.

78. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants des entités suivantes : le Forum pour le développement des îles du Pacifique ; l'Ordre souverain de Malte ; l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires ; l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

79. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des entités suivantes : l'Union internationale des télécommunications ; l'Union interparlementaire ; l'Organisation internationale du Travail ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; l'Organisation internationale pour les migrations ; le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; le Centre du commerce international.

80. Toujours à la 49e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes et autres groupes d'intérêt suivants : les grands groupes des femmes, des enfants et des jeunes, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des travailleurs et des syndicats, de la communauté scientifique et technique, et des entreprises et de l'industrie ; le groupe d'intérêt des personnes âgées ; le groupe d'intérêt des bénévoles ; le groupe d'intérêt des acteurs de l'enseignement et du milieu universitaire ; le groupe d'intérêt des parties prenantes de Sendai.

81. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil : International Federation for Family Development ; Legião da Boa Vontade ; the Russian Academy of Natural Sciences ; VAAGDHARA.

## F. Déclaration ministérielle

82. À sa 49e séance, le 19 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de déclaration ministérielle (voir E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2) présenté par la Présidente du Conseil sur la base de consultations et adopté par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil, avant la clôture de sa session (voir chap. VII, par. 4).

83. À la même séance, la Présidente du Conseil a fait une déclaration et appelé l'attention du Conseil sur les amendements que les États-Unis avaient proposé d'apporter au projet de déclaration ministérielle (voir E/2018/L.23 et E/2018/L.28) (E/2018/SR.49).

**Décisions concernant les amendements proposés dans le document** E/2018/L.23

84. À la 49e séance, le 19 juillet, des déclarations ont été faites par la représentante du Venezuela (République bolivarienne du), au nom de l'Égypte en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant des États-Unis (E/2018/SR.49).

85. À la même séance, le Conseil a rejeté le premier projet d'amendement figurant dans le document E/2018/L.23 par 14 voix contre 31, sans abstention. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Belgique, Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie.

*Ont voté contre* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Néant.

86. Toujours à la 49e séance, avant le vote portant sur le second projet d'amendement figurant dans le document E/2018/L.23, le représentant des États-Unis a fait une déclaration (E/2018/SR.49).

87. À la même séance, le Conseil a rejeté le second projet d'amendement par 1 voix contre 42, avec 2 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

États-Unis d'Amérique.

*Ont voté contre* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchéquie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Japon, République de Corée.

**Décisions concernant les amendements figurant dans le document E/2018/L.28**

88. À la 49e séance, le 19 juillet, le représentant des États-Unis a fait une déclaration (E/2018/SR.49).

89. À la même séance, le Conseil a rejeté le premier projet d'amendement figurant dans le document E/2018/L.28 par 1 voix contre 31, avec 14 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

États-Unis d'Amérique.

*Ont voté contre* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie.

90. Toujours à la 49e séance, avant le vote portant sur le second projet d'amendement figurant dans le document E/2018/L.28, le représentant des États-Unis et l'observatrice d'Israël ont fait des déclarations (E/2018/SR.49).

91. À la même séance, le Conseil a rejeté le second projet d'amendement par 2 voix contre 30, avec 14 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Canada, États-Unis d'Amérique.

*Ont voté contre* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchad, Tchéquie.

**Décisions concernant le projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2**

92. Toujours à la 49e séance, le 19 juillet, le Conseil a été informé qu'un vote enregistré avait été demandé concernant le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2 (E/2018/SR.49).

93. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

94. À la même séance également, le représentant du Canada a fait des explications de vote au nom de son pays et des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cabo Verde, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie et Uruguay.

95. À la 49e séance également, le Conseil a décidé de conserver le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle par 35 voix contre 5, avec 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Inde, Irlande, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tchéquie, Turquie, Uruguay, Viet Nam.

*Ont voté contre* :

Bélarus, Fédération de Russie, Guyana, Nigéria, Soudan.

*Se sont abstenus* :

Algérie, Chine, Iraq, Tchad.

96. Toujours à la 49e séance, le Conseil a été informé qu'un vote enregistré avait été demandé concernant le projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2 (E/2018/SR.49).

97. À la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

98. La représentante de la Turquie a expliqué son vote avant le vote.

99. À la 49e séance également, le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle par 46 voix contre 1, sans abstention (E/2018/SR.49). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre* :

États-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* :

Néant.

100. Après le vote, les représentants du Venezuela (République bolivarienne du), des États-Unis, du Maroc, de la Chine et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

101. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Saint-Siège.

102. Le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et ultérieurement adoptée par le Conseil (E/HLS/2018/1) se lit comme suit :

## Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2018 sur le thème intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieux urbain et rural »

## Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2018 sur le thème intitulé « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

1. Réaffirmons notre volonté de mettre effectivement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030[1] dans le monde entier sans faire de laissés-pour-compte ;

2. Soulignons que le Programme 2030 est axé sur l'être humain et est universel et porteur de changement et que les objectifs de développement durable

[1] Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

qui y sont énoncés sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ;

3. Réaffirmons tous les principes énoncés dans le Programme 2030 et soulignons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Nous notons avec préoccupation que la pauvreté demeure une des causes principales de la faim dans le monde et que le nombre de personnes qui souffrent de malnutrition a augmenté depuis 2015 pour atteindre environ 815 millions en 2016. L'élimination de la faim et l'instauration de la sécurité alimentaire sont indispensables à la réalisation du développement durable. À cet égard, nous soulignons que des mesures collectives ciblées doivent être prises pour éliminer la pauvreté ;

4. Réaffirmons notre attachement au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement[2], qui fait partie intégrante du Programme 2030, qu'il appuie et complète, et qui contribue à replacer dans leur contexte les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes. Nous nous félicitons de la tenue du troisième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et prenons note des recommandations et conclusions concertées au niveau intergouvernemental qui ont été adoptées à cette occasion[3] ;

5. Nous félicitons de l'adoption de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 2018, intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » et demandons qu'elle soit pleinement et rapidement mise en œuvre afin de mieux aider les pays à appliquer le Programme 2030 ;

6. Soulignons que, trois ans après l'adoption du Programme 2030, des progrès ont été faits sur la voie de la réalisation de certains des objectifs et cibles de développement durable qui y sont énoncés, mais que le rythme nécessaire à l'exécution de cet ambitieux programme n'a pas été atteint et que les progrès enregistrés sont inégaux d'un pays ou d'une région à l'autre. Il est urgent d'accélérer la réalisation de toutes les cibles, en particulier celles qui doivent être atteintes d'ici à 2020 ;

7. Soulignons que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisées sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, jouent un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial. Nous rappelons les déclarations ministérielles adoptées par le Forum en 2016[4] et 2017[5], attendons avec intérêt les réunions qui seront organisées sous les auspices du Conseil en 2019 et de l'Assemblée à sa soixante-quatorzième

[2] Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

[3] Voir E/FFDF/2018/3.

[4] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 3* (A/71/3), chap. V, sect. F.

[5] Ibid., *soixante-douzième session, Supplément n° 3* (A/72/3), chap. VI, sect. E.

session, et reconnaissons l'importance que revêtent ces rencontres s'agissant de soutenir l'élan politique en faveur du Programme 2030. Nous attendons également avec intérêt le rapport mondial quadriennal sur le développement durable, qui orientera les travaux du Forum en 2019 et renforcera l'interface entre la science et les politiques à tous les niveaux ;

8. Prenons acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable »[6] ;

9. Accueillons avec satisfaction les travaux préparatoires menés par le Conseil économique et social, y compris ses commissions techniques et régionales, sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » et saluons les contributions issues des réunions et des débats du Conseil. Nous estimons que les commissions régionales offrent des possibilités utiles d'apprentissage, d'examen, de débat et d'échange de pratiques exemplaires entre les pairs. Nous accueillons avec satisfaction les principales conclusions issues de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement[7]. Nous apprécions l'apport et la compétence de tous les membres des plateformes thématiques concernées et de toutes autres parties intéressées ;

10. Félicitons les 46 pays[8] qui ont présenté les résultats de leurs examens nationaux volontaires à la réunion du Forum politique de haut niveau de 2018 et soulignons qu'il convient de mettre en commun les meilleures pratiques et d'offrir aux pays une assistance leur permettant de renforcer leurs capacités nationales de suivi et d'examen. Les examens nationaux volontaires ont montré qu'il importait que les gouvernements travaillent de façon efficace et coordonnée, y compris aux niveaux local et infranational, selon que de besoin, que l'élaboration des politiques se fonde sur des données factuelles et que le développement soit mû par l'innovation et s'appuie sur des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées. Nous encourageons tous les pays à mettre à profit les enseignements tirés de ces examens pour renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national ainsi que l'appui qu'ils apportent aux autres pays dans ce domaine, et engageons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à procéder à un examen national volontaire ;

11. Soulignons que l'engagement pris de ne pas faire de laissés-pour-compte est au cœur du Programme 2030 et devrait être au fondement des activités menées à tous les niveaux pour engager le monde sur la voie de la résilience et de la durabilité. Pour ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut non seulement répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité, mais aussi favoriser leur autonomisation et leur participation aux décisions qui ont une incidence sur leur existence. Parmi les personnes dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les enfants, les

---

[6] E/2018/64.

[7] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 25* (A/73/25), annexe.

[8] Albanie, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Cabo Verde, Canada, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État de Palestine, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Jamaïque, Kiribati, Lettonie, Liban, Lituanie, Mali, Malte, Mexique, Namibie, Niger, Paraguay, Pologne, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Togo, Uruguay et Viet Nam.

jeunes, les personnes handicapées (dont plus de 80 pour cent vivent dans la pauvreté), les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des urgences d'ordre humanitaire complexes ou dans des zones en proie à un conflit ou au terrorisme ;

12. Considérons qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, inversement, que sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le Programme 2030 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte des éléments qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice, tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement ;

13. Soulignons que le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la paix, de la justice, de l'égalité et de la non-discrimination est au cœur de notre engagement consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Notre engagement porte également sur le respect de la race, de l'origine ethnique et de la diversité culturelle, et sur une égalité des chances qui permette la pleine réalisation du potentiel humain et une prospérité partagée. Nous sommes déterminés à créer un monde qui investira dans ses enfants et sa jeunesse et où chaque enfant grandira à l'abri de la violence et de l'exploitation sous toutes leurs formes. Nous imaginons un monde où l'égalité des sexes sera une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation auront été levés. Nous œuvrerons à l'édification d'un monde dans lequel les jeunes – hommes et femmes – seront des agents essentiels du changement et bâtiront un avenir meilleur pour eux-mêmes et les sociétés dans lesquelles ils évoluent, aidés en cela par une culture de l'innovation, de la viabilité et de l'inclusion ; un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et créatif, où les sociétés ne feront pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables seront satisfaits ;

14. Affirmons notre volonté d'édifier un monde dans lequel chaque pays jouisse d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, où le principe d'un travail décent pour tous soit une réalité et dans lequel l'innovation, l'industrialisation et la coopération en matière de capacité productive accélèrent la croissance économique. Nous soulignons qu'il faut améliorer la connectivité des infrastructures grâce à des actions concrètes et exploiter au mieux les synergies dans le cadre de la planification et du développement des infrastructures afin de bâtir des sociétés résilientes ;

15. Notons que le Programme 2030 est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Nous reconnaissons que les pays les plus vulnérables, et notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention spéciale, à l'instar des pays en situation de conflit ou d'après conflit. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent eux aussi à de grandes difficultés ;

16. Réaffirmons notre volonté de promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux. Pour édifier des sociétés inclusives, viables et résilientes, il importe que les femmes jouent un rôle moteur et participent de façon pleine et effective et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions en matière d'élaboration, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et des programmes qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance, leur bien-être et leur résilience. Nous sommes conscients que l'inégalité des rôles dévolus à chacun des deux sexes désavantage les femmes sur le plan économique et dans d'autres domaines, comme en témoigne la part disproportionnée des tâches non rémunérées et du travail domestique dont elles s'acquittent. Nous réitérons qu'il est urgent de faire en sorte que les femmes puissent accéder à la propriété et au contrôle des biens fonciers et des ressources naturelles sur un pied d'égalité. Nous réaffirmons notre détermination à prévenir et à combattre la violence sexiste, l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et les pratiques traditionnelles néfastes. Les efforts que nous déployons permettront de renforcer les liens entre l'objectif de développement durable n° 5 et les autres objectifs. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

17. Reconnaissons que le développement du capital humain nécessaire à l'édification de sociétés viables et résilientes exige d'investir en premier lieu dans l'avenir de tous les enfants, adolescents et jeunes, de protéger leurs droits, de faire en sorte qu'ils grandissent, dès la petite enfance, dans un environnement sûr, à l'abri de toute forme de violence, notamment la privation de soins, la maltraitance et l'exploitation, et d'éliminer toutes les pratiques traditionnelles néfastes. À cet égard, nous prenons note de la Déclaration de Buenos Aires sur le travail des enfants, le travail forcé et l'emploi des jeunes. En tant qu'agents essentiels de changement et porte-drapeaux du Programme 2030 pour les générations actuelles et futures, nous soulignons qu'il importe de mobiliser les enfants, les adolescents et les jeunes, en particulier les plus défavorisés et marginalisés d'entre eux, d'appuyer leur participation effective à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 et de faciliter leur autonomisation en les sensibilisant à la question du développement durable et en leur permettant d'accéder aux informations et aux connaissances y relatives. Nous nous engageons à tenir compte des points de vue des jeunes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des stratégies et programmes visant à répondre aux besoins qui leur sont propres et à placer l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi décent des jeunes au centre de nos priorités ;

18. Soulignons que des données et statistiques de qualité, accessibles, actualisées et fiables sont indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous exhortons les pays à resserrer encore la collaboration aux niveaux bilatéral, régional et mondial afin de renforcer les capacités et d'accroître l'échange de pratiques optimales en matière de collecte, de production, de diffusion, d'analyse et d'utilisation de données et de statistiques de qualité, ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, en date du 6 juillet 2017, sur les travaux de la Commission de statistique ;

19. Insistons sur le fait que les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et que leurs multiples répercussions, inédites, touchent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous savons que 2017 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées et que la température moyenne a été supérieure de 1,1 degré Celsius aux niveaux préindustriels. Nous reconnaissons la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Nous nous félicitons de l'adoption de l'Accord de Paris[9] et de son entrée en vigueur rapide, encourageons toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité et engageons les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques[10] qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra. Nous prenons acte des effets de synergie entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle du Programme 2030 et reconnaissons l'importance d'un appui et d'une coopération internationale soutenus dans le cadre des efforts d'adaptation et d'atténuation, ainsi que du renforcement de la résilience. Nous insistons sur la nécessité de mobiliser des ressources financières suffisantes et prévisibles auprès de diverses sources, aussi bien publiques que privées. Nous soulignons les besoins propres aux pays en développement et la situation particulière de ces derniers, surtout ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques ;

20. Réaffirmons les dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)[11] et reconnaissons que la transition vers des sociétés viables et résilientes doit s'appuyer sur une démarche fondée sur la connaissance des risques de catastrophe. Nous demandons que soient adoptées des stratégies intégrées qui favorisent une mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai et du Programme 2030 et que soient déployés des efforts supplémentaires pour intégrer la gestion des risques de catastrophe dans les stratégies et plans de développement durable aux niveaux national, infranational et local, selon qu'il conviendra ;

21. Nous engageons à nous ouvrir à la diversité dans les villes et les établissements humains, à renforcer la cohésion sociale, le dialogue et la compréhension entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité des

[9] Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.
[10] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, nº 30822.
[11] Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

sexes, l'innovation, l'esprit d'entreprise, l'inclusion, la protection de l'identité, la sécurité et la dignité de tous, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie dans ces espaces et à favoriser une économie urbaine dynamique. Nous nous engageons également à prendre des mesures visant à ce que nos institutions locales favorisent le pluralisme et la coexistence pacifique au sein de sociétés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles ;

22. Réitérons que si l'examen que nous menons en 2018 met l'accent sur les objectifs de développement durable n$^{os}$ 6, 7, 11, 12, 15 et 17, il est essentiel, en raison du caractère intégré, indissociable et universel des objectifs, que nous prêtions une attention particulière aux moyens de tirer parti des synergies et des retombées positives dans toutes les dimensions du développement durable tout en évitant ou en limitant autant que faire se peut les corrélations négatives ;

23. Notons avec préoccupation que 844 millions de personnes n'ont pas accès aux services de base liés à l'utilisation de l'eau, que 2,1 milliards ne disposent pas d'eau potable accessible sur place, disponible en cas de besoin et non contaminée, que 4,5 milliards ne bénéficient pas de services d'assainissement sûrs et que 892 millions pratiquent encore la défécation à l'air libre. La pollution des eaux a des répercussions sur la qualité de l'eau, l'hygiène publique et l'environnement, entre autres, et entraîne une diminution de la quantité d'eau disponible dans un monde qui a perdu 70 pour cent de ses zones humides ces cent dernières années et où certains pays et régions présentent un niveau de stress hydrique supérieur à 70 pour cent. Le manque de financement continue d'empêcher certains pays d'atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Pour s'attaquer efficacement à ces problèmes, il est essentiel de mettre en place des partenariats multipartites et de promouvoir une participation publique de qualité et une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux. Nous nous attacherons à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et une meilleure allocation de celles-ci, et soulignons qu'il importe de s'attaquer aux problèmes posés par la pénurie d'eau. Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale en ce qui concerne les ressources hydriques transfrontières. Pour assurer un accès universel et durable à l'eau potable et à l'assainissement et mettre fin à la défécation à l'air libre, il faudra engager des investissements importants à long terme et renforcer considérablement les capacités, en particulier dans les zones urbaines en expansion rapide. Il importe au plus haut point de renforcer les moyens institutionnels dont disposent les autorités locales, infranationales et nationales, selon qu'il conviendra, pour gérer et réglementer les systèmes d'assainissement. En particulier, nous devons nous attacher à garantir l'accès à des systèmes d'assainissement et à des installations sanitaires, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles en matière d'hygiène menstruelle ainsi que de ceux des handicapés, et en veillant à ne pas compromettre la sécurité et la dignité de ces personnes. À cet égard, il est essentiel d'adopter des mesures concrètes, d'assurer la coopération de toutes les parties prenantes et de prendre des initiatives politiques pour sensibiliser l'opinion à l'urgence de la situation. Nous demandons aux organismes des Nations Unies d'appuyer les efforts que déploient les pays conformément à leurs priorités et plans nationaux. Nous nous félicitons de la proclamation de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et prenons note des rapports

relatifs à l'eau, des travaux menés par les groupes chargés d'examiner cette question et des résultats des principales conférences organisées dans ce domaine[12] ;

24. Constatons avec préoccupation que plus d'un milliard de personnes vivent actuellement sans électricité, ce qui empêche toute véritable croissance économique ou création d'emplois. Trois milliards de personnes n'ont pas accès à des modes de cuisson propres et sont exposées à des niveaux dangereux de pollution de l'air intérieur : celle-ci cause 3,8 millions de décès prématurés par an d'après les estimations, les femmes et les enfants étant les plus à risque. Nous trouvons encourageant que les systèmes énergétiques de la planète évoluent de plus en plus vite grâce aux progrès technologiques, à la diminution rapide du coût des sources d'énergie renouvelables, au déploiement de solutions décentralisées à moindre coût, à l'appui en matière de politiques, à la mise en place de nouveaux modèles d'activité et à la mise en commun de pratiques exemplaires. À cet égard, nous saluons la création de l'Alliance internationale pour l'énergie solaire en tant qu'organisation internationale et prenons note du travail que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables continue d'accomplir. Nous soulignons qu'il est nécessaire de renforcer la volonté politique et d'accroître les investissements et les efforts consentis par toutes les parties prenantes afin d'améliorer l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, selon des modalités arrêtées d'un commun accord. Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les progrès accomplis dans ce domaine, et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et à encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie. Nous demandons aux gouvernements et à toutes les parties prenantes de faire des modes de cuisson propres une priorité et de combler les écarts d'accès à l'électricité en exploitant le potentiel des solutions décentralisées reposant sur les énergies renouvelables. Nous sommes favorables à des solutions qui tiennent compte des besoins des personnes et soutiennent les activités économiques locales, comme le fait d'utiliser l'énergie de façon productive. Nous demandons aux gouvernements et aux autres parties intéressées d'accélérer le passage aux sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les secteurs d'utilisation finale comme les transports, le bâtiment, l'agriculture et l'industrie, et de faire progresser plus rapidement le rendement énergétique dans tous les secteurs de l'économie, y compris ceux du refroidissement et du chauffage urbain. Nous réaffirmons notre détermination à rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles en tenant compte des besoins et des circonstances des pays en développement. En outre, nous devons impérativement faire passer le

[12] Le document final du Groupe de haut niveau sur l'eau intitulé « Making every drop count: an agenda for water action » (Faire en sorte que chaque goutte compte : un programme d'action pour l'eau), le rapport de synthèse d'ONU-Eau sur l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, les travaux du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, le huitième Forum mondial de l'eau, tenu à Brasilia du 18 au 23 mars 2018, et la Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Tadjikistan à Douchanbé du 20 au 22 juin 2018.

renforcement des capacités et la recherche-développement à la vitesse supérieure, notamment en mettant en commun expériences et informations et en promouvant l'innovation et les investissements propres à accroître le rendement énergétique dans tous les secteurs de l'économie, et favoriser l'exploitation des énergies durables, en particulier dans les pays en développement ;

25. Reconnaissons qu'en raison de l'urbanisation rapide, nombre de villes et d'autorités locales peinent à proposer des logements appropriés et des infrastructures résilientes pour accompagner l'augmentation de leur population, et font de plus en plus souvent face à la pauvreté urbaine, à l'exclusion sociale et aux inégalités spatiales, à la surpopulation, aux conflits, à la criminalité et à la violence, à la vulnérabilité des infrastructures, à la mauvaise qualité des services de base, à la dégradation de l'environnement et à la pollution. Les flux migratoires et les déplacements forcés ne font qu'exacerber ces problèmes urbains. La vulnérabilité des villes face aux épidémies, aux catastrophes et aux répercussions des changements climatiques a augmenté en raison de la rapidité de l'accroissement démographique et de l'urbanisation sauvage. Nous constatons avec préoccupation que le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles s'élève désormais à 881 millions à travers le monde. Les habitants de nombreuses villes respirent encore un air dont la charge en matières particulaires n'est pas conforme aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air, ce qui augmente le taux de prévalence des maladies non contagieuses et les risques de mortalité prématurée. La réduction et la gestion efficace des déchets solides demeurent problématiques dans de nombreuses régions : dans les villes, le non-ramassage des ordures a des conséquences considérables et néfastes, y compris des effets directs et indirects sur la santé des habitants et l'environnement. Nous insistons sur le fait que les villes peuvent être des agents d'un changement positif, des moteurs de l'inclusion et des locomotives d'une croissance économique équitable et durable. Nous réaffirmons notre volonté d'appliquer de façon intégrale, rapide et effective le Nouveau Programme pour les villes[13]. Pour gérer nos villes avec plus d'efficacité et de manière plus intégrée, nous nous appuierons sur un développement mû par l'innovation, la numérisation et les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, notamment en privilégiant les systèmes de transport intelligents et économes en ressources et en recherchant de nouveaux gains d'efficience en matière de consommation d'énergie et de gestion des déchets. Nous soulignons en outre qu'il importe de renforcer les capacités techniques et de gestion des autorités locales et des villes si l'on veut mettre en place des politiques d'aménagement urbain qui soient intégrées, multisectorielles et durables et qui tiennent compte des risques. Il faut veiller à ce que les mesures permettant d'accroître la résilience soient économiquement abordables, et réduire les incitations économiques à un développement non durable. Nous demandons la consolidation des cadres réglementaires et normatifs en matière de réduction des risques de catastrophe en zone urbaine, notamment l'amélioration et l'application effective des plans d'occupation des sols et des codes du bâtiment, et encourageons la mise en place de dispositifs d'alerte rapide qui permettront d'améliorer la résilience, en particulier dans les pays les

[13] Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe.

plus fragiles. Nous soulignons l'importance d'une planification et d'un aménagement urbains et territoriaux intégrés et à long terme, sachant que les villes ne devraient pas se développer sans tenir compte des zones périurbaines et des zones rurales environnantes, et devraient adopter, en matière de développement urbain et territorial, des démarches viables à long terme, intégrées, axées sur l'être humain et tenant compte des questions d'âge et d'égalité des sexes ;

26. Sommes inquiets de constater qu'il demeure difficile de dissocier croissance économique et exploitation des ressources. Les pays sont de plus en plus nombreux à mettre en place des politiques et des initiatives liées à la consommation et à la production durables, y compris en matière de responsabilité sociale des entreprises, mais il faut redoubler d'efforts. Il importe d'accroître l'efficacité des ressources en appliquant une démarche fondée sur le cycle de vie des produits : diminuer la quantité de ressources utilisées pendant l'extraction et la production, réutiliser et recycler, et faire preuve d'innovation en matière de technologies et de normes, ainsi que pour ce qui concerne la qualité des matériaux. Nous prenons acte de l'examen à mi-parcours du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables[14] et des progrès accomplis dans son application, ainsi que de la création du réseau One Planet, qui contribue efficacement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12. Nous poursuivrons l'accélération des activités liées au Cadre décennal. Nous demandons aux parties prenantes d'adopter des démarches durables pour ce qui concerne leurs systèmes alimentaires et de mettre au point des stratégies et des solutions efficaces visant à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture. La mise en place de systèmes alimentaires résilients, durables et inclusifs qui protègent, accroissent et restaurent les ressources naturelles, assurent la fiabilité des moyens de subsistance ruraux et urbains et donnent accès à des aliments nutritifs produits par des petits exploitants doit être au cœur de l'action menée pour promouvoir une consommation et une production durables. Nous soulignons les problèmes que posent les déchets plastiques, en particulier dans les océans. Nous encouragerons les modes de vie durables en donnant aux consommateurs des informations fiables à ce sujet, en informant et en sensibilisant davantage, et en facilitant la réinvention, la réutilisation, le recyclage, la récupération et la transformation de tous produits et services, de façon à éviter ou à diminuer la production de déchets. Nous demandons l'intensification des activités visant à atteindre les objectifs liés à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie d'ici à 2020 et au-delà ;

27. Déclarons avec insistance que les forêts, les zones humides, les zones arides et autres écosystèmes naturels sont essentiels au développement durable, à l'atténuation de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être de l'être humain. Nous reconnaissons que les changements climatiques, la disparition des habitats, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des ressources naturelles, la désertification, l'exploitation forestière illégale, les changements d'affectation des terres, le braconnage des espèces sauvages, la pollution et l'urbanisation comptent parmi les principaux moteurs de la perte de biodiversité

[14] A/CONF.216/5, annexe.

dans le monde. Les écosystèmes forestiers et terrestres comptent de plus en plus de zones protégées et la déforestation ralentit, mais il convient de redoubler d'efforts dans d'autres domaines de la conservation terrestre afin de protéger les écosystèmes et la biodiversité, et d'améliorer la productivité des terres. Nous savons que la réalisation des objectifs liés à la biodiversité dépend des activités menées dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, le bétail, les forêts, la pêche, le tourisme, l'urbanisation, l'industrie manufacturière et l'industrie de transformation, la santé, les infrastructures, les mines et le développement énergétique, et qu'elle ne peut se faire sans une prise en compte systématique de la question de la biodiversité dans tous ces secteurs et son incorporation dans les plans nationaux et les stratégies locales. Nous nous engageons à mettre en œuvre une gestion durable de tous les types de forêts, à faire cesser la déforestation, à restaurer les forêts dégradées et à accroître nettement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale d'ici à 2020. Nous redoublerons d'efforts sur tous les fronts afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres, l'érosion et la sécheresse, la perte de biodiversité et la pénurie d'eau, qui sont considérées comme des obstacles majeurs au développement durable de la planète dans ses dimensions environnementale, économique et sociale. Nous exhortons les gouvernements, le secteur privé et la société civile à généraliser l'application, à l'intérieur de leurs zones de compétence et entre celles-ci, de méthodes d'aménagement du territoire et de décision qui privilégient la gestion globale des paysages et soient participatives et transparentes. Nous intensifierons les efforts déployés pour faciliter les investissements dans des programmes qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et visent à lutter contre la déforestation, la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse, les tempêtes de sable et de poussière, la perte de biodiversité et la pénurie d'eau, notamment par l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)[15], de l'instrument des Nations Unies sur les forêts[16] et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique[17], et par un appui renforcé au Partenariat de collaboration sur les forêts. Nous améliorerons le suivi et la communication de l'information, y compris par l'utilisation du numérique et de la télédétection, pour lutter plus particulièrement contre l'exploitation forestière illégale et le trafic d'espèces sauvages, ainsi que le braconnage. Nous demandons à tous les observateurs et États Membres de l'Organisation des Nations Unies de donner effet au Cadre stratégique (2018-2030) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique[18], afin de parvenir à un monde sans dégradation des terres ;

28. Reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'application et de redynamiser le partenariat mondial en faveur du développement durable pour réaliser l'ambitieux Programme 2030. La reprise de l'économie mondiale a permis d'accomplir des progrès dans tous les domaines de travail du Programme d'action d'Addis-Abeba, mais l'économie

---

[15] Voir résolution 71/285 de l'Assemblée générale.

[16] Voir résolutions 62/98 et 70/199 de l'Assemblée générale.

[17] Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2, annexe.

[18] ICCD/COP(13)/21/Add.1, décision 7/COP.13, annexe.

mondiale reste vulnérable à l'instabilité financière et économique et les acquis n'ont pas été les mêmes dans les différents pays et régions. Nous entendons prendre des mesures concrètes et immédiates pour créer l'environnement propice nécessaire à tous les niveaux aux fins de la concrétisation du Programme 2030. Nous nous consacrons collectivement à la réalisation d'un développement durable à l'échelle mondiale et d'une coopération mutuellement bénéfique, dont tous les pays et toutes les régions du monde peuvent tirer des gains considérables. Nous notons des progrès dans la mobilisation des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, mais soulignons que d'importants écarts subsistent entre les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays développés. Nous sommes conscients de l'important rôle que joue la gestion budgétaire dans l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et invitons à en faire une priorité dans tous les types de coopération au service du développement, dont l'aide publique au développement et l'appui technique. La coopération fiscale internationale doit être universelle dans son approche et sa portée et tenir pleinement compte des besoins et capacités de tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique. Nous notons l'intensification de la dynamique suscitée par l'investissement et le financement durables, notamment les investissements à impact, et invitons les entreprises privées à adopter des pratiques durables favorisant la valeur à long terme. Nous soulignons que la réaffectation d'un petit pourcentage des actifs en gestion vers des investissements de qualité à long terme dans le développement durable pourrait contribuer grandement à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous jugeons encourageant qu'un petit nombre de pays aient atteint ou dépassé l'objectif consistant à consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, dont 0,15 à 0,20 pour cent aux pays les moins avancés, et demandons à tous les fournisseurs d'aide publique au développement d'honorer leurs engagements. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres initiatives internationales en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes d'efficacité de la coopération au service du développement arrêtés d'un commun accord. Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous considérons qu'il est également essentiel d'incorporer des mesures de réduction des risques de catastrophe, compte dûment tenu de la prévention, aux programmes d'aide au développement et de financement des infrastructures, selon qu'il convient, conformément au Cadre de Sendai. Nous continuerons à promouvoir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'une vraie libéralisation des échanges. Nous notons avec préoccupation que, dans les pays en développement, les problèmes d'endettement se sont intensifiés, aggravant les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous préconisons une plus

grande transparence, tant du côté des débiteurs que des créanciers. Le renforcement des capacités, la consolidation des cadres de décision et le renforcement du partage de l'information pourraient aider à éviter de nouveaux épisodes de surendettement. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Nous continuerons de renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale et nous nous efforcerons également de prévenir et de réduire les risques de crise financière et les effets en découlant. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la réforme de la réglementation financière internationale et nous engageons à mettre en œuvre les réformes négociées tout en étant attentifs aux conséquences inattendues et en tenant compte de la nécessité de concilier les objectifs de l'accès au crédit et la stabilité financière. Nous constatons que la réponse financière globale que le système international apporte aux catastrophes est insuffisante et qu'il est nécessaire d'améliorer tant les mécanismes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience avant les catastrophes que les instruments de décaissement rapide après les catastrophes. Nous saluons la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en Turquie, qui marque la réalisation de la première cible d'un objectif de développement durable (la cible 17.8), ainsi que les progrès accomplis en faveur du démarrage des activités du Mécanisme de facilitation des technologies, et encourageons tous les partenaires de développement à fournir une assistance financière et technique pour assurer le fonctionnement intégral et effectif de ces dispositifs ;

29. Soulignons avec insistance le rôle déterminant que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable. Nous prenons acte du potentiel de transformation positive qu'ont les technologies existantes ou naissantes, et des problèmes et risques qu'elles posent, lesquels devraient être éliminés au moyen de plans d'action et de cadres réglementaires pertinents, et grâce à la coopération internationale, par la collaboration avec le secteur privé, le milieu universitaire, les instituts de recherche et d'autres parties prenantes. Un fossé numérique important persiste, tant entre les pays et à l'intérieur de ces derniers qu'entre femmes et hommes et filles et garçons. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'agir en amont afin d'éviter d'aggraver les inégalités entre les pays et en leur sein au cours des années à venir, et que l'avènement de nouvelles technologies ne devrait jamais nous faire oublier notre promesse de ne laisser personne de côté ;

30. Veillons à toujours prendre immédiatement les mesures concrètes qui s'imposent pour renforcer les partenariats multipartites. Ceux-ci joueront un rôle important dans la mobilisation et le partage des connaissances, des compétences, des techniques et des ressources financières en vue de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement. Nous soulignons que, pour assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable au développement durable, ce qui est indispensable pour ouvrir la voie à la construction de sociétés durables et résilientes et à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux, toutes les parties prenantes doivent

se mobiliser. À cet égard, nous saluons le rôle du secteur privé en tant que partenaire de développement essentiel et facilitateur de premier plan de la réalisation des objectifs de développement durable. Le secteur privé peut créer des emplois décents, promouvoir des solutions innovantes aux problèmes de développement, améliorer les compétences en fonction des nouvelles avancées technologiques et fournir des biens et services abordables propres à résoudre les problèmes liés aux infrastructures et à l'énergie ;

31. Nous engageons à faire passer nos efforts à la vitesse supérieure et à prendre les mesures audacieuses qui sont nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et à la construction de sociétés durables et résilientes partout dans le monde, en accordant la priorité aux plus défavorisés et en veillant à ne laisser personne de côté.

*49e séance plénière*
*19 juillet 2018*

## Mesures prises par le Conseil

103. À sa 49e séance, le 19 juillet, le Conseil a pris acte dans sa décision 2018/248, sur la proposition de sa présidente, des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2018/55) ;

b) Rapport du Secrétaire général intitulé : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (E/2018/61) ;

c) Rapport du Secrétaire général faisant le point annuel sur les objectifs de développement durable (E/2018/64) ;

d) Rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66) ;

e) Note du Secrétaire général sur les débats de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt et unième session sur le thème de la session de 2018 du Conseil économique et social, intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (E/2018/71) ;

f) La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable (Aperçu général) (E/2018/50) ;

g) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2018 (E/2018/63).

## Clôture du débat de haut niveau

104. À la 49e séance, le 19 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a formulé des observations finales (E/2018/SR.49).

105. À la même séance, la Présidente du Conseil a fait une déclaration finale et clos le débat de haut niveau de la session de 2018 du Conseil économique et social.

# Chapitre VII

## Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social

1. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social (point 6 de l'ordre du jour) seraient convoquées tous les ans par le Président du Conseil pour une durée de huit jours dont trois seraient consacrés à un débat ministériel. Elle a également décidé, dans le cadre de son examen de l'application de sa résolution 61/16, qui figure à l'annexe de sa résolution 68/1, que la réunion ministérielle de trois jours du Forum serait incluse dans le débat de haut niveau du Conseil.

2. Dans sa décision 2018/204, le Conseil a décidé que les réunions du Forum se tiendraient du 9 au 13 juillet 2018. Il a également décidé que la réunion ministérielle de trois jours du Forum se tiendrait du 16 au 18 juillet 2018.

3. Les débats tenus pendant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2018, y compris la réunion ministérielle de trois jours, sont consignés dans le rapport sur les travaux du Forum (E/HLPF/2018/7).

### Déclaration ministérielle

4. Le 18 juillet 2018, à sa 24e séance, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a adopté son projet de déclaration ministérielle tel qu'il a été présenté par le Président du Conseil (E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2). Pour consulter le texte de la déclaration, voir le chapitre VI, paragraphe 102.

# Chapitre VIII
## Débat consacré aux activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

1. En application des dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de sa résolution 2018/1, le Conseil a tenu le débat consacré aux activités opérationnelles de développement de sa session de 2018 du 27 février au 1er mars 2018.

2. Le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour (Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement) de sa 9e à sa 14e séance, du 27 février au 1er mars 2018. Il a examiné le point 7 a) de l'ordre du jour (Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée et du Conseil de sécurité) de sa 9e à sa 14e séance, du 27 février au 2 mars 2018 ; le point 7 b) de l'ordre du jour [Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM)], de sa 11e à sa 14e séance, du 28 février au 1er mars 2018 ; le point 7 c) de l'ordre du jour (Coopération Sud-Sud pour le développement), à sa 9e séance, le 27 février 2018. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2018/SR.9, E/2018/SR.10, E/2018/SR.11, E/2018/SR.12, E/2018/SR.13 et E/2018/SR.14).

3. Le 27 février, à la 9e séance, le Vice-Président du Conseil (Belgique) a ouvert le débat consacré aux activités opérationnelles de développement et fait une déclaration (E/2018/SR.9).

4. À la même séance, le Secrétaire général a prononcé un discours liminaire.

5. À la même séance également, le Vice-Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, Dian Triansyah Djani (Indonésie), a pris la parole devant le Forum.

6. Le 28 février, à la 11e séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2018 (A/73/63-E/2018/8) au titre du point 7 a) de l'ordre du jour (E/2018/SR.11).

### A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

7. Pour son examen du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports du Secrétaire général intitulés respectivement « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/124-E/2018/3) et

« Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7) et du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2018 (A/73/63-E/2018/8).

**Table ronde sur le thème « Appui aux équipes de pays des Nations Unies en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Perspectives sur le terrain : créer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies »**

8. Le 27 février, à sa 9e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Appui aux équipes de pays des Nations Unies en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Perspectives sur le terrain : créer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ». Celle-ci était présidée et animée par le Vice-Président du Conseil (Belgique) (E/2018/SR.9).

9. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Coordonnateur résident des Nations Unies à la Barbade, Stephen O'Malley ; la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Tadjikistan, Pratibha Mehta ; la Coordonnatrice résidente des Nations Unies à Cabo Verde, Ulrika Richardson.

10. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants du Bélarus, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, du Maroc, de la Norvège, du Canada, de l'Afrique du Sud, de la Chine et de l'Allemagne, ainsi que des observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la République islamique d'Iran, du Paraguay (au nom des pays en développement sans littoral), du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), du Brésil, de Nauru (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), de la Suisse, de la Thaïlande, de Cuba, des Pays-Bas, de l'Australie, de Cabo Verde et de la Malaisie.

**Table ronde sur le thème « Appui aux équipes de pays des Nations Unies en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – À l'appui des missions : un système revigoré de coordonnateurs résidents impartial et indépendant »**

11. Le 27 février, à sa 10e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Appui aux équipes de pays des Nations Unies en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – À l'appui des missions : un système revigoré de coordonnateurs résidents impartial et indépendant ». Celle-ci était présidée et animée par le Vice-Président du Conseil (Belgique) (E/2018/SR.10).

12. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale a prononcé un discours liminaire.

13. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Soudan, Marta Ruedas ; la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Pérou, Maria del Carmen Sacasa ; l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes du PNUD, Mourad Wahba ; le Directeur de la Division des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Ging.

14. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants de l'Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Maroc, du Royaume-Uni, de la Chine et de la Norvège, ainsi que des observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bangladesh (au nom des Pays les moins avancés), de Cuba, de la Suisse, du Brésil, de l'Australie, de la Thaïlande et de la République islamique d'Iran.

**Table ronde sur le thème « Renforcer les partenariats et l'engagement des parties prenantes »**

15. Le 27 février, toujours à sa 10e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Renforcer les partenariats et l'engagement des parties prenantes ». Celle-ci était présidée et animée par le Vice-Président du Conseil (Belgique) (E/2018/SR.10).

16. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Directeur adjoint du Pacte mondial des Nations Unies, Gavin Power ; la Directrice associée du Réseau des solutions pour le développement durable, Laurie Manderino ; la Conseillère principale en matière de politiques au Global Policy Forum, Barbara Adams ; l'Observateur permanent de la Chambre de commerce internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies, Andrew Wilson.

17. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants des États-Unis, de la Chine, de l'Afghanistan et de l'Allemagne, ainsi que des observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas, de la Suisse, du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de l'Australie, des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de la Thaïlande.

**Table ronde sur le thème « Revitalisation de la structure de financement du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vers un pacte »**

18. Le 28 février, à sa 12e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Revitalisation de la structure de financement du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vers un pacte ». Celle-ci était présidée et animée par le Vice-Président du Conseil (Belgique) (E/2018/SR.12).

19. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale a prononcé un discours liminaire.

20. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Directeur chargé du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des partenariats au Département des relations internationales et de la coopération du Gouvernement sud-africain, Ghulam Asmal ; le Secrétaire principal du Premier Ministre du Bangladesh, Nojibur Rahman ; le Directeur général adjoint du Département des politiques relatives à l'Organisation des Nations Unies du Ministère des affaires étrangères de la Suède, Efraim Gomez.

21. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants de l'Allemagne, des États-Unis, du Maroc, du Royaume-Uni, de la France, de la Norvège, de la Chine et de l'Irlande, ainsi que des observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse, du

Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Australie et de la République islamique d'Iran.

22. La Vice-Secrétaire générale a également fait une déclaration.

23. Les coprésidents de l'équipe de coordination de l'examen quadriennal complet, John Hendra et Navid Hanif, ont aussi pris la parole.

**Table ronde sur le thème « Renforcement de la responsabilité, de la transparence et du contrôle au niveau mondial du système de développement des Nations Unies »**

24. Le 1er mars, à sa 13e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Renforcement de la responsabilité, de la transparence et du contrôle au niveau mondial du système de développement des Nations Unies ». Celle-ci était présidée et animée par le Vice-Président du Conseil (Belgique) (E/2018/SR.13).

25. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jagdish Koonjul ; le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tore Hattrem ; le Directeur exécutif adjoint du PAM, Amir Abdulla (par liaison vidéo).

26. Après les exposés des intervenants, des déclarations ont également été faites par le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne ; le Président du Corps commun d'inspection ; le Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

27. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants et le Président du Corps commun d'inspection ont répondu aux observations et aux questions des représentants d'El Salvador, du Royaume-Uni et de la France, ainsi que des observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bangladesh et de la Suisse.

## Mesures prises par le Conseil

28. Au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/211.

**Documents examinés par le Conseil en rapport avec son débat consacré aux activités opérationnelles de développement**

29. Le 1er mars, à sa 14e séance, le Conseil a pris acte, sur la proposition du Vice-Président (Belgique), des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/124-E/2018/3) ;

b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/73/63-E/2018/8).

(Voir décision 2018/211) (E/2018/SR.14).

## B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

30. Au titre de son examen du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2017/34/Rev.1) ; du rapport du Conseil d'administration du PAM sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2018/36) ; du rapport du Conseil d'administration d'ONU-Femmes sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2018/65).

### Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le thème « Planification et production de résultats collectifs »

31. Le 28 février, à sa 11e séance, le Conseil a tenu un dialogue interactif avec les chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le thème « Planification et production de résultats collectifs ». Celui-ci était présidé et animé par le Vice-Président du Conseil (Belgique) (E/2018/SR.11).

32. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : l'Administrateur du PNUD, Achim Steiner ; la Directrice générale de l'UNICEF, Henrietta Fore ; le Directeur exécutif du PAM, David Beasley (par liaison vidéo) ; le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder (par liaison vidéo) ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et actuelle Coordonnatrice des commissions régionales, Alicia Barcena ; le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Femmes, Yannick Glemarec ; le Directeur de la Division des programmes du FNUAP, Ramiz Alakbarov.

33. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ont répondu aux observations et aux questions des représentants du Chili, du Viet Nam, de la Norvège, des États-Unis, du Royaume-Uni, d'El Salvador, de la France, du Mexique, du Japon, de l'Allemagne, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Iraq et de la Turquie, ainsi que des observateurs des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la République islamique d'Iran, de la Suisse, du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés et en sa qualité nationale), des Pays-Bas, de la République dominicaine et de Cuba.

## Mesures prises par le Conseil

34. Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/211.

**Documents examinés par le Conseil en rapport avec son débat consacré aux activités opérationnelles de développement**

35. Le 1er mars, à sa 14e séance, le Conseil a pris acte, sur la proposition du Vice-Président (Belgique), des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2017/34/Rev.1) ;

b) Rapport du Conseil d'administration du PAM sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2018/36) ;

c) Rapports du Conseil d'administration d'ONU-Femmes sur ses première et deuxième sessions ordinaires et sa session annuelle de 2017 (A/73/84-E/2018/65 et A/73/84/Corr.1-E/2018/65/Corr.1).

(Voir décision 2018/211) (E/2018/SR.14).

# C. Coopération Sud-Sud pour le développement

36. Aucune documentation préalable n'a été présentée au titre du point 7 c) de l'ordre du jour.

## Mesures prises par le Conseil

37. Au titre du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/210.

**Coopération Sud-Sud pour le développement**

38. Le 27 février, à la 9e séance, le Vice-Président du Conseil (Belgique) a rappelé que, conformément à la résolution 71/318 de l'Assemblée générale, la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se tiendrait en 2019 et que le rapport sur les travaux de la session serait à la disposition du Conseil à sa session de 2019.

39. À la 9e séance également, sur la proposition du Vice-Président (Belgique), le Conseil a décidé de reporter l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour à sa session de 2019 (E/2018/SR.9) (voir décision 2018/210).

## Conclusion du débat

40. Le 1er mars, à la 14e séance, la Vice-Secrétaire générale a formulé des observations finales (E/2018/SR.14).

41. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Belgique) a fait une déclaration finale et la clôture du débat consacré aux activités opérationnelles de développement de la session de 2018 du Conseil.

# Chapitre IX
# Débat consacré à l'intégration

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, ce dernier a tenu, du 1er au 3 mai 2018, le débat de sa session de 2018 consacré à l'intégration.

2. En application de la décision 2018/206, le débat avait pour thème « Des communautés en marche : la technique et l'innovation au service de sociétés durables et résilientes ».

3. Le Conseil a examiné le point 8 de l'ordre du jour (Débat consacré à l'intégration) de sa 20e à sa 25e séance, du 1er au 3 mai 2018. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2018/SR.20, E/2018/SR.21, E/2018/SR.22, E/2018/SR.23, E/2018/SR.24 et E/2018/SR.25).

4. À la 20e séance, le 1er mai, le Vice-Président du Conseil (Belgique) a ouvert le débat consacré à l'intégration et fait une déclaration (E/2018/SR.20).

5. À la même séance, le Ministre adjoint du développement économique et du commerce du Tadjikistan, Kamoliddinzoda Ilyos Jamoliddin, a pris la parole devant le Conseil.

6. À la même séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

### Dialogue interactif sur le thème « La quête de la résilience et de la pérennité : saisir l'occasion offerte »

7. À la 20e séance, le 1er mai, le Conseil a tenu un dialogue interactif sur le thème « La quête de la résilience et de la pérennité : saisir l'occasion offerte ». Celui-ci était présidé par le Vice-Président du Conseil (Belgique) et animé par le journaliste et auteur Eduardo Porter (E/2018/SR.20).

8. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Président-Directeur général de Volute Inc. et ingénieur principal d'Otherlab, Daniel Recht ; la Directrice et fondatrice de Society for Promotion of Area Resource Centres et Présidente de Shack/Slum Dwellers International, Sheela Patel ; la représentante du grand groupe des enfants et des jeunes, Jolly Amatya.

9. Un dialogue interactif a ensuite eu lieu, avec la participation du représentant du Chili.

10. La représentante de la Banque islamique de développement a également participé aux échanges.

11. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications a aussi pris part au débat.

### Séance 1
### Table ronde sur le thème « La résilience décodée – les éléments de base pour l'année 2030 »

12. À sa 20e séance, le 1er mai, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « La résilience décodée – les éléments de base pour l'année 2030 ». Celle-ci était présidée

par le Vice-Président du Conseil (Belgique) et animée par le Représentant spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directeur du Bureau de l'Organisation internationale du Travail à New York, Vinicius Pinheiro (E/2018/SR.20).

13. Des exposés ont été faits par les intervenantes suivantes : la Directrice du Bureau de liaison à New York de la FAO, Carla Mucavi ; la maître de conférences spécialiste de l'avenir des villes au King's College de Londres, Ayona Datta ; la Représentante principale de l'American Psychological Association auprès de l'Organisation des Nations Unies et professeure émérite au Centre de psychologie interculturelle pour les cultures, la communication et les visions alternatives de l'avenir du Bloomfield College, Rashmi Jaipal ; la Conseillère principale auprès de International Disability Alliance, Orsolya Bartha.

14. Des déclarations ont également été faites par les participants suivants : la professeure d'affaires internationales à The New School for Social Research et Vice-Présidente de la vingtième session du Comité des politiques de développement, Sakiko Fukuda-Parr ; le Rapporteur de la dix-septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Brian Keane.

15. Au cours du débat qui a suivi, les intervenantes et les participants ont répondu aux observations et aux questions de l'animateur.

**Séance 2**
**Table ronde sur le thème « Technologie et réduction des risques de catastrophe »**

16. Le 1er mai, à sa 21e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Technologie et réduction des risques de catastrophe ». Celle-ci était présidée par le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et animée par la Représentante permanente adjointe du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente de soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, Koki Muli Grignon (E/2018/SR.21).

17. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Premier Vice-Président du Comité des situations d'urgence et de la protection civile du Tadjikistan, Rustam Shohiyon ; le Directeur exécutif de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, Ronald Jackson ; la représentante des jeunes scientifiques du Groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la période 2017-2018 et représentante du grand groupe des enfants et des jeunes, Annisa Triyanti ; le Conseiller spécial dans le domaine du développement durable au Centre Sud et professeur honoraire à la faculté des sciences et technologies, du génie et des politiques publiques de l'University College de Londres, Youba Sokona.

18. Une déclaration a également été faite par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, Muhammad Shahrul Ikram Yaakob.

19. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions de l'animatrice.

**Séance 3**
**Tables rondes sur le thème « L'équilibre entre le développement des infrastructures et la durabilité »**

20. Le 2 mai, à sa 22e séance, le Conseil a tenu deux tables rondes sur le thème « L'équilibre entre le développement des infrastructures et la durabilité ». Celles-ci étaient présidées par le Vice-Président du Conseil (Belgique) et animées par le Directeur des communications de Carbon Neutral Cities Alliance, Michael Shank (E/2018/SR.22).

**Table ronde 1**

21. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le maire d'Amman, Yousef Al-Shawaarbeh ; le Directeur du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Christopher Williams ; la professeure associée à l'École d'architecture, d'urbanisme et de géomatique de l'Université du Cap (Afrique du Sud), Nancy Odendaal.

22. Des déclarations ont également été faites par les participants suivants : le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la cinquante et unième session de la Commission de la population et du développement, Ion Jinga ; le Représentant permanent adjoint de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la cinquante-sixième session de la Commission du développement social, Nikulás Hannigan ;

23. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions de l'animateur et des participants.

**Table ronde 2**

24. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le maire de Medellín (Colombie), Federico Gutiérrez ; le responsable de la résilience à la municipalité de New York, Daniel Zarrilli ; la représentante de l'Union internationale des télécommunications à New York, Ursula Wynhoven ; le cofondateur et Président-Directeur général de CityHeroes Incorporated, Daniel Ponce Gandarillas.

25. Une déclaration a également été faite par la Présidente du Conseil de direction de l'agence chargée du cadastre et de la cartographie des Pays-Bas et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, Dorine Burmanje.

26. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants de la Colombie et du Mexique.

**Séance 4**
**Table ronde sur le thème « Stratégies nationales en matière de résilience »**

27. Le 2 mai, à sa 23e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Stratégies nationales en matière de résilience ». Celle-ci était présidée par la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) et animée par le Chef du Bureau du Programme des Volontaires des Nations Unies à New York, Dominic Allen (E/2018/SR.23).

28. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : l'Envoyé spécial des Pays-Bas chargé des questions internationales liées à l'eau, Henk Ovink ; le Ministre

de l'environnement et du logement des Bahamas, Romauld Sotario Ferreira ; le conseiller à l'Institut d'hydro-informatique et d'agro-informatique du Ministère thaïlandais de la science et de la technologie, Royol Chitradon ; le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York, Amr Nour.

29. Un dialogue interactif a ensuite eu lieu, avec la participation de la représentante du Maroc.

30. L'observateur de l'Union internationale pour la conservation de la nature a également pris part aux échanges.

31. La représentante de Women Thrive Worldwide, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a aussi participé au dialogue.

**Séance 5**
**Table ronde sur le thème « Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour soutenir la résilience et l'inclusion en Afrique dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 »**

32. Le 3 mai, à sa 24e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour soutenir la résilience et l'inclusion en Afrique dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Celle-ci était présidée par le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et animée par la fondatrice et Directrice exécutive du Gogontlejang Phaladi Pillar of Hope Project, Gogontlejang Phaladi (E/2018/SR.24).

33. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : la Ministre de la santé et des affaires sociales du Libéria, Wilhelmina Jallah ; la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, Bience Gawanas ; la Première Vice-Présidente et Cheffe de la division des marchés pour le Moyen-Orient et l'Afrique chez Ericsson, Rafiah Ibrahim ; le Directeur des ventes internationales de l'Observatoire hydrométéorologique transafricain, Frank Selker ; le coordonnateur du Map Kibera Trust, Joshua Ogure.

34. Après les exposés, un débat s'est tenu avec la participation des représentants du Maroc et du Nigéria.

35. La représentante des jeunes scientifiques du Groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la période 2017-2018, représentante du grand groupe des enfants et des jeunes et intervenante de la séance 2, Annisa Triyanti, a également fait une déclaration.

**Séance 6**
**Table ronde sur le thème « Concevoir un avenir résilient et durable – des outils pour mieux se préparer au lendemain »**

36. Le 3 mai, à sa 25e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Concevoir un avenir résilient et durable – des outils pour mieux se préparer au lendemain ». Celle-ci était présidée par la Présidente du Conseil et animée par le représentant de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS) auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York), Jeffery Huffines (E/2018/SR.25).

37. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Directeur général de la protection civile au Centre national de prévention des catastrophes du Mexique, Carlos Valdés González ; la fondatrice et Présidente de l'Institute for Imagination and Ingenuity et membre du Groupe des 10 hauts représentants chargés d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies (2016-2017), Hayat Sindi ; le Directeur par intérim du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Jamil Ahmad ; le cofondateur d'Upstream, Marshall Moutenot ; le cofondateur de Coolar, Arno Zimmermann.

38. Le Vice-Ministre de la science et de la technologie de la République dominicaine et Président de la vingt et unième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, Plácido Gómez, a également fait une déclaration.

39. Un dialogue interactif a ensuite eu lieu, avec la participation des représentants du Mexique et du Maroc.

40. La représentante des jeunes scientifiques du Groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la période 2017-2018, représentante du grand groupe des enfants et des jeunes et intervenante de la séance 2, Annisa Triyanti, a également fait une déclaration.

## Conclusion du débat

41. Le 3 mai, à la 25e séance, la Présidente du Conseil a fait une déclaration et prononcé la clôture du débat consacré à l'intégration (E/2018/SR.25).

# Chapitre X

## Débat consacré aux affaires humanitaires : assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, ce dernier a tenu, du 19 au 21 juin 2018, le débat de sa session de 2018 consacré aux affaires humanitaires.

2. En application de la décision 2018/212 du Conseil, le débat avait pour thème « Restaurer l'humanité en ne laissant personne de côté : agir de concert pour réduire les besoins humanitaires, les risques et la vulnérabilité des populations », et trois tables rondes ont été tenues sur ce thème général.

3. Le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour (Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe) de sa 36e à sa 40e séance, du 19 au 21 juin 2018. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2018/SR.36, E/2018/SR.37, E/2018/SR.38, E/2018/SR.39 et E/2018/SR.40).

4. Pour son examen de la question, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/73/78-E/2018/54).

5. Le 19 juin, à la 36e séance, le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a ouvert le débat consacré aux affaires humanitaires et fait une déclaration.

6. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait une déclaration et présenté le rapport du Secrétaire général.

### Table ronde sur le thème « Réduction de l'impact des conflits armés sur les enfants - renforcement des interventions pour répondre aux besoins des enfants »

7. Le 20 juin, à sa 37e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Réduction de l'impact des conflits armés sur les enfants – renforcement des interventions pour répondre aux besoins des enfants ». Celle-ci était présidée par le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

8. Après les déclarations du Vice-Président et de l'animateur, des exposés ont été faits par les intervenants suivants : la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Henrietta Fore ; le Directeur du Comité International de la Croix-Rouge pour le Proche et le Moyen-Orient, Robert Mardini ; la réfugiée sud-soudanaise et fondatrice de Stand for Education, Mari Malek ; la Directrice de L'éducation ne peut pas attendre, Yasmine Sherif.

9. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions de l'animateur, qui avait également reçu des questions par les médias sociaux.

10. Les intervenants ont également répondu aux observations et aux questions des représentants de l'Espagne, de l'Afrique du Sud et de l'Andorre, ainsi que des observateurs du Portugal, de la Suisse et du Bangladesh.

11. Après les déclarations du Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et du Secrétaire, l'animateur a donné une synthèse des échanges.

**Table ronde sur le thème « Faire face aux défis, risques et impact des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur les plus vulnérables »**

12. Le 20 juin, à sa 38e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Faire face aux défis, risques et impact des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur les plus vulnérables ». Celle-ci était présidée par le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

13. Après les déclarations du Vice-Président et de l'animateur, des exposés ont été faits par les intervenants suivants : la Directrice de l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université Columbia, Lisa Goddard ; le Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies, Satyendra Prasad ; le Directeur exécutif de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, Ronald Jackson (par liaison vidéo) ; le Secrétaire exécutif adjoint du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Ibrahim Lumumba Idi-Issa ; le Directeur général de la Capacité africaine de gestion des risques, Mohamed Béavogui ; et la Coordonnatrice résidente au Bureau du Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement, Osnat Lubrani (par liaison vidéo).

14. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions de l'animateur, qui avait également reçu des questions par les médias sociaux.

15. Les intervenants ont également répondu aux observations et aux questions des représentants d'El Salvador, de l'Allemagne et de la Chine, ainsi que de l'observateur de la Nouvelle-Zélande.

16. La représentante de l'Organisation internationale pour les migrations a participé aux échanges.

17. L'animateur a récapitulé les principaux points du débat, puis le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a fait une déclaration.

**Table ronde de haut niveau sur le thème « Renforcer les capacités locales pour réaliser des résultats durables et renforcer la résilience locale – contribution de l'action humanitaire »**

18. Le 21 juin, à sa 39e séance, le Conseil a tenu une table ronde de haut niveau sur le thème « Renforcer les capacités locales pour réaliser des résultats durables et renforcer la résilience locale - contribution de l'action humanitaire ». Celle-ci était présidée par le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) et animée par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence.

19. Après les déclarations du Vice-Président et de l'animatrice, des exposés ont été faits par les intervenantes suivantes : la Secrétaire générale du Croissant-Rouge afghan, Nilab Mobarez ; la Directrice générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes, Monique Pariat ; la Cheffe des opérations du Département des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, Dineo Mathlako ; la Présidente du Fiji Business Disaster Resilience Council, Morika Hunter.

20. Au cours du débat qui a suivi, les intervenantes ont répondu aux observations et aux questions de l'animatrice, qui avait également reçu des questions par les médias sociaux.

21. Les intervenantes ont également répondu aux observations et aux questions des représentants de la Chine, du Japon et des États-Unis, ainsi que des observateurs de la Suisse et de l'Australie.

22. Le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé a pris part à la discussion.

23. La représentante de CARE International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également participé au débat.

24. Après la déclaration du Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud), l'animatrice a donné une synthèse des échanges.

## Mesures prises par le Conseil

25. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/11.

### Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

26. Le 21 juin, à sa 40e séance, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (E/2018/L.14), déposé par son vice-président (Afrique du Sud) à l'issue de consultations.

27. À la même séance, le cofacilitateur du projet de résolution (Suisse) a fait une déclaration dans laquelle il a corrigé oralement le paragraphe 58 du texte.

28. Toujours à la même séance, le Secrétaire et le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) ont fait des déclarations.

29. À la 40e séance également, la représentante des États-Unis a fait une déclaration.

30. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que corrigé oralement (E/2018/SR.40) (voir résolution 2018/11).

31. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de l'Uruguay, de la Fédération de Russie, du Nigéria et du Soudan, ainsi que par les observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Bulgarie (au nom de l'Union européenne) et de la Hongrie.

32. L'observateur du Saint-Siège a également fait une déclaration.

## Conclusion du débat

33. Le 21 juin, à la 40e séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait des observations finales.

34. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Afrique du Sud) a fait une déclaration finale et prononcé la clôture du débat consacré aux affaires humanitaires.

# Chapitre XI
# Réunions de coordination et de gestion du Conseil économique et social

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, ce dernier a tenu ses réunions de coordination et de gestion du 16 au 18 avril 2018 (16e à 19e séances), le 12 juin 2018 (34e et 35e séances), les 2 et 3 juillet 2018 (41e à 43e séances) et le 24 juillet 2018 (50e et 51e séances). Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2018/SR.16, E/2018/SR.17, E/2018/SR.18, E/2018/SR.19, E/2018/SR.34, E/2018/SR.35, E/2018/SR.41, E/2018/SR.42 E/2018/SR.43, E/2018/SR.50 et E/2018/SR.51).

2. À sa 6e séance, le 10 novembre 2017, le Conseil a également pris des mesures concernant les points de l'ordre du jour qui devaient être examinés à ses réunions de coordination et de gestion (E/2018/SR.6).

## A. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond

3. Le Conseil a examiné ensemble les points 10 (Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond) et 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) de l'ordre du jour à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34).

4. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 10 de l'ordre du jour.

## B. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

5. Le Conseil a examiné les points 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies), 11 a) et 11 b) de l'ordre du jour comme suit.

6. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 6e séance, le 10 novembre. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.6).

7. Le Conseil a également examiné ensemble les points 11 et 13 (Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale) de l'ordre du jour à sa 19e séance, le 18 avril. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.19) (voir également la section D ci-dessous).

8. Le Conseil a examiné ensemble les points 11 et 10 (Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de

haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond) de l'ordre du jour à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34) (voir également la section A ci-dessus).

9. Le Conseil a examiné le point 11 a) de l'ordre du jour (Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement) à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34).

10. Le Conseil a examiné le point 11 b) de l'ordre du jour (Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020) de l'ordre du jour à ses 41e et 51e séances, les 2 et 24 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.41 et E/2018/SR.51).

11. Pour l'examen du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/73/81-E/2018/59), de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/73/69-E/2018/47) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité permanent de la nutrition (E/2018/11).

12. À la 19e séance, le 18 avril, au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de la FAO et Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale a présenté le rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité (A/73/69-E/2018/47), et la coordonnatrice du Comité permanent de la nutrition a présenté le rapport sur les travaux du Comité permanent (E/2018/11).

13. À la 34e séance, le 12 juin, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/73/81-E/2018/59) au titre du point 11.

14. À la 41e séance, le 2 juillet, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/73/80-E/2018/58) au titre du point 11 b).

## Mesures prises par le Conseil

15. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/207, 2018/221 et 2018/231.

### Rapport du Comité permanent de la nutrition au Conseil économique et social

16. À sa 6e séance, le 10 novembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Rapport du Comité permanent de la nutrition au Conseil économique et social » (E/2018/L.2), déposé par sa Présidente (République tchèque) à l'issue de consultations.

17. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/207).

**Documents examinés par le Conseil économique et social concernant l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies**

18. À sa 19e séance, le 18 avril, sur proposition de sa Vice-Présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les principales décisions et recommandations en matière de politiques formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/73/69-E/2018/47) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité permanent de la nutrition (E/2018/11) (voir décision 2018/221).

**Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies**

19. À sa 34e séance, le 12 juin, sur la proposition de sa Vice-Présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/73/81-E/2018/59) (voir décision 2018/231).

### 1. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

20. Pour l'examen du point 11 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2018/3), d'une lettre datée du 14 février 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/754-E/2018/12) et d'une lettre datée du 9 mars 2018, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2018/51).

## Mesures prises par le Conseil

21. Au titre du point 11 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/230.

**Rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement**

22. À sa 34e séance, le 12 juin, le Conseil a décidé de transmettre à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil en 2018 les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental figurant dans le rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2018/3, sect. I) (voir décision 2018/230).

### 2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

23. Pour l'examen du point 11 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/73/80-E/2018/58).

## Mesures prises par le Conseil

24. Au titre du point 11 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/26.

#### Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

25. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » (E/2018/L.26), que sa Vice-Présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines) avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2018/L.13, déposé par l'Égypte au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

26. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2018/L.26 (voir résolution 2018/26).

27. À la même séance également, après l'adoption du projet de résolution E/2018/L.26, la représentante des États-Unis a fait une déclaration.

28. Toujours à la même séance, le projet de résolution E/2018/L.26 ayant été adopté, le projet de résolution E/2018/L.13 a été retiré par ses auteurs.

## C. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

29. Le Conseil a examiné les points 12 (Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions) et 12 a) à 12 g) de l'ordre du jour comme suit.

30. Le Conseil a examiné le point 12 a) (Rapports des organes de coordination) à ses 18e et 51e séances, les 17 avril et 24 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.18 et E/2018/SR.51).

31. Le Conseil a examiné ensemble les points 12 c) (Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies), 18 j) (Questions relatives à l'économie et à l'environnement : Femmes et développement) et 19 a) (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : Promotion de la femme) de l'ordre du jour à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34).

32. Le Conseil a examiné les points 12 d) (Programme à long terme d'aide à Haïti) et 12 e) (Pays africains sortant d'un conflit) de l'ordre du jour à sa 50e séance, le

24 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.50).

33. Le Conseil a examiné le point 12 f) (Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles) à ses 34e et 41e séances, les 12 juin et 2 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.34 et E/2018/SR.41).

34. Le Conseil a examiné le point 12 g) (Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes) à sa 51e séance, le 24 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.51).

35. À la 18 séance, le 17 avril, la Vice-Secrétaire générale a présenté le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (E/2018/48), et à la 51e séance, le 24 juillet, la Vice-Présidente du Conseil a fait une déclaration au titre du point 12 a).

36. À la 34e séance, le 12 juin, la Directrice de la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies d'ONU-Femmes a présenté le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2018/53) au titre du point 12 c) de l'ordre du jour, et le Sous-Directeur général chargé du Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté le rapport du Directeur général de l'OMS sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2018/49) au titre du point 12 f) de l'ordre du jour.

37. À la 50e séance, le 24 juillet, le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a présenté le rapport du Groupe consultatif ad hoc (E/2018/75), et le Coordonnateur résident par intérim et représentant du Programme alimentaire mondial en Haïti a informé le Conseil de la situation dans le pays (par visioconférence) au titre du point 12 d) de l'ordre du jour.

38. À la même séance, le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de consolidation de la paix a informé le Conseil des activités menées par la Commission dans les pays africains sortant d'un conflit, et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire par intérim et représentant du Programme alimentaire mondiale au Soudan du Sud a présenté, par visioconférence, le rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2018/70) au titre du point 12 e) de l'ordre du jour.

39. À la 51e séance, le 24 juillet, la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a fait une déclaration au titre du point 12 g) de l'ordre du jour.

### 1. Rapports des organes de coordination

40. Pour l'examen du point 12 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat (E/2018/48) et du rapport du Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-huitième session (A/73/16).

**Dialogue avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

41. À sa 18e séance, le 17 avril, le Conseil a tenu un dialogue avec la Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, présidé par la Vice-Présidente du Conseil économique et social (Saint-Vincent-et-les Grenadines).

42. À la même séance, la Directrice a répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Maroc et du Mexique.

**Documents examinés par le Conseil économique et social concernant les rapports des organes de coordination**

43. À sa 51e séance, le 24 juillet, sur la proposition de sa Vice-Présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat (E/2018/48) et du rapport du Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-huitième session (A/73/16) (voir décision 2018/265).

### 2. Projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021

44. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 12 b) de l'ordre du jour.

### 3. Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

45. Pour l'examen du point 12 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2018/53).

## Mesures prises par le Conseil

46. Au titre du point 12 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/7.

**Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies**

47. À sa 34e séance, le 12 juin, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies » (E/2018/L.11), présenté par la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) à l'issue de consultations.

48. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/7).

### 4. Programme à long terme d'aide à Haïti

49. Pour l'examen du point 12 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2018/75).

## Mesures prises par le Conseil

50. Au titre du point 12 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/19.

### Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

51. À la 50e séance, le 24 juillet, le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a présenté, également au nom de l'Argentine[1], des Bahamas[1], du Belize[1], du Chili, de l'Espagne, d'Haïti[1] et de l'Uruguay, un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2018/L.18).

52. À la même séance, la Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution et annoncé qu'après la présentation du projet de résolution, le Brésil[1], le Mexique, le Pérou et Saint-Vincent-et-les Grenadines s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution. Par la suite, la Colombie, El Salvador, la France, le Rwanda et le Sénégal[1] ont fait de même.

53. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/19).

## 5. Pays africains sortant d'un conflit

54. Pour l'examen du point 12 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire Général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2018/70).

## Mesures prises par le Conseil

55. Au titre du point 12 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/249.

### Pays africains sortant d'un conflit

56. À sa 50e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Pays africains sortant d'un conflit » (E/2018/L.24) déposé par la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines).

57. À la même séance, la Vice-Présidente a corrigé oralement le projet de décision.

58. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision tel que corrigé oralement (voir décision 2018/249).

## 6. Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

59. Pour l'examen du point 12 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (voir E/2018/49).

[1] Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

## Mesures prises par le Conseil

60. Au titre du point 12 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/13.

**Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**

61. À la 41e séance, le 2 juillet, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles » (E/2018/L.16).

62. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a annoncé qu'après la présentation du projet de résolution, le Bélarus, la France, la Hongrie[1], le Japon et le Portugal[1] s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution. Ultérieurement, la Belgique, la Thaïlande[1] et l'Uruguay se sont également joints aux auteurs du projet de résolution.

63. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/13).

64. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Uruguay a fait une déclaration.

### 7. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

65. Aucune documentation préalable n'a été présentée au titre du point 12 g) de l'ordre du jour.

## Mesures prises par le Conseil

66. Au titre du point 12 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/30.

**Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

67. À la 51e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » (E/2018/L.21), présenté par sa Présidente (République tchèque).

68. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/30).

## D. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

69. Le Conseil a examiné ensemble les points 13 (Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale) et 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) de l'ordre du jour à sa 19e séance, le

18 avril. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.19).

70. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 13 de l'ordre du jour.

## E. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

71. Le Conseil a examiné le point 14 de l'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) à sa 43e séance, le 3 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.43).

72. Le Conseil a également examiné ensemble les points 14 et 16 (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé) à sa 50e séance, le 24 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.50).

73. Pour l'examen du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/73/70) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/73/84-E/2018/72) ;

c) Rapport de la Présidente du Conseil sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (E/2018/56).

74. À la 43e séance, le 3 juillet, le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a présenté le rapport du Secrétaire général (A/73/70).

### Mesures prises par le Conseil

75. Au titre du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/18 et la décision 2018/250.

**Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

76. À la 43e séance, le 3 juillet, le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies[1] et Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a présenté, également au nom de Cuba[1], de l'Équateur, de l'Inde, de l'Indonésie[1], du Nicaragua[1], de la République arabe syrienne[1], de Saint-Kitts-et-Nevis[1], de Sainte-Lucie[1], de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Venezuela (République bolivarienne du), un projet de résolution intitulé « Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies » (E/2018/L.17).

77. À la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

78. Également à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par 15 voix contre 0, avec 12 abstentions (voir résolution 2018/18). Les voix se sont réparties comme suit[2] :

*Ont voté pour* :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Mexique, Nigéria, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre* :

Néant.

*Se sont abstenus* :

Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie.

**Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien**

79. À sa 50e séance, le 24 juillet, sur proposition de la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/73/84-E/2018/72) (voir décision 2018/250).

## F. Coopération régionale

80. Le Conseil a examiné le point 15 de l'ordre du jour (Coopération régionale) à sa 51e séance, le 24 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.51).

81. Pour l'examen du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

[2] Par la suite, le Secrétariat a été informé par la délégation de la Fédération de Russie qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir lors du vote.

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2018/15 et E/2018/15/Add.1) ;

b) Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la situation économique dans la région de la Commission économique pour l'Europe (Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants) pour la période 2017-2018 (E/2018/16) ;

c) Note du Secrétaire général transmettant un aperçu général de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, 2018 (E/2018/17) ;

d) Note du Secrétaire général transmettant un résumé de l'*Étude 2018 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (E/2018/18) ;

e) Note du Secrétaire général transmettant un rapport de synthèse sur la situation économique et les perspectives de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la période 2017-2018 (E/2018/19) ;

f) Note du Secrétaire général transmettant un rapport donnant un aperçu général de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2017-2018 (E/2018/20) ;

82. À la 51e séance, le 24 juillet, le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York a présenté les rapports du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2018/15 et E/2018/15/Add.1).

## Mesures prises par le Conseil

83. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2018/21, 2018/22, 2018/23, 2018/24 et 2018/25 et la décision 2018/260.

### Recommandations formulées dans un additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

*Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

84. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes », sur recommandation de la Commission (E/2018/15/Add.1, chap. I, sect. A) (voir résolution 2018/21).

*Institut africain de développement économique et de planification*

85. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Institut africain de développement économique et de planification », sur recommandation de la Commission économique pour l'Afrique (E/2018/15/Add.1, chap. I, sect. B, projet de résolution I) (voir résolution 2018/22).

*Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique*

86. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique », sur recommandation de la Commission économique pour l'Afrique (E/2018/15/Add.1, chap. I, sect. B, projet de résolution II) (voir résolution 2018/23)[3].

*Lieu de la cinquante-deuxième session de la Commission économique pour l'Afrique*

87. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Lieu de la cinquante-deuxième session de la Commission économique pour l'Afrique », sur recommandation de la Commission (E/2018/15/Add.1, chap. I, sect. B, projet de résolution III) (voir résolution 2018/24).

*Transformation du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en une organisation intergouvernementale non rattachée au système des Nations Unies*

88. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Transformation du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en une organisation intergouvernementale non rattachée au système des Nations Unies », sur recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/2018/15/Add.1, chap. I, sect. C) (voir résolution 2018/25).

**Documents examinés par le Conseil économique et social au titre de la coopération régionale**

89. À sa 51e séance, le 24 juillet, sur proposition de la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note des documents suivants : E/2018/15, E/2018/15/Add.1, E/2018/16, E/2018/17, E/2018/18, E/2018/19 et E/2018/20 (voir décision 2018/260).

## G. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

90. Le Conseil a examiné ensemble les points 16 (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé) et 14 de l'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) à sa 50e séance, le 24 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.50).

91. Pour examiner le point 16 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire

[3] Un état des incidences financières a été distribué aux délégations le 30 juillet 2018 pour appuyer, a posteriori, l'adoption de la résolution.

palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/73/87-E/2018/69).

92. À la 50e séance, le 24 juillet, le Directeur de la Division des questions émergentes et liées aux conflits de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a présenté la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/73/87-E/2018/69).

## Mesures prises par le Conseil

93. Au titre du point 16 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/20.

### Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

94. À la 50e séance, le 24 juillet, l'observateur de l'Égypte[1] a présenté et révisé oralement le projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (E/2018/L.19) au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, en prenant aussi en considération les dispositions de la résolution 52/250 du 7 juillet 1998 de l'Assemblée générale. Par la suite, la Turquie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution, tel que révisé oralement.

95. À la même séance, la représentante des États-Unis a fait une déclaration sur une motion d'ordre, et la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a fourni des éclaircissements.

96. À la même séance également, après des déclarations faites par la représentante des États-Unis et la Vice-Présidente du Conseil, le représentant de l'Algérie a fait une déclaration (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

97. À la 50e séance également, le Conseil a procédé à un vote enregistré sur la révision orale du projet de résolution E/2018/L.19 lors de la séance conformément à la disposition pertinente de l'article 54 de son règlement intérieur.

98. À la même séance, les représentants des États-Unis et de l'Algérie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) sont intervenus sur une motion d'ordre à laquelle la Vice-Présidente du Conseil a répondu.

99. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'État de Palestine et d'Israël. La représentante des États-Unis a expliqué son vote avant le vote.

100. À la 50e séance également, le Conseil a décidé d'examiner la révision orale du projet de résolution E/2018/L.19, par un vote enregistré de 40 voix contre 1, avec 5 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Chili, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Guyana, Iraq, Irlande, Italie, Liban, Maroc, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre* :

États-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* :

Canada, Inde, Japon, République de Corée, Rwanda.

101. Le représentant de l'Espagne (au nom de l'Union européenne) a expliqué son vote après le vote.

**Décision sur l'amendement figurant dans le document E/2018/L.27**

102. À la 50e séance également, l'observateur d'Israël a présenté l'amendement au projet de résolution E/2018/L.19 figurant dans le document E/2018/L.27.

103. À la même séance, l'observateur de l'État de Palestine a fait une déclaration.

104. Également à la même séance, le Conseil a rejeté le projet d'amendement figurant dans le document E/2018/L.27 par un vote enregistré de 5 voix contre 18, avec 23 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Mexique, Uruguay.

*Ont voté contre* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Émirats arabes unis, Équateur, Guyana, Iraq, Liban, Maroc, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Allemagne, Andorre, Belgique, Chili, Chine, Danemark, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Tchéquie.

105. À la même séance, la représentante des États-Unis a expliqué son vote avant le vote.

**Décision concernant le projet de résolution E/2018/L.19 tel que révisé oralement**

106. Également à la 50e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2018/L.19, tel que révisé oralement, par un vote enregistré de 45 voix contre 2, avec 2 abstentions (voir résolution 2018/20). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Chili, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador,

Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre* :

Canada, États-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* :

Cameroun, Rwanda.

107. À la même séance, la représentante des États-Unis a expliqué son vote avant le vote. Les représentants de la Fédération de Russie, des Philippines, du Soudan et de l'Uruguay ont expliqué leur vote après le vote.

108. Les observateurs de l'État de Palestine et d'Israël ont également fait des déclarations.

## H. Organisations non gouvernementales

109. Le Conseil a examiné le point 17 de l'ordre du jour (Organisations non gouvernementales) à ses 17e et 51e séances, les 17 avril et 24 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.17 et E/2018/SR.51).

110. Pour l'examen du point 17 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018 [E/2018/32 (Part I)] et de la reprise de la session [E/2018/32 (Part II)].

### Mesures prises par le Conseil

111. Au titre du point 17 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/213 à 2018/218 et 2018/251 à 2018/259.

#### Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale US Committee for Human Rights in North Korea

112. À la 17e séance, le 17 avril, la représentante des États-Unis, s'exprimant également au nom de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de l'Estonie[1], de la Grèce[1], d'Israël[1], de la Lituanie[1] et du Royaume-Uni, a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale US Committee for Human Rights in North Korea » (E/2018/L.8).

113. À la même séance, la Secrétaire du Conseil a annoncé qu'après la présentation du projet de décision, l'Andorre, la Belgique, la Croatie[1], la France, l'Islande[1], l'Irlande, la Lettonie[1], le Luxembourg[1], les Pays-Bas[1], la Pologne[1], la Roumanie, la Tchéquie et la Turquie s'étaient joints aux auteurs du projet de décision. Par la suite,

l'Autriche[1], la Bulgarie[1], Chypre[1], l'Espagne, la Finlande[1], l'Italie, la Norvège, la Slovénie[1] et la Suède[1] se sont également jointes aux auteurs du projet de décision.

114. Également à la même séance, le Conseil a été informé qu'un vote enregistré sur le projet de décision avait été demandé. Par la suite, la représentante des États-Unis a fait une déclaration sur une motion d'ordre, à laquelle a répondu la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines).

115. Également à la 17e séance, la représentante du Royaume-Uni et l'observateur de la République populaire démocratique de Corée ont fait des déclarations.

116. Également à la même séance, le Conseil a adopté, à l'issue d'un vote enregistré, le projet de décision par 29 voix contre 6, avec 13 abstentions (voir décision 2018/213). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Afghanistan, Allemagne, Andorre, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie, Togo, Turquie, Uruguay.

*Ont voté contre* :

Afrique du Sud, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Algérie, Azerbaïdjan, Bénin, El Salvador, Équateur, Inde, Liban, Pérou, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad.

117. Également à la 17e séance, les représentants de la Fédération de Russie[4] et de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela a expliqué son vote après le vote.

### Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Iran Human Rights Documentation Center

118. À la 17e séance, le 17 avril, la représentante du Canada, s'exprimant également au nom de l'Allemagne, du Danemark, de l'Estonie[1], des États-Unis, de la Grèce[1], d'Israël[1], de la Lituanie[1] et du Royaume-Uni, a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Iran Human Rights Documentation Center » (E/2018/L.9).

119. À la même séance, la Secrétaire du Conseil a annoncé qu'après la présentation du projet de décision, l'Andorre, la Belgique, la Croatie[1], la France, l'Islande[1], l'Irlande, la Lettonie[1], le Luxembourg[1], les Pays-Bas[1], la Pologne[1], la République tchèque et la Roumanie s'étaient joints aux auteurs du projet de décision. Par la suite, l'Autriche[1], la Bulgarie[1], Chypre[1], l'Espagne, la Finlande[1], l'Italie, la Norvège, le Portugal[1], la Slovénie[1] et la Suède[1] se sont joints aux auteurs du projet de décision.

[4] La déclaration a fait référence aux projets de décision E/2018/L.8 et E/2018/L.9.

120. Également à la même séance, le Conseil a adopté, à l'issue d'un vote enregistré, le projet de décision par 22 voix contre 7, avec 17 abstentions (voir décision 2018/214). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Allemagne, Andorre, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie, Uruguay.

*Ont voté contre* :

Afrique du Sud, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Iraq, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Algérie, Azerbaïdjan, Bénin, El Salvador, Équateur, Ghana, Inde, Liban, Maroc, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Togo.

121. Également à la 17e séance, la représentante des États-Unis et l'observateur de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations avant le vote.

122. À la même séance, le représentant de l'Afrique du Sud a expliqué son vote avant le vote. Les représentants d'El Salvador[4], de la République bolivarienne du Venezuela et du Viet Nam[4] ont expliqué leur vote après le vote.

### Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentées par les organisations non gouvernementales Kurdistan Institute for Human Rights et Al-Shafa'a Humanitarian Organization

123. À la 17e séance, le 17 avril, le représentant de l'Iraq a présenté un projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentées par les organisations non gouvernementales Kurdistan Institute for Human Rights et Al-Shafa'a Humanitarian Organization » (E/2018/L.10).

124. À la même séance, la représentante des États-Unis a fait une déclaration.

125. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/215).

### Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018

*Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales*

126. À sa 17e séance, le 17 avril, sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part I), chap. I, projet de décision I), le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales », tel que modifié par les décisions 2018/213 à 2018/215 du Conseil (voir décision 2018/216).

*Demandes de retrait du statut consultatif*

127. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Demande de retrait du statut consultatif », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part I), chap. I, projet de décision II) (voir décision 2018/217).

*Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018*

128. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018 », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part I) , chap. I, projet de décision III) (voir décision 2018/218).

**Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Konrad-Adenauer-Stiftung**

129. À la 51e séance, le 24 juillet, le représentant de l'Allemagne, également au nom de l'Autriche[1], de la Belgique, de la Bulgarie[1], de la Croatie[1], du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande[1], de la France, de la Grèce[1], de la Hongrie[1], de l'Irlande, d'Israël[1], de l'Italie, de la Lettonie[1], de la Lituanie[1], du Luxembourg[1], des Pays-Bas[1], de la Pologne[1], du Portugal[1], de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie[1], de la Suède[1] et de la Tchéquie, a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Konrad-Adenauer-Stiftung » (E/2018/L.29).

130. À la même séance, la Secrétaire du Conseil a annoncé qu'après la présentation du projet de décision, le Canada, Chypre[1], l'Estonie[1], la Géorgie[1], le Japon, le Liechtenstein[1], la Norvège et la République de Moldova s'étaient joints aux auteurs du projet de décision.

131. Également à la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration au cours de laquelle il a présenté, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur du Conseil, une motion tendant à ce que le Conseil ne se prononce pas sur le projet de décision.

132. À la même séance, les représentants de la Chine et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations en faveur de la motion. Les représentants de l'Allemagne et des États-Unis ont fait des déclarations pour s'opposer à la motion.

133. Également à la même séance, le Conseil a rejeté la motion par un vote enregistré de 10 voix contre 27, avec 7 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Afrique du Sud, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Guyana, Nigéria, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre* :

Allemagne, Andorre, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, République de

Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Tchéquie, Togo, Uruguay.

*Se sont abstenus* :

Algérie, Bénin, Émirats arabes unis, Équateur, Iraq, Liban, Turquie.

134. Également à la 51e séance, le Conseil a été informé qu'un vote enregistré sur le projet de décision E/2018/L.29 avait été demandé.

135. À la même séance, les représentants des États-Unis et de la Tchéquie (au nom de l'Union européenne) ainsi que l'observateur de Cuba ont fait des déclarations.

136. Également à la même séance, le représentant du Mexique a fait une déclaration sur une motion d'ordre, à laquelle a répondu la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines).

137. À la même séance, le Conseil a adopté, à l'issue d'un vote enregistré, le projet de décision par 28 voix contre 8, avec 11 abstentions (voir décision 2018/251). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Allemagne, Andorre, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Tchéquie, Togo, Turquie, Uruguay.

*Ont voté contre* :

Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Philippines, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Se sont abstenus* :

Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Cameroun, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Guyana, Inde, Tadjikistan.

138. Également à la 51e séance, les représentants du Viet Nam et du Rwanda ont expliqué leur vote après le vote.

### Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2018

*Demandes d'admission au statut consultatif, de reclassement et de changement de nom reçues d'organisations non gouvernementales*

139. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif, de reclassement et de changement de nom reçues d'organisations non gouvernementales », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision I), tel que modifié par sa décision 2018/251 (voir décision 2018/252).

*Demande de reconnaissance de fusion*

140. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Demande de reconnaissance de fusion », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision II) (voir décision 2018/253).

*Demande de retrait du statut consultatif émanant de trois organisations non gouvernementales*

141. À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Demande de retrait du statut consultatif émanant de trois organisations non gouvernementales », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision III) (voir décision 2018/254).

*Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil*

142. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision IV) (voir décision 2018/255).

*Réadmission au statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil*

143. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Réadmission au statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision V) (voir décision 2018/256).

*Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil*

144. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision VI) (voir décision 2018/257).

*Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2019 du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

145. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2019 du Comité chargé des organisations non gouvernementales », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision VII) (voir décision 2018/258).

*Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2018*

146. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2018 », sur la recommandation du Comité (E/2018/32 (Part II), chap. I, projet de décision VIII) (voir décision 2018/259).

# I. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

147. Le Conseil a examiné le point 18 (Questions relatives à l'économie et à l'environnement) de l'ordre du jour et ses alinéas a) à l) comme décrit ci-après.

148. Le Conseil a examiné le point 18 a) (Développement durable) de l'ordre du jour à ses 35e, 42e et 51e séances, le 12 juin et les 2 et 24 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.35, E/2018/SR.42 et E/2018/SR.51).

149. Le Conseil a examiné le point 18 b) (Science et technique au service du développement) de l'ordre du jour à sa 51e séance, le 24 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.51).

150. Le Conseil a examiné le point 18 c) (Statistiques) de l'ordre du jour à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34).

151. Le Conseil a examiné le point 18 d) (Établissements humains) de l'ordre du jour à sa 41e séance, le 2 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.41).

152. Le Conseil a examiné le point 18 e) (Environnement) de l'ordre du jour à sa 19e séance, le 18 avril. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.19).

153. Le Conseil a examiné le point 18 f) (Population et développement) de l'ordre du jour à sa 35e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.35).

154. Le Conseil a examiné le point 18 g) (Administration publique et développement) de l'ordre du jour à sa 41e séance, le 2 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.41).

155. Le Conseil a examiné le point 18 h) de l'ordre du jour (Coopération internationale en matière fiscale) à ses 19e et 51e séances, les 18 avril et 24 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.19 et E/2018/SR.51).

156. Le Conseil a examiné le point 18 i) (Information géospatiale) de l'ordre du jour à ses 6e, 19e, 41e et 51e séances, les 10 novembre, 18 avril et 2 et 24 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.6, E/2018/SR.19, E/2018/SR.41 et E/2018/SR.51).

157. Le Conseil a examiné le point 18 j) (Les femmes et le développement) de l'ordre du jour en même temps que les points 12 c) (Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies) et 19 a) (Promotion de la femme) à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34).

158. Le Conseil a examiné le point 18 k) (Forum des Nations Unies sur les forêts) de l'ordre du jour à sa 41e séance, le 2 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.41).

159. Le Conseil a examiné le point 18 l) (Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions) de l'ordre du jour à sa 19e séance, le 18 avril. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.19).

160. À la 35e séance, le 12 juin, la Vice-Présidente de la vingtième session du Comité des politiques de développement (Japon) a présenté le rapport du Comité (E/2018/33) au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, et le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la cinquante et unième session de la Commission de la population et du développement a présenté le rapport de la Commission (E/2018/25) au titre du point 18 f) de l'ordre du jour.

161. À la 51e séance, le 24 juillet, le Vice-Ministre de la science et de la technologie de la République dominicaine et Président de la vingt et unième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement a présenté le rapport de la Commission (E/2018/31) et le responsable des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/73/66-E/2018/10) au titre du point 18 b) de l'ordre du jour.

162. À la 34e séance, le 12 juin, le Président de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique (Kenya) a présenté le rapport de la Commission (E/2018/24) au titre du point 18 c) de l'ordre du jour, et la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme a présenté le rapport sur les travaux de la session (E/2018/27) au titre des points 18 j) et 19 a) de l'ordre du jour.

163. À la 41e séance, le 2 juillet, le responsable du Bureau de liaison de New York du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a présenté le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/73/83-E/2018/62) au titre du point 18 d) de l'ordre du jour, la Présidente de la dix-septième session du Comité d'experts de l'administration publique (Afrique du Sud) a présenté par visioconférence le rapport du Comité d'experts (E/2018/44) au titre du point 18 g) de l'ordre du jour, et le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté le rapport du Forum (E/2018/42) au titre du point 18 k) de l'ordre du jour.

164. À la 19e séance, le 18 avril, le Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement a présenté le rapport sur les travaux de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (A/73/25) au titre du point 18 e) de l'ordre du jour, et la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a fait une déclaration au titre du point 18 l) de l'ordre du jour.

165. À la 6e séance, le 10 novembre, la représentante de l'Australie a fait une déclaration liminaire, au nom du Président de la treizième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, au titre du point 18 i) de l'ordre du jour.

### 1. Développement durable

166. Pour l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session (E/2018/33) et du rapport du Secrétaire général faisant le point sur les objectifs de développement durable (E/2018/64).

#### Table ronde sur la contribution des commissions techniques à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil en 2018 sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »

167. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur la contribution des commissions techniques à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil en 2018 sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». La table ronde a été présidée et animée par la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines).

168. La Vice-Présidente du Conseil a formulé des observations et des questions, auxquelles les orateurs suivants ont répondu : Alicia Buenrostro Massieu (Mexique), Présidente de la Commission des stupéfiants ; Muhammad Shahrul Ikram Yaakob (Malaisie), Président du Forum des Nations Unies sur les forêts ; Koki Muli Grignon (Kenya), Vice-Présidente de la Commission de la condition de la femme ; Lotfi Bouchaara (Maroc), Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; Peter Major (Hongrie), Vice-Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; et Julio A. Santaella (Mexique), Vice-Président de la Commission de statistique (par visioconférence).

169. Un débat interactif a eu lieu ensuite et des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, du Mexique et de l'Andorre, ainsi que par l'observateur de la Thaïlande.

170. Les Présidents de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du Forum des Nations Unies sur les forêts et les Vice-Présidents de la Commission de la condition de la femme, de la Commission de statistique et de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont fait des observations finales.

171. La Directrice exécutive adjointe chargée du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes a également fait des observations finales.

172. La Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a fait une déclaration finale.

## Mesures prises par le Conseil

173. Au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/27.

**Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session**

174. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session » (E/2018/L.22), que la Vice-Présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines) avait déposé à l'issue de consultations.

175. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/27).

176. À la même séance également, après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon et des États-Unis ainsi que par les observateurs des Îles Salomon (au nom du Forum des îles du Pacifique) et du Bhoutan.

### 2. Science et technique au service du développement

177. Pour l'examen du point 18 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt et unième session (E/2018/31) et du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/73/66-E/2018/10).

## Mesures prises par le Conseil

178. Au titre du point 18 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2018/28 et 2018/29 et la décision 2018/261.

**Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt et unième session**

*Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*

179. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » (E/2018/31, chap. I, sect. A, projet de résolution I) (voir résolution 2018/28).

*Science, technologie et innovation au service du développement*

180. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement » (E/2018/31, chap. I, sect. A, projet de résolution II) (voir résolution 2018/29).

*Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-deuxième session de la Commission*

181. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-deuxième session de la Commission » (E/2018/31, chap. I, sect. B) (voir décision 2018/261).

### 3. Statistiques

182. Pour l'examen du point 18 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2018/24).

## Mesures prises par le Conseil

183. Au titre du point 18 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/227.

#### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session

*Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session*

184. À sa 34e séance, le 12 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour et dates provisoires de sa cinquantième session » (E/2018/24, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/227).

### 4. Établissements humains

185. Pour l'examen du point 18 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/73/83-E/2018/62).

## Mesures prises par le Conseil

186. Au titre du point 18 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/238.

#### Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

187. À sa 41e séance, le 2 juillet, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/73/83-E/2018/62) (voir décision 2018/238).

### 5. Environnement

188. Pour l'examen du point 18 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa troisième session (A/73/25).

## Mesures prises par le Conseil

189. Au titre du point 18 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/222.

#### Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa troisième session

190. À sa 19e séance, le 18 avril, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa troisième session (A/73/25) (voir décision 2018/222).

### 6. Population et développement

191. Pour l'examen du point 18 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2018/25).

## Mesures prises par le Conseil

192. Au titre du point 18 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/232 et 2018/233.

#### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session

*Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session*

193. À sa 35e séance, le 12 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session » (E/2018/25, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/232).

*Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*

194. À sa 35e séance, le 12 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (E/2018/25, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/233).

### 7. Administration publique et développement

195. Pour l'examen du point 18 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session (E/2018/44).

## Mesures prises par le Conseil

196. Au titre du point 18 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2018/12 et la décision 2018/237.

#### Recommandations formulées dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session

*Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session*

197. À sa 41e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité d'experts, le projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session » (E/2018/44, chap. I, sect. A) (voir résolution 2018/12).

*Calendrier et ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité d'experts de l'administration publique*

198. À sa 41e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité d'experts, le projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité d'experts de l'administration publique » (E/2018/44, chap. I, sect. B) (voir décision 2018/237).

### 8. Coopération internationale en matière fiscale

199. Pour l'examen du point 18 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quinzième session (E/2018/45) et de sa seizième session (E/2018/45/Add.1).

#### Réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale

200. À ses 26e et 27e séances, le 18 mai, le Conseil a tenu sa réunion spéciale annuelle sur la coopération internationale en matière fiscale, qui a été présidée par son vice-président (Tadjikistan) (pour le compte rendu intégral des travaux, voir chap. III).

## Mesures prises par le Conseil

201. Au titre du point 18 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/223, 2018/224, 2018/262 et 2018/263.

### Recommandations formulées dans le rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quinzième session

*Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale*

202. À sa 19e séance, le 18 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité d'experts, le projet de décision intitulé « Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2018/45, chap. IV) (voir décision 2018/223).

### Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quinzième session

203. À sa 19e séance, le 18 avril, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quinzième session (E/2018/45) (voir décision 2018/224).

### Recommandations formulées dans le rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa seizième session

*Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale*

204. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité d'experts, le projet de décision intitulé « Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2018/45/Add.1, chap. IV) (voir décision 2018/262).

*Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa seizième session*

205. À sa 51e séance, le 24 juillet, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa seizième session (E/2018/45/Add.1) (voir décision 2018/263).

## 9. Information géospatiale

206. Pour l'examen du point 18 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa septième session (E/2017/46), du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa trentième session (E/2017/80) et du rapport de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/CONF.105/165).

## Mesures prises par le Conseil

207. Au titre du point 18 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2018/2 et 2018/14 et les décisions 2018/208, 2018/209, 2018/225 et 2018/264.

### Recommandations formulées dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa trentième session

*Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa trentième session et dates de la prochaine session du Groupe d'experts sur la normalisation des noms géographiques*

208. À sa 6e séance, le 10 novembre, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Groupe d'experts, le projet de décision intitulé « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa trentième session et dates de la prochaine session du Groupe d'experts sur la normalisation des noms géographiques » (E/2017/80, chap. I) (voir décision 2018/208).

### Recommandations formulées dans le rapport de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

*Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques*

209. À sa 6e séance, le 10 novembre, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le projet de résolution intitulé « Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques » (E/CONF.105/165, chap. III) (voir résolution 2018/2).

### Rapport de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

210. À sa 6e séance, le 10 novembre, sur proposition de son président (Tchéquie), le Conseil a pris note du rapport de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/CONF.105/165) (voir décision 2018/209).

### Recommandations formulées dans le rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa septième session

*Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa huitième session*

211. À sa 19e séance, le 18 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité d'experts, le projet de décision intitulé « Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa huitième session » (E/2017/46, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/225).

### Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe

212. À la 41e séance, le 2 juillet, le représentant des Philippines, s'exprimant également au nom de la Jamaïque, a présenté un projet de résolution intitulé « Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe » (E/2018/L.15).

213. À la même séance, le secrétaire du Conseil a annoncé que, après la présentation du projet de résolution, les Pays-Bas[1] et la Thaïlande[1] s'étaient joints aux auteurs du projet. Par la suite, l'Irlande, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Sénégal[1] et le Viet Nam se sont également portés coauteurs du projet de résolution.

214. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/14).

### Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et projet d'ordre du jour de sa première session

215. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et projet d'ordre du jour de sa première session » (E/2018/L.25), qui avait été déposé par sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines) à l'issue de consultations.

216. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/264).

## 10. Les femmes et le développement

217. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 j) de l'ordre du jour.

## 11. Forum des Nations Unies sur les forêts

218. Pour l'examen du point 18 k) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session (E/2018/42).

# Mesures prises par le Conseil

219. Au titre du point 18 k) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/239.

### Recommandations formulées dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session

*Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de sa quatorzième session*

220. À sa 41e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Forum, le projet de décision intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de sa quatorzième session » (E/2018/42, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/239).

### 12. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

221. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 l) de l'ordre du jour.

## J. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

222. Le Conseil a examiné le point 19 de l'ordre du jour (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme) et ses alinéas a) à h) comme décrit ci-après.

223. Le Conseil a examiné le point 19 a) (Promotion de la femme) de l'ordre du jour en même temps que les points 12 c) (Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies) et 18 j) (Les femmes et le développement), à sa 34e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.34).

224. Le Conseil a examiné le point 19 b) (Développement social) de l'ordre du jour à sa 17e séance, le 17 avril. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.17).

225. Le Conseil a examiné les points 19 c) (Prévention du crime et justice pénale) et 19 d) (Stupéfiants) de l'ordre du jour à sa 42e séance, le 2 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.42).

226. Le Conseil a examiné les points 19 e) (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) et 19 f) (Droits de l'homme) de l'ordre du jour à sa 35e séance, le 12 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.35).

227. Le Conseil a examiné le point 19 g) (Instance permanente sur les questions autochtones) de l'ordre du jour à sa 41e séance, le 2 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.41).

228. Le Conseil a examiné le point 19 h) (Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban) de l'ordre du jour à sa 17e séance, le 17 avril. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.17).

229. À la 34e séance, le 12 juin, la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme a présenté le rapport sur les travaux de la session (E/2018/27) au titre des points 18 j) et 19 a) de l'ordre du jour.

230. À la 17e séance, le 17 avril, le Représentant permanent adjoint de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la cinquante-sixième session de la Commission du développement social a présenté le rapport sur les travaux de la session (E/2018/26), le responsable de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/73/61-E/2018/4) au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, et la Vice-Présidente du Conseil (Saint-Vincent-et-les Grenadines) a fait une déclaration au titre du point 19 h) de l'ordre du jour.

231. À la 42e séance, le 2 juillet, au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et Président de la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a présenté les rapports sur les travaux de la reprise de la vingt-sixième session et de la vingt-septième session de la Commission (E/2017/30/Add.1 et E/2018/30). Au titre du point 19 d) de l'ordre du jour, la Représentante permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et Présidente de la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants a présenté les rapports sur les travaux de la reprise de la soixantième session et de la soixante et unième session de la Commission (E/2017/28/Add.1 et E/2018/28), et le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (Thaïlande) a présenté le rapport de l'Organe pour 2017.

232. À la 35e séance, le 12 juin, la représentante du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a présenté, au nom du Haut-Commissaire, un rapport oral au titre du point 19 e) de l'ordre du jour, et la représentante du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté le rapport du Haut-Commissaire (E/2018/57) et le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixantième, soixante et unième et soixante-deuxième sessions (E/2018/22) au titre du point 19 f) de l'ordre du jour.

233. À la 41e séance, le 2 juillet, la Présidente de la dix-septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (Mali) a présenté le rapport sur les travaux de la session (E/2018/43) au titre du point 19 g) de l'ordre du jour.

### 1. Promotion de la femme

234. Pour l'examen du point 19 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session (E/2018/27) et du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-septième, soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/73/38).

## Mesures prises par le Conseil

235. Au titre du point 19 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2018/8, 2018/9 et 2018/10 et les décisions 2018/228 et 2018/229.

#### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session

*Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme*

236. À sa 34e séance, le 12 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme » (E/2018/27, chap. I, sect. B, projet de résolution I) (voir résolution 2018/8).

*Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*

237. À sa 34e séance, le 12 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes » (E/2018/27, chap. I, sect. B, projet de résolution II) (voir résolution 2018/9).

*La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter*

238. À sa 34e séance, le 12 juin, à l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter » (E/2018/27, chap. I, sect. B, projet de résolution III) par 27 voix contre 3, et 13 abstentions (voir résolution 2018/10). Les voix se sont réparties comme suit[5] :

*Ont voté pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Malawi, Maroc, Nigéria, Pérou, Philippines, Soudan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre* :

Canada, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* :

Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, Roumanie, Tchéquie, Togo.

239. Le représentant de l'Italie a fait une déclaration pour expliquer son vote après le vote.

*Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-troisième session de la Commission*

240. À sa 34e séance, le 12 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-troisième session de la Commission » (E/2018/27, chap. I, sect. C) (voir décision 2018/228).

**Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-septième, soixante-huitième et soixante-neuvième sessions**

241. À sa 34e séance, le 12 juin, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-septième, soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/73/38) (voir décision 2018/229).

[5] Par la suite, la délégation du Danemark a informé le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir et la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour le projet de résolution.

### 2. Développement social

242. Pour l'examen du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/2018/26) et du rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/73/61-E/2018/4).

## Mesures prises par le Conseil

243. Au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2018/3, 2018/4, 2018/5 et 2018/6 et les décisions 2018/219 et 2018/220.

#### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session

*Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social*

244. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social » (E/2018/26, chap. I, sect. A, projet de résolution I) (voir résolution 2018/3).

*Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

245. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (E/2018/26, chap. I, sect. A, projet de résolution II) (voir résolution 2018/4).

*Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous*

246. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous » (E/2018/26, chap. I, sect. A, projet de résolution III) (voir résolution 2018/5).

*Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement*

247. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement » (E/2018/26, chap. I, sect. A, projet de résolution IV) (voir résolution 2018/6).

*Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-septième session de la Commission*

248. À sa 17e séance, le 17 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du

développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-septième session de la Commission » (E/2018/26, chap. I, sect. B) (voir décision 2018/219).

249. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Mexique a fait une déclaration.

#### Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite

250. À sa 17e séance, le 17 avril, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/73/61-E/2018/4) (voir décision 2018/220).

### 3. Prévention du crime et justice pénale

251. Pour l'examen du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-sixième session (E/2017/30/Add.1) et de sa vingt-septième session (E/2018/30).

## Mesures prises par le Conseil

252. Au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2018/15, 2018/16 et 2018/17 et les décisions 2018/201 F, 2018/243 et 2018/244.

#### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-sixième session

*Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-sixième session*

253. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-sixième session » (E/2017/30/Add.1, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/243).

#### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-septième session

*Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*

254. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/2018/30, chap. I, sect. A, projet de résolution I), qu'il devait transmettre à l'Assemblée générale pour adoption (voir résolution 2018/15).

*Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale*

255. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale » (E/2018/30, chap. I, sect. A, projet de résolution II), qu'il devait transmettre à l'Assemblée générale pour adoption (voir résolution 2018/16).

256. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Japon a fait une déclaration.

*État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable*

257. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable » (E/2018/30, chap. I, sect. A, projet de résolution III), qu'il devait transmettre à l'Assemblée générale pour adoption (voir résolution 2018/17).

*Nomination d'un membre du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice*

258. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission, la nomination de Suzanne Hayden (États-Unis d'Amérique) au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/2018/30, chap. I, sect. B, projet de décision I) (voir décision 2018/201 F).

*Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-septième session et ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session*

259. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-septième session et ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session » (E/2018/30, chap. I, sect. A, projet de décision II) (voir décision 2018/244).

## 4. Stupéfiants

260. Pour l'examen du point 19 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session (E/2017/28/Add.1) et de sa soixante et unième session (E/2018/28).

## Mesures prises par le Conseil

261. Au titre du point 19 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/245 à 2018/247.

### Recommandation formulée dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session

*Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session*

262. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session » (E/2017/28/Add.1, chap. I, sect. A) (voir décision 2018/245).

### Recommandations formulées dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante et unième session

*Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante et unième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session*

263. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante et unième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session » (E/2018/28, chap. I, sect. A, projet de décision I) (voir décision 2018/246).

*Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants*

264. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a pris note, sur la recommandation de la Commission, du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2017 (E/2018/28, chap. I, sect. A, projet de décision II) (voir décision 2018/247).

### 5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

265. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 19 e) de l'ordre du jour.

### 6. Droits de l'homme

266. Pour l'examen du point 19 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2018/57), du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixantième, soixante et unième et soixante-deuxième sessions (E/2018/22) et d'une lettre datée du 19 juin 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2018/74).

## Mesures prises par le Conseil

267. Au titre du point 19 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/234.

**Documents examinés par le Conseil économique et social concernant les questions relatives aux droits de l'homme**

268. À sa 35e séance, le 12 juin, sur proposition de sa vice-présidente (Saint-Vincent-et-les Grenadines), le Conseil a pris note du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2018/57) et du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixantième, soixante et unième et soixante-deuxième sessions (E/2018/22) (voir décision 2018/234).

### 7. Instance permanente sur les questions autochtones

269. Pour l'examen du point 19 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dix-septième session (E/2018/43).

## Mesures prises par le Conseil

270. Au titre du point 19 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/240 à 2018/242.

**Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dix-septième session**

*Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « La protection de l'environnement et les droits des peuples autochtones »*

271. À sa 41e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de l'Instance permanente, le projet de décision intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème "La protection de l'environnement et les droits des peuples autochtones" » (E/2018/43, chap. I, sect. A, projet de décision I) (voir décision 2018/240).

*Lieu et dates de la dix-huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones*

272. À sa 41e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de l'Instance permanente, le projet de décision intitulé « Lieu et dates de la dix-huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (E/2018/43, chap. I, sect. A, projet de décision II) (voir décision 2018/241).

*Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session*

273. À sa 41e séance, le 2 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Forum, le projet de décision intitulé « Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session » (E/2018/43, chap. I, sect. A, projet de décision III) (voir décision 2018/242).

### 8. Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

274. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 19 h) de l'ordre du jour.

# Chapitre XII
## Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des élections, des présentations de candidatures, des confirmations et des nominations, au titre du point 4 de l'ordre du jour (Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations), à ses 2e et 7e séances, tenues les 6 octobre et 5 décembre 2017, et à ses 8e, 15e, 16e et 51e séances, tenues les 12 février, 4 et 16 avril et 24 juillet 2018. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2018/SR.2, E/2018/SR.7, E/2018/SR.8, E/2018/SR.15, E/2018/SR.16 et E/2018/SR.51). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Additif à l'ordre du jour – point 4 de l'ordre du jour annoté : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (E/2018/1/Add.1) ;

b) Note du Secrétaire général sur l'élection de membres des commissions techniques du Conseil économique et social (E/2018/9) ;

c) Note du Secrétaire général sur la nomination de 25 membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2018/9/Add.1) ;

d) Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones (E/2018/9/Add.2) ;

e) Note du Secrétaire général sur la présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination (E/2018/9/Add.3) ;

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 19 membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/2018/9/Add.4) ;

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2018/9/Add.5 et E/2018/9/Add.5/Corr.1) ;

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : renseignements biographiques concernant les candidats (E/2018/9/Add.6 et E/2018/9/Add.6/Corr.1) ;

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2018/9/Add.7) ;

j) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2018/9/Add.8) ;

k) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (E/2018/9/Add.9) ;

l) Note du Secrétaire général sur l'élection de 17 membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (E/2018/9/Add.10) ;

m) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2018/9/Add.11) ;

n) Note du Secrétaire général sur l'élection des 10 membres du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population (E/2018/9/Add.12) ;

o) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2018/9/Add.13) ;

p) Note du Secrétaire général sur l'élection de 20 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/2018/9/Add.14) ;

q) Note du Secrétaire général sur l'élection des 24 membres du Comité des politiques de développement (E/2018/9/Add.15) ;

r) Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2018/9/Add.16).

2. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a approuvé une nomination au titre du point 19 c) (prévention du crime et justice pénale). Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2018/SR.42). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur sa vingt-septième session (E/2018/30, chap. I, sect. B, projet de décision I).

## Mesures prises par le Conseil

3. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2018/201 A à E et 2018/201 G.

4. Au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2018/201 F.

### Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés

5. À sa 2e séance, le 6 octobre, le Conseil a pris note de la nomination par le Secrétaire général de 25 experts au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (voir décision 2018/201 A).

6. À sa 7e séance, le 5 décembre, le Conseil a élu par acclamation des candidats à la Commission de la population et du développement, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à l'Instance permanente sur les questions autochtones, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Il a également présenté la candidature de trois États Membres en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination (voir décision 2018/201 B).

7. À sa 8e séance, le 12 février, le Conseil a élu par acclamation des candidats au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (voir décision 2018/201 C).

8. À sa 15e séance, le 4 avril, le Conseil a élu par acclamation des candidats à la Commission de la population et du développement (voir décision 2018/201 D).

9. À sa 16e séance, le 16 avril, le Conseil a élu par acclamation des candidats à la Commission de la population et du développement, à la Commission du développement social, à la Commission de la condition de la femme, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et à la Commission de statistique. Il a également élu, par acclamation et au scrutin secret, des candidats au Comité chargé des organisations non gouvernementales et à la Commission de la science et de la technique au service du développement. Il a en outre élu , par acclamation ainsi qu'au scrutin secret puis par scrutin limité, des candidats au Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Il a par ailleurs présenté la candidature de sept États Membres en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination (voir décision 2018/201 E).

10. À sa 42e séance, le 2 juillet, le Conseil a approuvé une nomination au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (voir décision 2018/201 F).

11. À sa 51e séance, le 24 juillet, le Conseil a approuvé la nomination par le Secrétaire général de 24 experts au Comité des politiques de développement. Il a également élu par acclamation des candidats à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels et au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population (voir décision 2018/201 G).

# Chapitre XIII
## Questions d'organisation

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, en date du 20 septembre 2013, le Conseil économique et social a réaménagé son programme de travail, qui va désormais de juillet à juillet. Conformément à la résolution 2018/1 et à la décision 2018/204, les réunions de la session de 2018 du Conseil se sont tenues au Siège, comme suit :

a) Session d'organisation le 27 juillet 2017 (1re séance) ;

b) Session de fond :

i) Débat consacré aux activités opérationnelles de développement (voir chap. VIII) du 27 février au 1er mars 2018 (9e à 14e séances) ;

ii) Débat consacré à l'intégration (voir chap. IX), du 1er au 3 mai 2018 (20e à 25e séances) ;

iii) Débat consacré aux affaires humanitaires (voir chap. X), du 19 au 21 juin 2018 (36e à 40e séances) ;

iv) Réunions de coordination et de gestion (voir chap. XI), du 16 au 18 avril 2017 (16e à 19e séances) ; le 12 juin (34e et 35e séances) ; les 2 et 3 juillet (41e à 43e séances) ; et le 24 juillet 2018 (50e et 51e séances).

2. Le Conseil a tenu le débat de haut niveau (voir chap.VI), y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil, du 16 au 19 juillet 2018 (44e à 49e séances)[1]. En application de la décision 2018/204 du Conseil, le Forum pour la coopération en matière de développement du débat de haut niveau (point 5 c) de l'ordre du jour) s'est tenu les 21 et 22 mai 2018 (28e à 31e séances).

3. Le Conseil a également tenu un certain nombre de séances plénières pour se prononcer sur les questions d'organisation et les autres questions urgentes concernant son programme de travail, comme suit : 6 octobre (2e séance) ; 10 novembre (6e séance) ; 5 décembre (7e séance) ; 12 février (8e séance) ; 4 avril (15e séance).

4. Le Conseil a également tenu un certain nombre de réunions spéciales (voir chap. II), les 11 et 24 octobre 2017 (3e à 5e séances) et le 23 mai 2018 (32e et 33e séances), et sa réunion spéciale annuelle sur la coopération internationale en matière fiscale (voir chap. III), le 18 mai 2018 (26e et 27e séances).

5. Les débats des séances plénières du Conseil sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2018/SR.1, E/2018/SR.2, E/2018/SR.3, E/2018/SR.4, E/2018/SR.5, E/2018/SR.6, E/2018/SR.7, E/2018/SR.8, E/2018/SR.9, E/2018/SR.10, E/2018/SR.11, E/2018/SR.12, E/2018/SR.13, E/2018/SR.14, E/2018/SR.15, E/2018/SR.16, E/2018/SR.17, E/2018/SR.18, E/2018/SR.19, E/2018/SR.20, E/2018/SR.21, E/2018/SR.22, E/2018/SR.23, E/2018/SR.24, E/2018/SR.25, E/2018/SR.26, E/2018/SR.27, E/2018/SR.28, E/2018/SR.29, E/2018/SR.30, E/2018/SR.31, E/2018/SR.32, E/2018/SR.33, E/2018/SR.34, E/2018/SR.35, E/2018/SR.36, E/2018/SR.37, E/2018/SR.38,

[1] Les 48e (48A et 48B) et 49e (49A et 49B) séances parallèles se sont tenues le 19 juillet 2018.

E/2018/SR.39, E/2018/SR.40, E/2018/SR.41, E/2018/SR.42, E/2018/SR.43, E/2018/SR.44, E/2018/SR.45, E/2018/SR.46, E/2018/SR.47, E/2018/SR.48, E/2018/SR.49, E/2018/SR.50 et E/2018/SR.51).

6. Le Conseil a également tenu au Siège le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (voir chap. IV), du 23 au 26 avril (8 séances) ; le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (voir chap. V), les 5 et 6 juin (4 séances) ; le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil (voir chap. VII), du 9 au 13 juillet (15 séances), et la réunion ministérielle de trois jours du Forum (voir chap. VI, sect. A), du 16 au 18 juillet (11 séances).

## Mesures prises par le Conseil

7. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Élection du Bureau), le Conseil a adopté deux décisions (voir décisions 2018/200 A et B).

8. Au titre du point 2 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté une résolution et neuf décisions (voir résolution 2018/1 et décisions 2018/202 à 2018/206, 2018/212, 2018/226, 2018/235 et 2018/236).

### Ouverture de la session de 2018

9. À la 1re séance, le 27 juillet 2017, le Président du Conseil sortant, Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe), a ouvert la session de 2018 du Conseil et invité les délégations à regarder une vidéo sur les principaux aspects des travaux menés par le Conseil en 2017, après quoi il a fait une déclaration.

## A. Élection du Bureau

10. À sa 1re séance, le 27 juillet, le Conseil a élu par acclamation Marie Chatardová (Tchéquie) à la présidence pour sa session de 2018 et Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) et Mahmadamin Mahmadaminov (Tadjikistan) à la vice-présidence pour sa session de 2018 (voir décision 2018/200 A).

11. À la suite de l'élection du Bureau du Conseil pour sa session de 2018, la Présidente (Tchéquie) nouvellement élue a pris la parole.

12. À la 1re séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

13. À sa 2e séance, le 6 octobre, le Conseil a élu par acclamation Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud) à la vice-présidence pour sa session de 2018 (voir décision 2018/200 B).

## B. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire du Conseil économique et social pour la session de 2018

14. À sa 1re séance, le 27 juillet 2017, le Conseil a été saisi de l'ordre du jour provisoire (E/2018/1) pour sa session de 2018.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie.

16. À sa 1re séance également, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire (voir annexe I) (voir décision 2018/202).

### Organisation des travaux de la session de 2018 du Conseil économique et social

17. À sa 1re séance, le 27 juillet 2017, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Organisation des travaux de la session de 2018 du Conseil économique et social » (E/2018/L.1), présenté par sa présidente.

18. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Estonie (au nom de l'Union européenne), de la Chine, de la Norvège et du Chili.

19. À la 1re séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution (voir résolution 2018/1).

### Responsabilités particulières des membres du Bureau du Conseil économique et social pour sa session de 2018

20. À sa 2e séance, le 6 octobre 2017, le Conseil a décidé, dans sa décision 2018/203, que les responsabilités particulières des membres de son bureau pour sa session de 2018 seraient les suivantes :

a) Marie Chatardová (Tchéquie), Présidente du Conseil, dirigerait le débat de haut niveau et la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, organisée sous les auspices du Conseil, le Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement, le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, et la session d'organisation relative au programme de travail du Conseil de juillet 2018 à juillet 2019 ;

b) Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Vice-Président, dirigerait le débat consacré aux activités opérationnelles de développement ;

c) Mahmadamin Mahmadaminov (Tadjikistan), Vice-Président, dirigerait le débat consacré à l'intégration ;

d) Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud), Vice-Président, dirigerait le débat consacré aux affaires humanitaires ;

e) Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Vice-Présidente, dirigerait les réunions de coordination et de gestion, y compris les élections organisées pour pourvoir les sièges vacants des organes subsidiaires du Conseil (E/2018/SR.2).

### Autres dispositions concernant l'organisation des travaux de la session de 2018 du Conseil économique et social

21. À sa 6e séance, le 10 novembre 2017, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Autres dispositions concernant l'organisation des travaux de la session de 2018 du Conseil économique et social » (E/2018/L.3), déposé par sa présidente (Tchéquie).

22. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/204).

## C. Programme de travail de base du Conseil

### Dates de la seizième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

23. À sa 6e séance, le 10 novembre 2017, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates de la seizième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2018/L.4), présenté par sa présidente (Tchéquie).

24. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/205).

### Thème du débat consacré à l'intégration à la session de 2018 du Conseil économique et social

25. À sa 6e séance, le 10 novembre 2017, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du débat consacré à l'intégration de la session de 2018 du Conseil économique et social » (E/2018/L.5), déposé par sa présidente (Tchéquie).

26. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/206).

### Thème du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2018 du Conseil économique et social

27. À sa 15e séance, le 4 avril, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2018 du Conseil économique et social » (E/2018/L.6), présenté par son vice-président (Afrique du Sud).

28. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/212).

### Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation intergouvernementale Inter-American Institute for Global Change Research

29. À sa 19e séance, le 18 avril, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation intergouvernementale Inter-American Institute for Global Change Research » (E/2018/L.7), présenté par sa présidente (Tchéquie).

30. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/226).

**Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement**

31. À sa 35e séance, le 12 juin, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement » (E/2018/L.12), présenté par ses vice-présidents (Belgique et Afrique du Sud) à l'issue de consultations.

32. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (voir décision 2018/235).

**Demandes présentées par des organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social**

33. À sa 35e séance, le 12 juin, le Conseil était saisi d'un document intitulé « Demandes présentées par des organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social » (E/2018/67), qui avait été présenté par le Comité chargé des organisations non gouvernementales et contenait la liste des organisations que le Comité recommandait au Conseil d'entendre lors du débat de haut niveau de sa session de 2018.

34. À la même séance, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité (voir décision 2018/236).

# Annexe I

## Ordre du jour de la session de 2018 du Conseil économique et social

Adopté par le Conseil à sa 1re séance, le 27 juillet 2017 (E/2018/SR.1) (voir décision 2018/202).

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
   a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil ;
   b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales ;
   c) Forum pour la coopération en matière de développement ;
   d) Débat thématique.
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
   a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil ;
   b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial ;
   c) Coopération Sud-Sud pour le développement.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ;

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :

a) Rapports des organes de coordination ;

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021 ;

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ;

d) Programme à long terme d'aide à Haïti ;

e) Pays africains qui sortent d'un conflit ;

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles ;

g) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale.

14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

15. Coopération régionale.

16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.

17. Organisations non gouvernementales.

18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :

a) Développement durable ;

b) Science et technique au service du développement ;

c) Statistiques ;

d) Établissements humains ;

e) Environnement ;

f) Population et développement ;

g) Administration publique et développement ;

h) Coopération internationale en matière fiscal ;

i) Information géospatiale ;

j) Les femmes et le développement ;

k) Forum des Nations Unies sur les forêts ;

l) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.

19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :

a) Promotion de la femme ;

b) Développement social ;

c) Prévention du crime et justice pénale ;

d) Stupéfiants ;

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

f) Droits de l'homme ;

g) Instance permanente sur les questions autochtones ;

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

# Annexe II

## Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil économique et social en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur[1] pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité

### Organisations et autres entités auxquelles l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Académie internationale de lutte contre la corruption (résolution 68/122 de l'Assemblée générale)

Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique (résolution 68/123 de l'Assemblée générale)

Agence internationale pour les énergies renouvelables (résolution 66/110 de l'Assemblée générale)

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (résolution 64/124 de l'Assemblée générale)

Association des États de la Caraïbe (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Association des États riverains de l'océan Indien (résolution 70/123 de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/44 de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution 60/25 de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution 59/53 de l'Assemblée générale)

Autorité intergouvernementale pour le développement (résolution 66/112 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Banque centraméricaine d'intégration économique (résolution 71/157 de l'Assemblée générale)

---

[1] L'article 79 du Règlement intérieur intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales » dispose ce qui suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations ».

Banque eurasienne de développement (résolution 62/76 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 (résolution 72/126 de l'Assemblée générale)

Centre international pour le développement des politiques migratoires (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (résolution 62/73 de l'Assemblée générale)

Centre Sud (résolution 63/131 de l'Assemblée générale)

Chambre de commerce internationale (résolution 71/156 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Comité international olympique (résolution 64/3 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (résolution 64/121 de l'Assemblée générale)

Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté du Pacifique (résolution 69/130 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasienne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Conférence de la Charte de l'énergie (résolution 62/75 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains (résolution 71/153 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (résolution 64/123 de l'Assemblée générale)

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (résolution 62/77 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (résolution 62/78 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution 58/318 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

État de Palestine (résolutions 3237 (XXIX), 43/177, 52/250 et 67/19 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution 60/26 de l'Assemblée générale)

Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (résolution 72/128 de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution 61/42 de l'Assemblée générale)

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (résolution 63/133 de l'Assemblée générale)

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (résolution 64/122 de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Forum pour le développement des îles du Pacifique (résolution 71/155 de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution 61/259 de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (résolution 72/127 de l'Assemblée générale)

GUAM (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Initiative de l'Europe centrale (résolution 66/111 de l'Assemblée générale)

Institut international pour l'unification du droit privé (résolution 68/121 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Institut italo-latino-américain (résolution 62/74 de l'Assemblée générale)

Institut mondial de la croissance verte (résolution 68/124 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Ordre souverain de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement (résolution 69/129 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation de la coopération islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 59/48 de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation des États des Caraïbes orientales (résolution 59/52 de l'Assemblée générale)

Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 59/50 de l'Assemblée générale)

Organisation européenne pour la recherche nucléaire (résolution 67/102 de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la Francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains (résolution 71/154 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de protection civile (résolution 70/122 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Réseau international sur le bambou et le rotin (résolution 72/125 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Société andine de développement (résolution 67/101 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union africaine (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Union des nations de l'Amérique du Sud (résolution 66/109 de l'Assemblée générale)

Union économique et monétaire ouest-africaine (résolution 66/113 de l'Assemblée générale)

Union européenne (résolutions 3208 (XXIX) et 65/276 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Union pour la Méditerranée (résolution 70/124 de l'Assemblée générale)

Université pour la paix (résolution 63/132 de l'Assemblée générale)

## Organisations désignées par le Conseil économique et social

### Participants à titre permanent

Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre régional de technologie pour l'Afrique (décision 1980/151 du Conseil)

Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (décision 2003/312 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Fondation Déserts du Monde (décision 2004/231 du Conseil)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision 2006/204 du Conseil)

Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Inter-American Institute for Global Change Research (décision 2018/226 du Conseil)

Organisation asiatique de la productivité (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

**Participation à titre spécial**

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

# Annexe III

## Composition du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et apparentés

### A. Conseil économique et social

**(54 membres ; mandat de trois ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Afghanistan | Allemagne | 2020 |
| Afrique du Sud | Andorre | 2019 |
| Algérie | Angola | 2021 |
| Allemagne | Arabie saoudite | 2021 |
| Andorre | Arménie | 2021 |
| Azerbaïdjan | Azerbaïdjan | 2019 |
| Bélarus | Bélarus | 2020 |
| Belgique | Bénin | 2019 |
| Bénin | Brésil | 2021 |
| Cameroun | Cambodge[a] | 2019 |
| Canada | Cameroun | 2019 |
| Chili | Canada | 2021 |
| Chine | Chine | 2019 |
| Colombie | Colombie | 2019 |
| Danemark | Danemark | 2019 |
| El Salvador | Égypte | 2021 |
| Émirats arabes unis | El Salvador | 2020 |
| Équateur | Équateur | 2020 |
| Espagne | Eswatini | 2019 |
| Eswatini | États-Unis d’Amérique | 2021 |
| États-Unis d’Amérique | Éthiopie | 2021 |
| Fédération de Russie | Fédération de Russie | 2019 |
| France | France | 2020 |
| Ghana | Ghana | 2020 |
| Guyana | Inde | 2020 |
| Inde | Iran (République islamique d’) | 2021 |
| Iraq | Irlande | 2020 |
| Irlande | Jamaïque | 2021 |
| Italie | Japon | 2020 |
| Japon | Kenya | 2021 |
| Liban | Luxembourg | 2021 |
| Malawi | Malawi | 2020 |
| Maroc | Mali | 2021 |
| Mexique | Malte[b] | 2020 |
| Nigéria | Maroc | 2020 |
| Norvège | Mexique | 2020 |
| Pérou | Norvège | 2019 |

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Philippines | Pakistan | 2021 |
| République de Corée | Paraguay | 2021 |
| République de Moldova | Pays-Bas | 2021 |
| République tchèque | Philippines | 2020 |
| Roumanie | République de Corée | 2019 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Roumanie | 2019 |
| Rwanda | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2019 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | Saint-Vincent-et-les Grenadines | 2019 |
| Somalie | Soudan | 2020 |
| Soudan | Tchad | 2019 |
| Tadjikistan | Togo | 2020 |
| Tchad | Turkménistan | 2021 |
| Togo | Turquie | 2020 |
| Turquie | Ukraine | 2021 |
| Uruguay | Uruguay | 2020 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | Venezuela (République bolivarienne du) | 2019 |
| Viet Nam | Yémen[c] | 2019 |

[a] Élu par l'Assemblée générale pour remplacer le Tadjikistan, qui renonce à son siège à compter du 1er janvier 2019.
[b] Élue par l'Assemblée générale pour remplacer l'Espagne, qui renonce à son siège à compter du 1er janvier 2019.
[c] Élu par l'Assemblée générale pour remplacer les Émirats arabes unis, qui renoncent à leur siège à compter du 1er janvier 2019.

## B. Commissions et sous-commissions techniques

### Commission de statistique[1]

**(24 membres ; mandat de quatre ans)**

| *2017* | *2018* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Allemagne | Afrique du Sud | 2021 |
| Angola | Allemagne | 2020 |
| Bélarus | Bélarus | 2020 |
| Brésil | Canada | 2021 |
| Cameroun | Chine | 2020 |
| Chine | Colombie | 2020 |
| Colombie | Cuba | 2019 |
| Cuba | Danemark | 2021 |
| États-Unis d'Amérique | Égypte | 2021 |
| Fédération de Russie | États-Unis d'Amérique | 2019 |
| Italie | Fédération de Russie | 2021 |
| Japon | Guinée équatoriale[a] | 2021 |
| Kenya | Japon | 2020 |
| Lettonie | Kenya | 2019 |
| Libye | Lettonie | 2019 |
| Mexique | Mexique | 2020 |
| Nouvelle-Zélande | Pays-Bas | 2021 |
| Qatar | Pérou | 2021 |
| République de Corée | Qatar | 2019 |
| Roumanie | République de Corée | 2019 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Roumanie | 2019 |
| Suède | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2020 |
| Suisse | Suisse | 2020 |
| Togo | Togo | 2019 |

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu la Guinée équatoriale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2021 (voir décision 2018/201 E).

[1] À sa 18e séance, le 19 avril 2017, le Conseil a élu les sept États Membres suivants pour des mandats de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Afrique du Sud, Canada, Danemark, Égypte, Fédération de Russie, Pays-Bas et Pérou. Le Conseil a décidé de reporter l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2021 (voir décision 2017/201 B).

## Commission de la population et du développement[2]

**(47 membres ; mandat de quatre ans)**

| *Cinquante et unième session (2017/18)* | *Cinquante-deuxième session (2018/19)* | *Mandat venant à expiration à la clôture de la session* |
|---|---|---|
| Afrique du Sud | Allemagne[a] | 2022 |
| Allemagne | Argentine | 2022 |
| Argentine | Bangladesh | 2022 |
| Bélarus | Bélarus | 2019 |
| Belgique | Belgique | 2021 |
| Bénin | Bolivie (État plurinational de) | 2019 |
| Bolivie (État plurinational de) | Brésil | 2021 |
| Brésil | Bulgarie | 2022 |
| Burundi | Burkina Faso | 2022 |
| Cameroun | Burundi | 2019 |
| Canada | Cameroun | 2021 |
| Chili | Canada | 2020 |
| Chine | Chili | 2020 |
| Cuba | Chine | 2022 |
| Danemark | Colombie | 2022 |
| États-Unis d'Amérique | Côte d'Ivoire | 2022 |
| Fédération de Russie | Cuba | 2021 |
| Finlande | Danemark | 2021 |
| France | États-Unis d'Amérique | 2022 |
| Iran (République islamique d') | Fédération de Russie | 2022 |
| Israël | Finlande | 2020 |
| Jamaïque | France | 2021 |
| Japon | Haïti | 2022 |
| Libéria | Inde | 2021 |
| Madagascar | Iran (République islamique d') | 2019 |
| Malaisie | Israël | 2019 |
| Mali | Jamaïque | 2019 |

[2] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les cinq États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-troisième session de la Commission, en 2019, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-sixième session, en 2023 : Bélarus, Iran (République islamique d'), République démocratique du Congo, Malaisie et Togo. Le Conseil a reporté l'élection de deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-troisième session de la Commission, en 2019, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-sixième session, en 2023. Le Conseil, afin de pourvoir des sièges vacants à la Commission, a élu l'Inde pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-quatrième session, en 2021 ; et la Côte d'Ivoire pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-sixième session, en 2022. Le Conseil a reporté l'élection visant à pourvoir trois sièges vacants à la Commission : un parmi les États d'Asie et du Pacifique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 ; et un parmi les États d'Afrique et un parmi les États d'Asie et du Pacifique, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-cinquième session, en 2022 (voir décision 2018/201 E).

| *Cinquante et unième session (2017/18)* | *Cinquante-deuxième session (2018/19)* | *Mandat venant à expiration à la clôture de la session* |
|---|---|---|
| Maroc | Japon | 2021 |
| Mexique | Luxembourg[b] | 2021 |
| Mongolie | Madagascar | 2021 |
| Ouganda | Mali | 2021 |
| Pakistan | Maroc | 2020 |
| Pérou | Mauritanie | 2022 |
| Philippines | Mexique | 2021 |
| Qatar | Ouganda | 2020 |
| République de Moldova | Pays-Bas[a] | 2022 |
| République dominicaine | Philippines | 2019 |
| Roumanie | Qatar | 2020 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | République de Moldova | 2020 |
| Serbie | Roumanie | 2021 |
| Sierra Leone | Sierra Leone | 2019 |
| Soudan | Soudan | 2020 |
| Turkménistan | Turkménistan | 2020 |
| Zambie | Vanuatu | 2022 |

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu l'Allemagne et les Pays-Bas afin de pourvoir des sièges vacants pour un mandat prenant effet à la première séance de la cinquante-deuxième session de la Commission, en 2018, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-cinquième session, en 2022 (voir décision 2018/201 B).

[b] À sa 15e séance, le 4 avril 2018, le Conseil a élu le Luxembourg pour pourvoir un siège vacant pour un mandat prenant effet le jour de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 (voir décision 2018/201 D).

## Commission du développement social[3]

**(46 membres ; mandat de quatre ans)**

| *Cinquante-sixième session (2017/18)* | *Cinquante-septième session (2018/19)* | *Mandat venant à expiration à la clôture de la session* |
|---|---|---|
| Algérie | Algérie | 2019 |
| Autriche | Autriche | 2019 |
| Bangladesh | Bangladesh | 2020 |
| Bélarus | Bélarus | 2020 |
| Bénin | Bénin | 2019 |
| Bolivie (État plurinational de) | Bolivie (État plurinational de) | 2019 |
| Brésil | Brésil | 2021 |
| Bulgarie | Bulgarie | 2021 |
| Burundi | Burundi | 2019 |
| Chine | Chine | 2021 |
| Colombie | Colombie | 2019 |
| Congo | Congo | 2020 |
| Côte d’Ivoire | Côte d’Ivoire | 2021 |
| El Salvador | El Salvador | 2020 |
| États-Unis d’Amérique | États-Unis d’Amérique | 2020 |
| Fédération de Russie | Fédération de Russie | 2020 |
| France | France | 2021 |
| Ghana | Ghana | 2020 |
| Haïti | Haïti | 2021 |
| Iran (République islamique d’) | Inde | 2021 |
| Iraq | Iran (République islamique d’) | 2019 |
| Islande | Iraq | 2019 |
| Israël | Islande | 2020 |
| Japon | Israël | 2019 |
| Madagascar | Japon | 2020 |
| Malawi | Koweït | 2021 |
| | Madagascar | 2021 |
| | Malawi | 2021 |

[3] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les neuf États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2019, et venant à expiration à la clôture de sa soixante et unième session, en 2023 : Afrique du Sud, Argentine, Colombie, Guatemala, Iraq, Israël, Maroc, Sierra Leone et Tchad. Le Conseil a reporté l’élection de deux membres à choisir parmi les États d’Asie et du Pacifique, d’un membre à choisir parmi les États d’Europe orientale et de deux membres à choisir parmi les États d’Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2019, et venant à expiration à la clôture de sa soixante et unième session, en 2023. Le Conseil a élu également l’Inde et le Koweït pour un mandat prenant effet à la date de l’élection et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-neuvième session, en 2021. Le Conseil a reporté l’élection visant à pourvoir trois sièges vacants parmi les États d’Europe occidentale et autres États, deux pour un mandat venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2021, et un pour un mandat venant à expiration à la clôture de sa cinquante-huitième session, en 2020, tous ces mandats prenant effet à la date de l’élection (voir décision 2018/201 E).

| *Cinquante-sixième session (2017/18)* | *Cinquante-septième session (2018/19)* | *Mandat venant à expiration à la clôture de la session* |
|---|---|---|
| Mexique | Mexique | 2019 |
| Namibie | Namibie | 2019 |
| Panama | Panama | 2021 |
| Paraguay | Paraguay | 2020 |
| Pérou | Pérou | 2020 |
| Portugal | Portugal | 2019 |
| Qatar | Qatar | 2019 |
| République de Corée | République de Corée | 2020 |
| République de Moldova | République de Moldova | 2019 |
| Roumanie | Roumanie | 2021 |
| Rwanda | Rwanda | 2020 |
| Sénégal | Sénégal | 2020 |
| Soudan | Soudan | 2021 |
| Suisse | Suisse | 2021 |
| Turkménistan | Turkménistan | 2021 |

## Commission de la condition de la femme[4]

**(45 membres ; mandat de quatre ans)**

| *Soixante-deuxième session (2017/18)* | *Soixante-troisième session (2018/19)* | *Mandat venant à expiration à la clôture de la session* |
|---|---|---|
| Albanie | Albanie | 2019 |
| Bahreïn | Algérie | 2022 |
| Bangladesh | Arabie saoudite | 2022 |
| Belgique | Bahreïn | 2021 |
| Bosnie-Herzégovine | Belgique | 2019 |
| Brésil | Bosnie-Herzégovine | 2019 |
| Canada | Brésil | 2020 |
| Chili | Canada | 2021 |
| Chine | Chili | 2021 |
| Colombie | Chine | 2021 |
| Congo | Colombie | 2019 |
| Égypte | Comores | 2022 |
| El Salvador | Congo | 2022 |
| Érythrée | Équateur | 2022 |
| Espagne | Érythrée | 2020 |
| Estonie | Espagne | 2019 |
| Fédération de Russie | Estonie | 2021 |
| Ghana | Fédération de Russie | 2020 |
| Guatemala | Ghana | 2022 |
| Guinée équatoriale | Guatemala | 2020 |
| Guyana | Guinée équatoriale | 2019 |
| Inde | Haïti | 2022 |
| Iran (République islamique d') | Iran (République islamique d') | 2019 |
| Irlande | Iraq | 2022 |
| Israël | Irlande | 2021 |
| Kazakhstan | Israël | 2021 |
| Kenya | Japon | 2022 |
| Koweït | Kenya | 2022 |
| Libéria | Koweït | 2020 |
| Liechtenstein | Libéria | 2019 |
| Malawi | Liechtenstein | 2019 |
| Mongolie | Malawi | 2019 |
| Namibie | Mongolie | 2019 |
| Niger | Namibie | 2021 |
| Nigéria | Nicaragua | 2022 |
| Norvège | Niger | 2021 |

[4] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les 11 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixante-quatrième session de la Commission, en 2019, et venant à expiration à la clôture de sa soixante-septième session, en 2023 : Afrique du Sud, Allemagne, Arménie, Australie, Bangladesh, Bélarus, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Malaisie et Togo (voir décision 2018/201 E).

| *Soixante-deuxième session (2017/18)* | *Soixante-troisième session (2018/19)* | *Mandat venant à expiration à la clôture de la session* |
|---|---|---|
| Pérou | Nigéria | 2020 |
| Qatar | Norvège | 2020 |
| République de Corée | Pérou | 2021 |
| République-Unie de Tanzanie | Qatar | 2020 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | République de Corée | 2022 |
| Tadjikistan | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2020 |
| Trinité-et-Tobago | Trinité-et-Tobago | 2020 |
| Tunisie | Tunisie | 2021 |
| Uruguay | Turkménistan | 2022 |

## Commission des stupéfiants

**(53 membres ; mandat de quatre ans)**

| *2017* | *2018* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Afrique du Sud | Afghanistan | 2021 |
| Allemagne | Afrique du Sud | 2019 |
| Angola | Algérie | 2021 |
| Argentine | Allemagne | 2019 |
| Australie | Argentine | 2019 |
| Autriche | Australie | 2021 |
| Bélarus | Autriche | 2019 |
| Belgique | Bélarus | 2019 |
| Bénin | Belgique | 2021 |
| Bolivie (État plurinational de) | Brésil | 2021 |
| Brésil | Burkina Faso | 2021 |
| Cameroun | Cameroun | 2019 |
| Canada | Canada | 2021 |
| Chine | Chili | 2021 |
| Colombie | Chine | 2019 |
| Croatie | Colombie | 2021 |
| Cuba | Côte d’Ivoire | 2021 |
| El Salvador | Croatie | 2021 |
| Équateur | Cuba | 2021 |
| Espagne | El Salvador | 2019 |
| États-Unis d’Amérique | Équateur | 2019 |
| Fédération de Russie | Espagne | 2019 |
| France | États-Unis d’Amérique | 2019 |
| Guatemala | Fédération de Russie | 2021 |
| Hongrie | France | 2021 |
| Inde | Guatemala | 2019 |
| Indonésie | Hongrie | 2019 |
| Iran (République islamique d’) | Inde | 2021 |
| Israël | Iran (République islamique d’) | 2019 |
| Italie | Iraq | 2021 |
| Japon | Israël | 2019 |
| Kazakhstan | Italie | 2019 |
| Kenya | Japon | 2019 |
| Mauritanie | Kenya | 2019 |
| Mexique | Kirghizistan | 2021 |
| Nigéria | Mauritanie | 2019 |
| Norvège | Mexique | 2019 |
| Ouganda | Norvège | 2019 |
| Pakistan | Ouganda | 2019 |
| Pays-Bas | Pakistan | 2019 |
| Pérou | Pays-Bas | 2019 |
| Qatar | Pérou | 2019 |

| *2017* | *2018* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| République de Corée | Qatar | 2019 |
| République démocratique du Congo | République de Corée | 2019 |
| République tchèque | République démocratique du Congo | 2019 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | République tchèque | 2021 |
| Slovaquie | Slovaquie | 2019 |
| Soudan | Soudan | 2019 |
| Tadjikistan | Suisse | 2021 |
| Thaïlande | Thaïlande | 2019 |
| Togo | Togo | 2021 |
| Turquie | Turquie | 2019 |
| Uruguay | Uruguay | 2019 |

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale[5]

**(40 membres ; mandat de trois ans)**

| *2017* | *2018* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Afghanistan | Afghanistan | 2020 |
| Afrique du Sud | Afrique du Sud | 2018 |
| Allemagne | Allemagne | 2020 |
| Arabie saoudite | Arabie saoudite | 2018 |
| Autriche | Autriche | 2018 |
| Bélarus | Bélarus | 2018 |
| Bénin | Bénin | 2018 |
| Bolivie (État plurinational de) | Bolivie (État plurinational de) | 2020 |
| Brésil | Brésil | 2018 |
| Bulgarie | Bulgarie | 2020 |
| Cameroun | Cameroun | 2018 |
| Chili | Chili | 2018 |
| Chine | Chine | 2020 |
| Colombie | Colombie | 2020 |
| Côte d’Ivoire | Côte d’Ivoire | 2018 |
| Cuba | Cuba | 2018 |
| Égypte | Égypte | 2020 |
| États-Unis d’Amérique | Érythrée | 2020 |
| Fédération de Russie | États-Unis d’Amérique | 2018 |
| France | Fédération de Russie | 2020 |
| Guatemala | France | 2018 |
| Inde | Guatemala | 2018 |
| Indonésie | Inde | 2018 |
| Iran (République islamique d’) | Indonésie | 2020 |
| | Iran (République islamique d’) | 2018 |
| Italie | Italie | 2020 |
| Japon | Japon | 2020 |
| Kenya | Kenya | 2020 |
| Mauritanie | Maroc[a] | 2020 |
| Mexique | Maurice[a] | 2020 |
| Pakistan | Mauritanie | 2020 |

[5] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les 17 États membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Algérie, Autriche, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Cuba, Eswatini, États-Unis d’Amérique, France, Inde, Iran (République islamique d’), Iraq, Koweït, Mexique, Nigéria, Thaïlande et Turquie. Le Conseil a reporté l’élection d’un membre parmi les États d’Europe orientale et de deux membres parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021. Le Conseil a élu également l’Érythrée afin de pourvoir un siège vacant à la Commission pour un mandat prenant effet à la date de l’élection et venant à expiration le 31 décembre 2020. Le Conseil a reporté l’élection d’un membre parmi les États d’Afrique pour un mandat prenant effet à la date de l’élection et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 E).

| *2017* | *2018* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| République de Corée | Mexique | 2018 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Pakistan | 2018 |
| | République de Corée | 2018 |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2020 |
| Serbie | Serbie | 2018 |
| Suède | Suède | 2018 |
| Togo | Togo | 2020 |
| Uruguay | Uruguay | 2020 |

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu Maurice et le Maroc afin de pourvoir des sièges vacants pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B).

## Commission de la science et de la technique au service du développement[6]

**(43 membres ; mandat de quatre ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Afrique du Sud | Afrique du Sud | 2020 |
| Allemagne | Allemagne | 2020 |
| Angola | Arabie saoudite | 2020 |
| Arabie saoudite | Autriche | 2020 |
| Autriche | Belgique | 2022 |
| Bolivie (État plurinational de) | Botswana | 2022 |
| Brésil | Brésil | 2020 |
| Bulgarie | Burkina Faso | 2020 |
| Burkina Faso | Cameroun | 2020 |
| Cameroun | Canada | 2022 |
| Canada | Chili | 2020 |
| Chili | Chine | 2022 |
| Chine | Cuba | 2022 |
| Côte d’Ivoire | Égypte | 2022 |
| Cuba | El Salvador | 2020 |
| El Salvador | États-Unis d’Amérique | 2022 |
| États-Unis d’Amérique | Éthiopie | 2022 |
| Fédération de Russie | Fédération de Russie | 2020 |
| Finlande[a] | Finlande[a] | 2020 |
| Hongrie | Hongrie | 2022 |
| Inde | Iran (République | |
| Iran (République islamique d’) | islamique d’) | 2022 |
| Japon | Japon | 2020 |
| Kazakhstan | Kazakhstan | 2020 |
| Kenya | Kenya | 2022 |
| Lettonie | Lettonie | 2022 |
| Maurice | Libéria | 2022 |
| Mauritanie | Mexique | 2020 |
| Mexique | Népal | 2022 |
| Nigéria | Nigéria | 2020 |

[6] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu la Serbie pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020, pour reprendre le mandat de la Hongrie qui avait démissionné avec effet le 31 décembre 2018. Le Conseil a également élu les 17 États Membres suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 : Belgique, Botswana, Canada, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Hongrie, Iran (République islamique d’), Kenya, Lettonie, Libéria, Népal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Thaïlande (voir décision 2018/201 E). À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a reporté l’élection d’un membre parmi les États d’Afrique et de trois membres parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 (voir décision 2018/201 G).

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Ouganda | Oman[b] | 2022 |
| Pakistan | Portugal | 2020 |
| Pérou | République démocratique du Congo | 2020 |
| Pologne | Roumanie | 2022 |
| Portugal | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2022 |
| République démocratique du Congo | Serbie | 2020 |
| République dominicaine | Suisse | 2020 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Thaïlande | 2022 |
| Suède | Turkménistan | 2020 |
| Suisse | Turquie[b] | 2022 |
| Thaïlande | | |
| Turkménistan | | |
| Turquie | | |

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu la Finlande afin de pourvoir un siège vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 E).

[b] À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a élu Oman et la Turquie afin de pourvoir des sièges vacants pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 (voir décision 2018/201 G).

## C. Commissions régionales

### Commission économique pour l'Afrique[7]

**(54 membres)**

| | |
|---|---|
| Afrique du Sud | Madagascar |
| Algérie | Malawi |
| Angola | Mali |
| Bénin | Maroc |
| Botswana | Maurice |
| Burkina Faso | Mauritanie |
| Burundi | Mozambique |
| Cabo Verde | Namibie |
| Cameroun | Niger |
| Comores | Nigéria |
| Congo | Ouganda |
| Côte d'Ivoire | République centrafricaine |
| Djibouti | République démocratique du Congo |
| Égypte | République-Unie de Tanzanie |
| Érythrée | Rwanda |
| Eswatini | Sao Tomé-et-Principe |
| Éthiopie | Sénégal |
| Gabon | Seychelles |
| Gambie | Sierra Leone |
| Ghana | Somalie |
| Guinée | Soudan |
| Guinée-Bissau | Soudan du Sud |
| Guinée équatoriale | Tchad |
| Kenya | Togo |
| Lesotho | Tunisie |
| Libéria | Zambie |
| Libye | Zimbabwe |

[7] La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

## Commission économique pour l'Europe[8]

**(56 membres)**

| | |
|---|---|
| Albanie | Kazakhstan |
| Allemagne | Kirghizistan |
| Andorre | Lettonie |
| Arménie | Liechtenstein |
| Autriche | Lituanie |
| Azerbaïdjan | Luxembourg |
| Bélarus | Malte |
| Belgique | Monaco |
| Bosnie-Herzégovine | Monténégro |
| Bulgarie | Norvège |
| Canada | Ouzbékistan |
| Chypre | Pays-Bas |
| Croatie | Pologne |
| Danemark | Portugal |
| Espagne | République de Moldova |
| Estonie | République tchèque |
| États-Unis d'Amérique | Roumanie |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Fédération de Russie | Saint-Marin |
| Finlande | Serbie |
| France | Slovaquie |
| Géorgie | Slovénie |
| Grèce | Suède |
| Hongrie | Suisse |
| Irlande | Tadjikistan |
| Islande | Turkménistan |
| Israël | Turquie |
| Italie | Ukraine |

[8] Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission, conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

## Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes[9]

### Membres (46)

| | |
|---|---|
| Allemagne | Italie |
| Antigua-et-Barbuda | Jamaïque |
| Argentine | Japon |
| Bahamas | Mexique |
| Barbade | Nicaragua |
| Belize | Norvège |
| Bolivie (État plurinational de) | Panama |
| Brésil | Paraguay |
| Canada | Pays-Bas |
| Chili | Pérou |
| Colombie | Portugal |
| Costa Rica | République de Corée |
| Cuba | République dominicaine |
| Dominique | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| El Salvador | |
| Équateur | Sainte-Lucie |
| Espagne | Saint-Kitts-et-Nevis |
| États-Unis d'Amérique | Saint-Vincent-et-les Grenadines |
| France | Suriname |
| Grenade | Trinité-et-Tobago |
| Guatemala | Turquie[a] |
| Guyana | Uruguay |
| Haïti | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Honduras | |

### Membres associés (14)

| | |
|---|---|
| Anguilla | Îles Turques et Caïques |
| Aruba | Îles Vierges américaines |
| Bermudes | Îles Vierges britanniques |
| Curaçao | Martinique |
| Guadeloupe | Montserrat |
| Guyane française[b] | Porto Rico |
| Îles Caïmanes | Saint-Martin |

[a] À sa 50e séance, le 25 juillet 2017, le Conseil a approuvé l'admission de la Turquie comme membre (voir résolution 2017/32).

[b] À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a approuvé l'admission de la Guyane française comme membre associé (voir résolution 2018/21).

[9] La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique[10]

**Membres (53)**

| | |
|---|---|
| Afghanistan | Nauru |
| Arménie | Népal |
| Australie | Nouvelle-Zélande |
| Azerbaïdjan | Ouzbékistan |
| Bangladesh | Pakistan |
| Bhoutan | Palaos |
| Brunéi Darussalam | Papouasie-Nouvelle-Guinée |
| Cambodge | Pays-Bas |
| Chine | Philippines |
| États-Unis d'Amérique | République de Corée |
| Fédération de Russie | République démocratique populaire lao |
| Fidji | République populaire démocratique de Corée |
| France | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Géorgie | Samoa |
| Îles Marshall | Singapour |
| Îles Salomon | Sri Lanka |
| Inde | Tadjikistan |
| Indonésie | Thaïlande |
| Iran (République islamique d') | Timor-Leste |
| Japon | Tonga |
| Kazakhstan | Turkménistan |
| Kirghizistan | Turquie |
| Kiribati | Tuvalu |
| Malaisie | Vanuatu |
| Maldives | Viet Nam |
| Micronésie (États fédérés de) | |
| Mongolie | |
| Myanmar | |

**Membres associés (9)**

| | |
|---|---|
| Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales | Macao (Chine) |
| Guam | Nioué |
| Hong Kong (Chine) | Nouvelle-Calédonie |
| Îles Cook | Polynésie française |
| | Samoa américaines |

[10] La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

## Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

**(18 membres)**

| | |
|---|---|
| Arabie saoudite | Libye |
| Bahreïn | Maroc |
| Égypte | Mauritanie |
| Émirats arabes unis | Oman |
| État de Palestine | Qatar |
| Iraq | République arabe syrienne |
| Jordanie | Soudan |
| Koweït | Tunisie |
| Liban | Yémen |

# D. Comités permanents

## Comité du programme et de la coordination[11]

**(34 membres ; mandat de trois ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Argentine | Allemagne[a] | 2020 |
| Bangladesh | Angola | 2021 |
| Bélarus | Argentine | 2021 |
| Brésil | Bangladesh | 2019 |
| Bulgarie | Bélarus | 2020 |
| Burkina Faso | Botswana[a] | 2020 |
| Cameroun | Brésil | 2020 |
| Chili | Bulgarie | 2020 |
| Chine | Burkina Faso | 2020 |
| Cuba | Cameroun | 2020 |
| Égypte | Chili | 2020 |
| Érythrée | Chine | 2019 |
| États-Unis d'Amérique | Cuba | 2020 |
| Fédération de Russie | Égypte | 2019 |
| France | Érythrée | 2019 |
| Haïti | États-Unis d'Amérique | 2020 |
| Inde | Éthiopie | 2021 |
| Iran (République | Fédération de Russie | 2021 |
| islamique d') | France | 2021 |
| Italie[b] | Haïti | 2019 |
| Japon | Inde | 2020 |
| Pakistan | Iran (République islamique d') | 2020 |
| Pérou | Italie[b] | 2020 |
| République de Corée | Japon | 2020 |
| République de Moldova | Pakistan | 2020 |
| République-Unie de Tanzanie | Portugal[a] | 2020 |

[11] À sa 16e séance plénière, le 16 avril 2018, le Conseil a présenté la candidature des cinq États Membres ci-après en vue de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Angola, Argentine, Éthiopie, Fédération de Russie et France. Le Conseil a reporté la présentation de la candidature d'un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États en vue de leur élection par l'Assemblée générale pour le même mandat de trois ans. Le Conseil a reporté également la présentation de la candidature de deux membres pour des mandats prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale : un parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2018 et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 E).

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | République de Corée | 2019 |
| | République de Moldova | 2020 |
| Sénégal | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2020 |
| Tchad[b] | Sénégal | 2019 |
| Zimbabwe | Tchad[b] | 2020 |

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a présenté la candidature de l'Allemagne, du Botswana et du Portugal en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B).

[b] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil présenté la candidature de l'Italie et du Tchad afin de pourvoir des sièges vacants au Comité pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 E).

## Comité chargé des organisations non gouvernementales[12]

**(19 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 31 décembre 2018)**

| | |
|---|---|
| Afrique du Sud | Iran (République islamique d') |
| Azerbaïdjan | Israël |
| Burundi | Mauritanie |
| Chine | Nicaragua |
| Cuba | Pakistan |
| États-Unis d'Amérique | Soudan |
| Fédération de Russie | Turquie |
| Grèce | Uruguay |
| Guinée | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Inde | |

[12] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les 19 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 : Bahreïn, Brésil, Burundi, Chine, Cuba, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Israël, Libye, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Soudan et Turquie (voir décision 2018/201 E).

## E. Organes d'experts

### Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

### Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses

**(30 membres)**

| | |
|---|---|
| Afrique du Sud | Italie |
| Allemagne | Japon |
| Argentine | Kenya |
| Australie | Maroc |
| Autriche | Mexique |
| Belgique | Norvège |
| Brésil | Pays-Bas |
| Canada | Pologne |
| Chine | Portugal |
| Espagne | République de Corée |
| États-Unis d'Amérique | République tchèque |
| Fédération de Russie | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Finlande | Suède |
| France | Suisse |
| Inde | |
| Iran (République islamique d') | |

## Sous-comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques

**(36 membres)**

| | |
|---|---|
| Afrique du Sud | Japon |
| Allemagne | Kenya |
| Argentine | Nigéria |
| Australie | Norvège |
| Autriche | Nouvelle-Zélande |
| Belgique | Pays-Bas |
| Brésil | Pologne |
| Canada | Portugal |
| Chine | Qatar |
| Danemark | République de Corée |
| Espagne | République tchèque |
| États-Unis d’Amérique | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord |
| Fédération de Russie | |
| Finlande | Sénégal |
| France | Serbie |
| Grèce | Suède |
| Iran (République islamique d’) | Ukraine |
| Irlande | Zambie |
| Italie | |

## Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication[13]

**(34 membres ; mandat de trois ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Afrique du Sud | Afrique du Sud | 2020 |
| Allemagne | Albanie | 2021 |
| Bélarus | Allemagne | 2020 |
| Bénin | Bélarus | 2021 |
| Botswana | Botswana | 2020 |
| Brésil | Brésil | 2021 |
| Cameroun | Cameroun | 2020 |
| Chine | Chine | 2020 |
| Colombie[a] | Colombie | 2021 |
| Côte d'Ivoire | Côte d'Ivoire | 2020 |
| Fédération de Russie | Fédération de Russie | 2020 |
| Kazakhstan | Kazakhstan | 2021 |
| Kenya | Kenya | 2021 |
| Ouganda | Kirghizistan | 2021 |
| Philippines | Nigéria | 2021 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Philippines | 2021 |
| Ukraine | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2020 |

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu la Colombie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2018 (voir décision 2018/201 B).

[13] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les neuf États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Albanie, Bélarus, Brésil, Colombie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Nigéria et Philippines. Le Conseil a reporté l'élection de deux membres parmi les États d'Afrique, d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique et d'un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021. Le Conseil a élu également l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cameroun, la Chine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de pourvoir des sièges vacants au Groupe de travail, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2020. Le Conseil a reporté également l'élection de membres visant à pourvoir des sièges vacants au sein du Groupe de travail pour des mandats commençant le jour de l'élection : deux parmi les États d'Asie et du Pacifique et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour des mandats venant à expiration le 31 décembre 2018 ; et un parmi les États d'Afrique, deux parmi les États d'Asie et du Pacifique, trois parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et sept parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 E).

## Comité des politiques de développement

**(24 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2021)**[14]

Adriana Abdenur (Brésil)

Debapriya Bhattacharya (Bangladesh)

Winifred Byanyima (Ouganda)

Ha-Joon Chang (République de Corée)

Diane Elson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Marc Fleurbaey (France)

Sakiko Fukuda-Parr (Japon)

Kevin Gallagher (États-Unis d'Amérique)

Arunabha Ghosh (Inde)

Sen Gong (Chine)

Trudi Hartzenberg (Afrique du Sud)

Rashid Hassan (Soudan)

Stephan Klasen (Allemagne)

Amina Mama (Nigéria)

Mariana Mazzucato (Italie)

Leticia Merino (Mexique)

Jacqueline Musiitwa (Zambie)

Keith Nurse (Trinité-et-Tobago)

José Antonio Ocampo Gaviria (Colombie)

Teresa Ribera (Espagne)

Meg Taylor (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Taffere Tesfachew (Éthiopie)

Kori Udovicki (Serbie)

Natalya Volchkova (Fédération de Russie)

[14] À sa 51e séance plénière, le 24 juillet 2018, le Conseil a approuvé la nomination de 24 experts par le Secrétaire général (voir décision 2018/201 G).

## Comité d’experts de l’administration publique

**(24 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 31 juillet 2021)**

Linda Bilmes (États-Unis d’Amérique)

Geert Bouckaert (Belgique)

Upma Chawdhry (Inde)

Emmanuelle d’Achon (France)

Cristina Duarte (Cabo Verde)

Geraldine Joslyn Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)

Ali Hamsa (Malaisie)

Paul Jackson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord)

Bridget Katsriku (Ghana)

Margaret Kobia (Kenya)

Ma Hezu (Chine)

Louis Meuleman (Pays-Bas)

Joan Mendez (Trinité-et-Tobago)

Linus Toussaint Mendjana (Cameroun)

Gregorio Montero (République dominicaine)

Lamia Moubayed Bissat (Liban)

Juraj Nemec (Slovaquie)

Katarina Ott (Croatie)

Regina Silvia Viotto Monteiro Pacheco (Brésil)

Moni Pizani (République bolivarienne du Venezuela)

Ora-orn Poocharoen (Thaïlande)

Gowher Rizvi (Bangladesh)

Abdelhak Saihi (Algérie)

Andrei Soroko (Fédération de Russie)

## Comité des droits économiques, sociaux et culturels[15]

**(18 membres ; mandat de quatre ans)**

| *2018* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|
| Aslan Abashidze (Fédération de Russie) | 2018 |
| Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte) | 2020 |
| Clément Atangana (Cameroun) | 2018 |
| Maria-Virginia Bras Gomes (Portugal) | 2018 |
| Laura-Maria Craciunean (Roumanie) | 2020 |
| Chen Shiqiu (Chine) | 2020 |
| Chandrashekhar Dasgupta (Inde) | 2018 |
| Olivier De Schutter (Belgique) | 2018 |
| Mikel Mancisidor de la Fuente (Espagne) | 2020 |
| Zdzislaw Kedzia (Pologne) | 2020 |
| Azzouz Kerdoun (Algérie) | 2018 |
| Sandra Liebenberg (Afrique du Sud) | 2020 |
| Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname) | 2020 |
| Renato Zerbini Ribeiro Leãó (Brésil) | 2018 |
| Waleed Sa’di (Jordanie) | 2020 |
| Heisoo Shin (République de Corée) | 2018 |
| Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie) | 2018 |
| Michael Windfuhr (Allemagne) | 2020 |

[15] À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a reporté l’élection d’un membre parmi les États d’Asie et du Pacifique pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 (voir décision 2018/201 G).

| *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|
| Aslan Khuseinovich Abashidze (Fédération de Russie)[a] | 2022 |
| Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte) | 2020 |
| Asraf Ally Caunhye (Maurice)[a] | 2022 |
| Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil)[a] | 2022 |
| Laura-Maria Craciunean (Roumanie) | 2020 |
| Karla Vanessa Lemus de Vásquez (El Salvador)[b] | 2022 |
| Peters Sunday Omologbe Emuze (Nigéria)[a] | 2022 |
| Chen Shiqiu (Chine) | 2020 |
| Mikel Mancisidor de la Fuente (Espagne) | 2020 |
| Zdzislaw Kedzia (Pologne) | 2020 |
| Sandra Liebenberg (Afrique du Sud) | 2020 |
| Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname) | 2020 |
| Waleed Sa'di (Jordanie) | 2020 |
| Heisoo Shin (République de Corée)[a] | 2022 |
| Olivier De Schutter (Belgique)[a] | 2022 |
| Michael Windfuhr (Allemagne) | 2020 |
| Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie)[a] | 2022 |

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu Aslan Khuseinovich Abashidze (Fédération de Russie), Asraf Ally Caunhye (Maurice), Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil), Peters Sunday Omologbe Emuze (Nigéria), Heisoo Shin (République de Corée), Olivier De Schutter (Belgique), et Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie) pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 (voir décision 2018/201 E).

[b] À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a élu Karla Vanessa Lemus de Vásquez (El Salvador) afin de pourvoir un siège vacant pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022. (voir décision 2018/201 G).

## Instance permanente sur les questions autochtones

**(16 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2019)**

**Élus par le Conseil (8 experts)**

Jens Dahl (Danemark)

Jesús Guadalupe Fuentes Blanco (Mexique)

Brian Keane (États-Unis d'Amérique)

Seyed Mohsen Emadi (République islamique d'Iran)

Aisa Mukabenova (Fédération de Russie)

Tarcila Rivera Zea (Pérou)

Gervais Nzoa (Cameroun)

Zhang Xiaoan (Chine)[a]

**Nommés par la Présidente du Conseil économique et social (8 experts)**

Mariam Wallet Aboubakrine (Mali)

Phoolman Chaudhary (Népal)

Terri Henry (États-Unis d'Amérique)

Elifuhara Laltaika (République-Unie de Tanzanie)

Les Malezer (Australie)

Ann Nuorgam (Finlande)

Lourdes Tibán Guala (Équateur)

Dimitri Zaitcev (Fédération de Russie)

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu Zhang Xiaoan (Chine) afin de pourvoir un siège vacant le siège demeuré vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2019. (voir décision 2018/201 B).

## Comité d’experts de la coopération internationale en matière fiscale

**(25 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 30 juin 2021)**

Natalia Aristizábal Mora (Colombie)

Abdoulfatah Moussa Arreh (Djibouti)

Rajat Bansal (Inde)

Margaret Moonga Chikuba (Zambie)

William Babatunde Fowler (Nigéria)

Mitsuhiro Honda (Japon)

Cezary Krysiak (Pologne)

Eric Nil Yarboi Mensah (Ghana)

Dang Ngoc Minh (Viet Nam)

Patricia Mongkhonvanit (Thaïlande)

Marlene Patricia Nembhard-Parker (Jamaïque)

George Omondi Obell (Kenya)

Carmel Peters (Nouvelle-Zélande)

Carlos E. Protto (Argentine)

Jorge Antonio Deher Rachid (Brésil)

Aart Roelofsen (Pays-Bas)

Christoph Schelling (Suisse)

Aleksandr Anatolyevich Smirnov (Fédération de Russie)

Stephanie Smith (Canada)

Elfrieda Stewart Tamba (Libéria)

Titia Stolte-Detring (Allemagne)

José Troya (Équateur)

Ingela Willfors (Suède)

Yan Xiong (Chine)

Sing Yuan Yong (Singapour)

## F. Organes apparentés

### Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance[16]

**(36 membres ; mandat de trois ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Allemagne | Angola | 2019 |
| Angola | Antigua-et-Barbuda | 2019 |
| Antigua-et-Barbuda | Arabie saoudite | 2019 |
| Arabie saoudite | Australie | 2021 |
| Autriche | Bangladesh | 2021 |
| Bélarus | Bélarus | 2020 |
| Bosnie-Herzégovine | Bénin | 2021 |
| Botswana | Brésil | 2020 |
| Brésil | Burundi | 2021 |
| Cameroun | Cameroun | 2021 |
| Canada | Canada | 2021 |
| Chine | Chine | 2019 |
| Colombie | Colombie | 2020 |
| El Salvador | Danemark[a] | 2020 |
| États-Unis d'Amérique | Djibouti | 2021 |
| Éthiopie | États-Unis d'Amérique | 2020 |
| Fédération de Russie | Fédération de Russie | 2019 |
| France | France | 2021 |
| Ghana | Ghana | 2020 |
| Grèce | Guatemala | 2019 |
| Guatemala | Italie | 2020 |
| Inde | Lituanie | 2021 |
| Iran (République islamique d') | Luxembourg | 2021 |
| Islande | Maroc | 2021 |
| Italie | Mexique | 2021 |
| Libye | Mongolie | 2021 |
| Népal | Pakistan | 2021 |
| Norvège | Pays-Bas | 2019 |
| Pays-Bas | Portugal[a] | 2019 |
| République de Corée | République de Corée | 2020 |
| République tchèque | République tchèque | 2019 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2019 |

[16] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu 14 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Australie, Bangladesh, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Djibouti, France, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Mongolie et Pakistan (voir décision 2018/201 E).

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Sierra Leone | Soudan | 2020 |
| Soudan | Suède[a] | 2020 |
| Turkménistan | Suisse[a] | 2019 |
| Turquie | Turkménistan | 2020 |

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu le Danemark et la Suède pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020 afin de remplacer respectivement la Grèce et de l'Islande, qui avaient démissionné. À la même séance, le Conseil a élu le Portugal et la Suisse pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2019 afin de remplacer respectivement l'Allemagne et la Norvège, qui avaient démissionné (voir décision 2018/201 E).

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**(102 membres)**

Afghanistan
Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bélarus
Belgique
Bénin
Brésil
Bulgarie
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Danemark
Djibouti
Égypte
Équateur
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Géorgie
Ghana
Grèce
Guinée
Hongrie
Lettonie
Liban
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Maroc
Mexique
Monténégro
Mozambique
Namibie
Nicaragua
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Ouganda
Pakistan
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Saint-Siège
Sénégal
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Suède
Suisse
Tchad
Thaïlande
Togo

| | |
|---|---|
| Inde | Tunisie |
| Iran (République islamique d') | Turkménistan |
| Irlande | Turquie |
| Israël | Uruguay |
| Italie | Venezuela (République |
| Japon | bolivarienne du) |
| Jordanie | Yémen |
| Kenya | Zambie |
| Lesotho | Zimbabwe[a] |

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu le Zimbabwe pour pourvoir le nouveau siège, conformément à la résolution 72/151 de l'Assemblée générale (voir décision 2018/201 E).

## Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets[17]

**(36 membres ; mandat de trois ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Albanie | Afrique du Sud | 2021 |
| Antigua-et-Barbuda | Albanie | 2019 |
| Arabie saoudite | Antigua-et-Barbuda | 2020 |
| Bélarus | Arabie saoudite | 2020 |
| Bénin | Australie[a] | 2020 |
| Brésil | Belgique | 2021 |
| Burkina Faso | Botswana | 2021 |
| Cambodge | Brésil | 2020 |
| Cameroun | Burkina Faso | 2020 |
| Canada | Cambodge | 2020 |
| Chine | Cameroun | 2021 |
| Cuba | Canada | 2021 |
| Danemark | Chine | 2019 |
| Égypte | Cuba | 2019 |
| États-Unis d'Amérique | Égypte | 2020 |
| Fédération de Russie | États-Unis d'Amérique | 2019 |
| Finlande | Fédération de Russie | 2020 |
| France | Gambie | 2021 |
| Haïti | Inde | 2021 |
| Iran (République islamique d') | Iran (République islamique d') | 2019 |
| Irlande | Irlande | 2019 |
| Japon | Italie | 2021 |
| Luxembourg | Maurice | 2019 |
| Malawi | Mexique | 2021 |
| Maurice | Monaco[a] | 2020 |
| Norvège | Norvège | 2019 |
| Ouganda | Panama | 2019 |
| Panama | Pays-Bas | 2021 |
| Portugal | République de Corée | 2021 |
| République de Corée | République de Moldova | 2019 |
| République de Moldova | Royaume-Uni de Grande-Bretagne | |
| République démocratique populaire lao | et d'Irlande du Nord | 2020 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne | Rwanda | 2021 |
| et d'Irlande du Nord | Suède[a] | 2020 |

[17] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu 14 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Afrique du Sud, Belgique, Botswana, Cameroun, Canada, Gambie, Inde, Italie, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Rwanda, Ukraine et Vanuatu (voir décision 2018/201 E).

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Samoa | Turquie[a] | 2019 |
| Suisse | Ukraine | 2021 |
| Tchad | Vanuatu | 2021 |

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu l'Australie, la Suède et Monaco pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2020 afin de remplacer respectivement la Finlande, le Portugal et la Suisse, qui avaient démissionné. À la même séance, le Conseil a élu la Turquie pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2019 afin de remplacer Luxembourg, qui avait démissionné (voir décision 2018/201 E).

## Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes [18]

**(41 membres ; mandat de trois ans)**

**Composition jusqu'au 31 décembre 2018 (17 membres choisis parmi les groupes régionaux, conformément à la résolution 2010/35)**

Antigua and Barbuda
Comores
Croatie
Émirats arabes unis
Fédération de Russie
Gabon
Guyana
Iran (République islamique d')
Libéria
Namibie
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Panama
Portugal
Samoa
Tunisie
Turkménistan

**Pays contributeurs élus pour la période 2017-2019, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale (quatre pays)**

États-Unis d'Amérique
Norvège
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Suisse

**Pays contributeurs élus pour la période 2017-2019, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale (deux pays)**

Chili[a]
Israël[b]

**Composition jusqu'au 31 décembre 2019 (18 membres choisis parmi les groupes régionaux, conformément à la résolution 2010/35**

Australie[a]
Bahreïn

[18] Pour les directives régissant la composition du Conseil d'administration, voir les paragraphes 60 à 63 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 2010/35 et la décision 2010/261 du Conseil. À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les 17 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Chili, Colombie, Cuba, Géorgie, Ghana, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Irlande, Kenya, Maroc, Mongolie, Népal et Turquie. (voir décision 2018/201 E).

Bélarus
Brésil
Burkina Faso
Cameroun
Chine
El Salvador
Finlande
Japon
Monténégro
Nigéria
République de Corée
Rwanda
Suède[a]
Trinité-et-Tobago
Yémen
Zambie

[a] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a été informé que le Chili avait démissionné de son siège avec effet le 31 décembre 2018. Il a ensuite reporté l'élection d'un membre, parmi les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes, choisis par le Conseil conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2019. À la même séance, le Conseil a élu l'Australie et la Suède afin de remplacer respectivement le Canada et les Pays-Bas, qui avaient démissionné, pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2019 (voir décision 2018/201 E).

[b] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu la Turquie conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2019, pour reprendre le mandat d'Israël qui avait démissionné de son siège avec effet le 31 décembre 2017 (voir décision 2018/201 B). À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu Israël pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2019, pour remplacer la Turquie, qui avait démissionné avec effet le 31 décembre 2018. (voir décision 2018/201 E).

## Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial[19]

**(36 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2018)**

| *Élus par le Conseil économique et social* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* | *Élus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|---|
| Arabie saoudite | 2019 | Afghanistan | 2018 |
| Bangladesh | 2018 | Algérie | 2020 |
| Chine | 2020 | Allemagne | 2019 |
| Colombie[a] | 2019 | Argentine | 2019 |
| Égypte | 2019 | Belgique | 2020 |
| Fédération de Russie | 2018 | Bénin | 2018 |
| France | 2018 | Brésil | 2020 |
| Grèce[a] | 2019 | Canada | 2019 |
| Guatemala | 2020 | Congo | 2019 |
| Hongrie | 2020 | États-Unis d'Amérique | 2018 |
| Inde | 2018 | Guinée équatoriale | 2020 |
| Japon | 2020 | Irlande | 2020 |
| Lesotho[b] | 2020 | Koweït | 2018 |
| Libéria | 2018 | Pakistan | 2019 |
| Norvège[a] | 2019 | Pérou | 2018 |
| Nouvelle-Zélande[a] | 2018 | Pologne | 2020 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2020 | Suisse | 2018 |
| | | Zimbabwe | 2019 |
| Soudan | 2019 | | |

[a] À sa 18e séance plénière, le 19 avril 2017, le Conseil a élu la Colombie, la Grèce et la Norvège afin de remplacer respectivement le Mexique, l'Espagne et la Finlande, qui avaient démissionné, pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2019. À la même séance, le Conseil a élu la Nouvelle-Zélande afin de remplacer les Pays-Bas, qui avaient démissionné, pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2018 (voir décision 2017/201 B).

[b] À sa 51e séance, le 26 juillet 2017, le Conseil a élu le Lesotho à un siège vacant pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2020, parmi les États inscrits sur la liste A (voir décision 2017/201 D).

[19] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les six États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Burkina Faso, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), République de Corée, Suède et Suisse. Le Conseil a également élu le Luxembourg et l'Espagne pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2019 afin de remplacer respectivement la Norvège et de la Grèce, dont la démission prendra effet le 31 décembre 2018 (voir décision 2018/201 E).

## Organe international de contrôle des stupéfiants[20]

**(13 membres ; mandat de cinq ans)**

| | *Mandat venant à expiration le 1er mars* |
|---|---|
| Sevil Atasoy (Turquie) | 2022 |
| Cornelis de Joncheere (Pays-Bas) | 2022 |
| Raúl Martín del Campo Sánchez (Mexique) | 2022 |
| David T. Johnson (États-Unis d'Amérique) | 2022 |
| Galina A. Korchagina (Fédération de Russie) | 2022 |
| Bernard Leroy (France) | 2020 |
| Richard Phillip Mattick (Australie) | 2022 |
| Luis Alberto Otarola Peñaranda (Pérou) | 2022 |
| Jagjit Pavadia (Inde) | 2020 |
| Viroj Sumyai (Thaïlande) | 2020 |
| Francisco E. Thoumi (Colombie) | 2020 |
| Jallal Toufiq (Maroc) | 2020 |
| Hao Wei (Chine) | 2020 |

[20] Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

## Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population[21]

**(10 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2018)**

Antigua-et-Barbuda
Bangladesh
Bénin
Gambie
Ghana
Haïti
Iran (République islamique d')
Israël
Paraguay
Pologne

[21] Pour les règles régissant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale. À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a reporté l'élection de trois membres parmi les États d'Afrique, de trois membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, d'un membre parmi les États d'Europe orientale, de deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 (voir décision 2018/201 E). À sa 51e séance, le 24 juillet 2018, le Conseil a élu le Libéria pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 (voir décision 2018/201 G).

## Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida[22]

**(22 membres ; mandat de trois ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Algérie | Algérie | 2019 |
| Allemagne | Allemagne | 2019 |
| Australie | Australie | 2020 |
| Bélarus | Bélarus | 2019 |
| Chili | Belgique | 2021 |
| Chine | Brésil | 2021 |
| Congo | Chili | 2020 |
| Équateur | Chine | 2021 |
| États-Unis d'Amérique | Congo | 2020 |
| Fédération de Russie | États-Unis d'Amérique | 2019 |
| Finlande | Fédération de Russie | 2021 |
| Ghana | Finlande | 2020 |
| Inde | Inde | 2019 |
| Indonésie | Indonésie | 2019 |
| Iran (République islamique d') | Iran (République islamique d') | 2020 |
| Japon | Japon | 2021 |
| Madagascar | Libéria | 2021 |
| Malawi | Madagascar | 2019 |
| Mexique | Malawi | 2018 |
| Portugal | Mexique | 2019 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Namibie | 2021 |
| | Portugal | 2018 |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 2021 |
| Suède | Suède | 2021 |

[22] À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les neuf États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2021 : Belgique, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Japon, Libéria, Namibie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède (voir décision 2018/201 E).

## Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains[23]

**(58 membres ; mandat de quatre ans)**

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Afghanistan | Afghanistan | 2020 |
| Afrique du Sud | Afrique du Sud | 2019 |
| Allemagne | Allemagne | 2019 |
| Angola | Angola | 2019 |
| Arabie saoudite | Arabie saoudite | 2019 |
| Argentine | Argentine | 2022 |
| Bahreïn | Bahreïn | 2019 |
| Bénin | Bénin | 2020 |
| Brésil | Brésil | 2019 |
| Chili | Cameroun | 2022 |
| Chine | Chili | 2019 |
| Colombie | Chine | 2020 |
| Croatie | Colombie | 2020 |
| Égypte | Croatie | 2020 |
| Équateur | Espagne | 2020 |
| Espagne | Fédération de Russie | 2022 |
| États-Unis d'Amérique | France | 2020 |
| Fédération de Russie | Géorgie | 2019 |
| Finlande | Inde | 2019 |
| France | Iran (République islamique d') | 2022 |
| Gabon | Iraq | 2022 |
| Géorgie | Israël | 2019 |
| Ghana | Japon | 2022 |
| Guatemala | Kazakhstan | 2022 |
| Inde | Kenya | 2019 |
| Indonésie | Libéria | 2022 |
| Iran (République islamique d') | Libye | 2020 |
| Iraq | Madagascar | 2020 |
| Israël | Malaisie | 2019 |
| Japon | Maurice | 2020 |
| Kenya | Mauritanie | 2022 |

[23] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2020 ; et de quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont deux pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2018, un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2019 et un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2020, tous ces mandats prenant effet le jour de l'élection (voir décision 2018/201 B). À sa 16e séance, le 16 avril 2018, le Conseil a élu les 13 États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 2019 et venant à expiration le 31 décembre 2022 : Argentine, Cameroun, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Libéria, Mauritanie, Pologne, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Zambie (voir décision 2018/201 E).

| *2018* | *2019* | *Mandat venant à expiration le 31 décembre* |
|---|---|---|
| Libye | Mexique | 2019 |
| Madagascar | Nigéria | 2019 |
| Malaisie | Norvège | 2020 |
| Maurice | Paraguay | 2020 |
| Mexique | Pologne | 2022 |
| Nigéria | République de Corée | 2020 |
| Norvège | République démocratique du Congo | 2022 |
| Paraguay | République tchèque | 2020 |
| République de Corée | Serbie | 2019 |
| République démocratique du Congo | Sierra Leone | 2022 |
| République tchèque | Somalie | 2020 |
| Sénégal | Sri Lanka | 2020 |
| Serbie | Suède | 2019 |
| Slovaquie | Tchad | 2019 |
| Somalie | Turkménistan | 2019 |
| Sri Lanka | Turquie[a] | 2020 |
| Suède | Zambie | 2022 |
| Tchad | | |
| Turkménistan | | |
| Turquie | | |
| Uruguay | | |
| Zimbabwe | | |

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu la Turquie afin de pourvoir un siège vacant pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B).

## G. Autres organes subsidiaires

### Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir résolution 2000/35).

## Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix[24]

**(31 membres ; choisis ou élus pour un mandat de deux ans venant à expiration le 31 décembre 2018)**

### Choisis par le Conseil de sécurité (sept membres)

Bolivie (État plurinational de)
Chine
Côte d'Ivoire
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

### Élus par le Conseil économique et social (sept membres)

Afrique du Sud
Belgique
Équateur[a]
Italie[b]
Nigéria
République de Corée
Roumanie

### Pays versant des contributions statutaires aux budgets de l'ONU et des contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dont le Fonds pour la consolidation de la paix (cinq membres)[c]

Allemagne
Brésil
Canada
Japon
Norvège

### Pays mettant du personnel militaire et des éléments de la police civile à la disposition des missions des Nations Unies (cinq membres)[c]

Bangladesh
Éthiopie
Inde
Pakistan
Rwanda

### Élus par l'Assemblée générale (sept membres)

Colombie

---

[24] Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4 à 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

Égypte
El Salvador
Indonésie
Kenya
Mexique
Tchéquie

[a] À sa 7e séance, le 5 décembre 2017, le Conseil a élu l'Équateur conformément à sa résolution 2015/1, pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2018, pour remplacer l'Argentine, qui avait cessé d'être membre du Conseil le 31 décembre 2017 (voir décision 2018/201 B).

[b] À sa 8e séance, le 12 février 2018, le Conseil a élu l'Italie conformément à sa résolution 2015/1, pour un mandat prenant effet le jour de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2018, pour remplacer la Suède, qui avait cessé d'être membre du Conseil le 31 décembre 2017 (voir décision 2018/201 C).

[c] Choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux.

18-13539 (F) 260918 041018